

NATIONAL HISTORIC PARKS  
AND SITES BRANCH

DIRECTION DES LIEUX ET DES  
PARCS HISTORIQUES NATIONAUX

MANUSCRIPT REPORT NUMBER  
TRAVAIL INÉDIT NUMÉRO 242

SOLDAT À QUÉBEC  
1748-1759

par  
GILLES PROULX

(1977)

PARKS CANADA  
DEPARTMENT OF INDIAN  
AND NORTHERN AFFAIRS

PARCS CANADA  
MINISTÈRE DES AFFAIRES  
INDIENNES ET DU NORD

Soldat à Québec  
1748-1759  
par Gilles Proulx  
1977

The Manuscript Report Series is printed in a limited number of copies and is intended for internal use by the Department of Indian and Northern Affairs. Copies of each issue are distributed to various public repositories in Canada for use by interested individuals.

Many of these reports will be published in Canadian Historic Sites/Lieux historiques canadiens and may be altered during the publishing process by editing or by further research.

La série intitulée Travail inédit est imprimée à tirage limité pour les besoins du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Des exemplaires de chaque rapport sont distribués à des archives publiques au Canada, où les intéressés peuvent les consulter.

Bon nombre de ces rapports paraîtront dans la revue intitulée Canadian Historic Sites/Lieux historiques canadiens, et pourront être remaniés ou mis à jour.

Soldat à Québec  
1748-1759,  
par Gilles Proulx

vi	Sommaire
1	Introduction
4	Première partie. Les aspects démographiques
5	Organisation et effectifs militaires
12	Recrutement et origine
24	Tailles et âges des soldats
43	Maladies et hospitalisation
52	Mortalité chez les soldats
62	Nuptialité et instruction
72	Deuxième partie. La vie quotidienne
73	Le militaire et son habitat
80	Horaire et service militaires
84	Travaux et métiers
91	Ration et problèmes d'alimentation
97	Solde et répercussions économiques
102	Costume et équipement militaires
108	Religion et divertissements
112	Criminalité et châtements
116	Conclusion
120	Appendice I. Soldats et leurs métiers
123	Appendice II. Profession de pères de soldats
127	Appendice III. Inventaire et vente des biens (extraits) de P. Esquillar
129	Appendice IV. Vente et inventaire des biens (extraits) de C. Dubois
131	Appendice V. Tailles de soldats du Canada

133	Appendice VI.	Liste des soldats ayant signé un contrat de mariage, date du mariage et province d'origine
149	Notes	
170	Bibliographie	

## Tableaux

8	I	Effectifs militaires au Canada
14	II	Origine des soldats des troupes de la Marine
16	III	Origine des soldats des troupes de Terre
28	IV	Troupes de la Marine de Québec; âge des recrues
32	V	Compagnies franches de la Marine de Québec; âge des soldats
35	VI	Louisbourg. Troupes de la Marine; âge au 13 mars 1752
39	VII	Bataillons de LaSarre et du Royal-Roussillon; âge au 29 mars 1756
44	VIII	Hôtel-Dieu de Québec: admissions et hospitalisation
49	IX	Journées d'hospitalisation et moyennes mensuelles
53	X	Décès de soldats à Québec, selon le mois et l'année
57	XI	Sous-officiers et soldats: âge au décès
63	XII	Nuptialité militaire à Québec, selon le mois et l'année
69	XIII	Répartition des soldats qui se sont mariés, selon le corps d'armée, le type de compagnie et le grade
69	XIV	Signatures de soldats: répartition par grade
85	XV	Soldats de Louisbourg: leurs métiers
94	XVI	Régime alimentaire des soldats
98	XVII	Rémunération mensuelle des militaires
103	XVIII	Couleurs des uniformes

## Graphiques

31	I	Age des soldats des troupes de la Marine de Québec
38	II	Age des soldats des troupes de la Marine de Louisbourg

42	III	Age des soldats des bataillons de LaSarre et Royal-Roussillon
45	IV	Hospitalisation à l'Hôtel-Dieu de Québec
54	V	Mortalité militaire à Québec: 1748-1760
61	VI	Age au décès des soldats
64	VII	Mariages de militaires à Québec: mouvement annuel
64	VIII	Mouvement mensuel des mariages militaires

### Illustrations

181	1	Vue de la partie nord-ouest de la ville de Québec.
183	2	Plan des casernes de la Redoute Royale
185	3	Plan des casernes de la Redoute Dauphine
187	4	Plan modèle et élévation de deux corps de casernes et d'un pavillon d'officiers, proposé par l'ingénieur Belidor

## Sommaire

Dans cette étude, mon intention a été de présenter la vie quotidienne des soldats de la Nouvelle-France, plus précisément ceux de la garnison de Québec, à la fin du régime français. Le choix du sujet, comme de la période étudiée, entre dans le cadre des études réalisées sur le Parc d'Artillerie de Québec, dont l'occupation par des militaires remonte à 1748. J'essaie, en première partie, de découvrir, à travers différentes données d'ordre démographique, qui étaient ces soldats. Les questions des âges, de l'origine géographique et sociale, de la taille, de la nuptialité et de la mortalité chez les membres de la garnison de Québec ont donc été traitées avec autant de précision que les sources le permettaient. En étudiant, dans la seconde et dernière partie, les aspects de l'habitat, du costume et de l'équipement, de la ration, des activités militaires et paramilitaires, j'essaie de montrer comment ces soldats vivaient et pouvaient affronter un environnement plus ou moins hospitalier.

## Introduction

De 1748 à 1759, alors que se produit le dernier choc entre les colonisations rivales française et anglaise occupant le territoire nord-américain, choc qui devait se révéler fatal à l'expérience colonisatrice française, la défense de Québec, comme celle de toute la Nouvelle-France d'ailleurs, devait être assurée par deux corps d'armée différents ainsi que par la population civile masculine regroupée en compagnies de milice. Tout au long de cette décennie on retrouve au Canada des soldats servant dans les troupes de la marine, soit à l'intérieur des compagnies franches de la marine, soit également, après 1750, dans des compagnies de canonniers-bombardiers. Ce ne sera qu'en 1755, cependant, qu'un deuxième corps d'armée fera son apparition au Canada, avec l'arrivée au pays de quelques bataillons de militaires provenant de différents régiments de l'infanterie française, ou troupes de terre. Le but de ce travail n'est pas de réécrire l'histoire de la guerre de la Conquête, ni même de retracer tous les événements politico-militaires auxquels furent mêlés tous ces soldats pendant ces années. Mon intention est plutôt d'essayer de broser un portrait, aussi fidèle que possible, de la vie des hommes sur lesquels devaient s'appuyer les administrateurs et les officiers de la Nouvelle-France pour en assurer la défense.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre des études réalisées sur le parc d'Artillerie de la ville de Québec; je m'attacherai donc à dépeindre la vie du soldat à Québec même en utilisant, au besoin et à titre de comparaison, des données sur les soldats servant en d'autres endroits de la Nouvelle-France. Choisir d'étudier la vie du soldat à Québec pour la période 1748-1759 uniquement, c'est oublier que les troupes de la marine servaient à Québec, et ailleurs en Nouvelle-France, depuis 1683<sup>1</sup>. Le choix de cette période n'est pas,

cependant, complètement arbitraire puisqu'un fait d'importance vient, à compter de 1748, modifier la vie des soldats dans la ville de Québec. C'est à ce moment là, en effet, que les soldats de Québec commencèrent à loger dans des casernes alors qu'ils avaient toujours vécu auparavant dans les maisons des Canadiens. Les années 1749-1753 voient aussi la construction et l'occupation des Nouvelles Casernes<sup>2</sup> qui constituent l'élément principal, du moins sous le régime français, de ce que l'on appelle aujourd'hui le parc de l'Artillerie.

Des casernes avaient été construites à Québec dans la gorge de la Redoute Royale et terminées depuis 1717<sup>3</sup>, mais ce n'est qu'en 1748, cependant, que l'on rencontre des références à leur occupation par des militaires<sup>4</sup>. La Redoute Dauphine, cet autre élément de la ligne de fortification projetée par l'ingénieur Boisberthelot de Beaujours et dont la construction avait été entreprise en 1712<sup>5</sup>, contenait également des espaces de casernement. Ces dernières casernes ne seront cependant terminées et prêtes pour occupation qu'en 1749<sup>6</sup>. Bien que les autorités coloniales de la Nouvelle-France aient proclamé le besoin de casernes pour loger les troupes depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>, le délai de trente années entre la fin de la construction des casernes de la Redoute Royale et le début de leur occupation peut s'expliquer par la faible importance numérique de la garnison de Québec. Peu nombreux, les soldats pouvaient facilement se loger chez les habitants de la ville et des environs, et de cette façon on évitait le problème des coûts d'entretien du casernement. Il faut se rappeler également que l'habitude de caserner les soldats était un procédé relativement récent, puisqu'il ne fut introduit en France qu'au début du règne de Louis XIV<sup>8</sup>.

La vie du soldat, que je tenterai de décrire dans ce rapport, est celle des sous-officiers et soldats professionnels. J'exclus les officiers des troupes de la marine, comme ceux des troupes de terre, parce qu'ils ne logeront jamais dans les

casernes sous le régime français. Les conditions de vie de ces officiers sont par ailleurs mieux connues que celles des simples soldats<sup>9</sup>. Quant aux miliciens, si l'on excepte leur participation à des expéditions militaires, leur vie était celle de tous les autres habitants de la Nouvelle-France. Parler de soldats professionnels, c'est peut-être sous-entendre que les hommes, qui joignaient les troupes de la marine et de terre au Canada, le faisaient par goût, par aptitudes. Qu'en était-il vraiment? Quel genre de carrière s'offrait à eux lorsqu'ils embrassaient le métier des armes au Canada? Voilà un peu ce que j'essaierai de retracer au cours de ce travail.

La première partie de ce rapport est surtout constituée de données statistiques sur les origines de ces soldats, sur les effectifs servant à Québec et au Canada. J'aborde également les aspects d'ordre démographique de la vie militaire comme l'âge, la taille, l'hospitalisation, le mariage et la mortalité de ces militaires. Ces données statistiques sont nécessairement limitées par l'état assez fragmentaire des sources manuscrites que j'ai consultées<sup>10</sup>. Les chiffres que je donne, si l'on ne peut pas les considérer comme des valeurs absolues, constituent cependant de bons indicateurs de tendance. Dans la seconde partie, je traite de questions plus quotidiennes comme le logement, le travail, l'équipement, les divertissements, la discipline et la criminalité dans la vie du militaire. Au cours de son voyage au Canada en 1749, le scientifique suédois Peter Kalm avait perçu la vie du soldat comme étant assez facile. Bien habillé, bien nourri, bien payé, le soldat, écrivait Kalm, jouissait d'une excellente santé et d'avantages que l'on ne retrouvait nulle part ailleurs<sup>11</sup>. C'est ce portrait que je tenterai de cerner de plus près en deuxième partie.

Première partie. Les aspects démographiques

## Organisation et effectifs militaires.

Les deux corps d'armée, que l'on retrouve en Nouvelle-France et à Québec entre 1748 et 1759, relevaient de deux ministères différents dans l'administration métropolitaine française, soit ceux de la Marine et de la Guerre. La troupe, qui dépendait du ministère de la Marine, était constituée de compagnies franches et de compagnies de canonnières-bombardiers. L'expression compagnies franches signifie simplement que chaque compagnie était autonome et non pas regroupée en bataillon et en régiment. Quant aux compagnies de canonnières-bombardiers, une première compagnie sera créée en 1750<sup>1</sup>, et une seconde le sera en 1757<sup>2</sup>. Du ministère de la Guerre, relevaient les troupes de terre ou bataillons d'infanterie composés chacun de douze compagnies de fusiliers et d'une compagnie de grenadiers. Alors que les compagnies franches servaient au Canada depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les troupes de terre y traversèrent seulement en 1755<sup>3</sup>, au moment où la détérioration des relations internationales et le déséquilibre démographique entre les colonies française et anglaise pouvaient laisser craindre le pire pour la Nouvelle-France.

Au Canada, les compagnies franches étaient distribuées entre trois garnisons, stationnées dans les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal. Si la compagnie de canonnières créée en 1750 était rattachée à la garnison de Québec, on ignore de quelle garnison relevait la seconde. Bien qu'un certain nombre de compagnies soient attachées à chaque garnison, leurs effectifs n'étaient jamais complets puisqu'on en tirait des détachements plus ou moins nombreux pour assurer la défense des postes de l'Ouest et de l'Acadie. Ainsi, un procès, intenté contre

des soldats déserteurs au fort Duquesne en 1754, révèle qu'on y retrouvait des soldats provenant d'au moins treize compagnies différentes<sup>4</sup>. De plus, les soldats d'une même compagnie pouvaient être détachés dans plusieurs postes bien distincts. La compagnie Contrecoeur, qui relevait de la garnison de Montréal en 1750, comptait ainsi des membres répartis dans une dizaine de postes différents<sup>5</sup>. Toutes ces affectations n'étaient pas sans causer des problèmes aux officiers de compagnies qui ne pouvaient, naturellement, suivre tous leurs hommes. A cela s'ajoutait également le problème de la non-permanence des compagnies dans chaque garnison. Il existait, en effet, un roulement de compagnies entre les garnisons, à tous les deux ou trois ans. On aura même, de 1752 à 1754, des échanges d'une ou deux compagnies entre les garnisons de Louisbourg et celles du Canada<sup>6</sup>. Les autorités cherchaient ainsi à éviter que les soldats ne contractent de mauvaises habitudes en s'incrustant trop dans la routine. On visait, sans doute, aussi à diversifier l'expérience des soldats. Mais les officiers, qui avaient fort souvent une famille et une ou des propriétés dans les différents gouvernements, répugnaient parfois à suivre leurs compagnies dans ces déplacements, quand ils ne le refusaient pas carrément<sup>7</sup>. La discipline des soldats ne pouvait donc que se ressentir de cette instabilité et de ces multiples affectations.

Les bataillons des troupes de terre, qui servirent au Canada de 1755 à 1760, ne furent jamais, quant à eux, rattachés à des garnisons particulières. On les retrouvait, sans doute, pendant les quartiers d'hiver, stationnés en grande partie dans les trois gouvernements de la vallée laurentienne; de petits détachements demeuraient dans les forts. Pendant les semestres d'été, cependant, ils faisaient campagne dans les régions de l'Ouest et de la vallée du Richelieu<sup>8</sup>. Les troupes de la marine, comme celles de terre, étaient soumises à un état-major composé du gouverneur, du lieutenant du Roi,

d'un major et d'un aide-major de place<sup>9</sup>, état-major que l'on retrouvait dans chaque gouvernement de la Nouvelle-France. Bien que, dépourvus d'autorité dans le domaine militaire, l'intendant de la Nouvelle-France et les contrôleurs de marine des différents gouvernements devaient s'occuper de toutes les questions matérielles comme les vivres, l'équipement, le logement et le signalement de tous les militaires servant au Canada<sup>10</sup>. Dans le cas des troupes de terre, à cet état-major s'ajoutaient, également, les palliers administratifs et d'autorité des commandants de bataillons ainsi que ceux des brigadiers et maréchaux de camp responsables de tous les bataillons<sup>11</sup>.

Soumis à cet état-major, les soldats étaient regroupés en compagnies dont l'importance numérique varia selon les corps d'armée et les époques. Dans les deux corps d'armée, l'organisation hiérarchique était sensiblement la même pour toutes les compagnies. On retrouvait donc, dans chaque compagnie, quatre officiers, soit le capitaine, le lieutenant, l'enseigne en pied et l'enseigne en second. Au niveau des sous-officiers, cinq postes étaient occupés par deux sergents et trois caporaux. Chez les non-gradés, en plus des simples soldats, chaque compagnie comptait également deux tambours et deux cadets<sup>12</sup>. Dans les compagnies des troupes de terre, les cadets étaient remplacés par des anspessades au nombre de trois. Avant 1749, il y avait eu un poste d'anspessade dans chaque compagnie franche mais on l'avait alors supprimé pour porter de deux à trois le nombre des caporaux. La garnison de Québec comptait également un tambour-major et un fifre<sup>13</sup>. Les tâches de chaque membre de cette hiérarchie militaire seront définies dans un paragraphe consacré au service militaire, en seconde partie.

Les effectifs militaires<sup>14</sup> au Canada (tableau I) auraient pu atteindre près de 7 000 soldats à compter de 1757. Ce

Tableau I. Effectifs militaires au Canada

A) Troupes de la marine

	Compagnies franches			Canonnières-bombardiers			Garnison de Québec			
	Nombre/ compagnie	Hommes/ compagnies	Effectifs réels	Nombre/ compagnies	Hommes/ compagnies	Effectifs réels	Effectifs possibles	Compagnies No/ cies	Effectifs réels	Canonnières Effectifs réels
1748	28	29	724	0	0	0	812	7	169	0
1751	30	50	1 400	1	50	x	1 550	13	379	x
1757	40	65	x	x	50	x	2 700	13	492	48
1760	40	65	1 052	2	50	51	2 700	0	0	0

B) Troupes de terre

	Reine	Languedoc	Béarn	Guyenne	LaSarre	Royal-Roussillon	Berri 2	Berri3	Effectifs réels	Effectifs possibles
Printemps 1755	358	336	517	523	0	0	0	0	1 734	2 100
Novembre 1756	351	347	511	513	497	500	0	0	2 719	3 150
Octobre 1757	515	513	514	519	510	515		902	3 988	4 230
Mai 1758	465	474	516	508	499	508	409	402	3 781	4 230
Mai 1759	440	473	454	436	489	485		908	3 685	4 230
Septembre 1760	333	298	317	258	240	270	309	359	2 384	4 230

chiffre exclut les officiers de compagnies et les membres de l'état-major. En fait, au moment où les effectifs réels sont les plus élevés, soit en 1757, on ne dépassera pas les 6 700 militaires professionnels. Ce chiffre d'ailleurs devait être moindre car, faute de données précises, j'ai calculé des effectifs complets pour les compagnies franches. Ceci ne tient donc pas compte des décès, désertions et congédiements de militaires qui empêchaient les effectifs d'être complets. Les compagnies franches, pour la période qui nous intéresse, virent leurs effectifs, par compagnie, passer de 29 hommes en 1748<sup>15</sup>, à 50 en 1750<sup>16</sup>, et à 65 en 1757<sup>17</sup>. Le nombre de compagnies, pour sa part, augmenta de 28, à 30 et à 40 pour les mêmes années. La compagnie de canonnières créée en 1750 comptait 50 soldats dans ses rangs; ces effectifs seront portés à 70 en 1756<sup>18</sup>, pour être aussitôt réduits à 50 l'année suivante lors de la création d'une seconde compagnie<sup>19</sup>.

Au printemps de 1755, quatre premiers bataillons de troupes de terre, devant regrouper treize compagnies chacun et fournir des contingents de 525 hommes, débarquaient au port de Québec. Il s'agissait des seconds bataillons des régiments français de la Reine, de Languedoc, Guyenne et Béarn<sup>20</sup>. En fait, les bataillons de la Reine et de Languedoc avaient été amputés de quatre compagnies chacun, suite à la capture par les Anglais du vaisseau qui les transportait au Canada<sup>21</sup>. Ces huit compagnies ne devaient être remplacées qu'en 1757 seulement<sup>22</sup>. En 1756, c'était au tour des seconds bataillons des régiments de la Sarre et du Royal-Roussillon de passer en Canada<sup>23</sup>; ils étaient finalement suivis, en 1757, par les deuxième et troisième bataillons du régiment de Berry. Dans ce dernier cas, les effectifs étaient de 540 hommes par bataillon<sup>24</sup>. Chaque compagnie de grenadiers, une par bataillon, devait compter 45 soldats, et les compagnies de fusiliers, 40 hommes. Une ordonnance, rendue en 1756<sup>25</sup> pour porter toutes les compagnies des troupes de terre à 50 hommes chacune, ne fut jamais mise

en vigueur.

Les effectifs de la garnison de Québec, pour sa part, étaient assez réduits. De 169 soldats en 1748<sup>26</sup>, ils montent à 540 en 1757<sup>27</sup>, ce qui, pour cette dernière année, ne représente qu'environ 60 pour cent des soldats que la garnison aurait dû compter. Ces chiffres ne concernent que les soldats des compagnies franches et les canonniers-bombardiers; les troupes de terre n'étaient rattachées à aucune garnison. Il faut mentionner, cependant, que, pendant les quartiers d'hiver, les effectifs de la garnison de Québec étaient augmentés, et ce à compter de l'hiver de 1756. De 1756 à 1759, en effet, deux bataillons au moins furent stationnés dans la région de Québec pour les périodes hivernales<sup>28</sup>. Etant donné la rareté des logements, ces soldats n'étaient pas nécessairement concentrés dans la ville de Québec, mais distribués dans tout le gouvernement, particulièrement à Beauport, à la côte de Beaupré, et à l'île d'Orléans<sup>29</sup>.

Au chiffre de 169 soldats mentionnés pour la garnison de Québec en 1748, il faut aussi ajouter huit compagnies franches plus ou moins complètes et un détachement de 30 soldats suisses du régiment de Karrer, appartenant à la garnison de l'île Royale. Ces soldats (non inclus dans le tableau I) séjournèrent à Québec, de l'été 1747 à celui de 1749<sup>30</sup>, en attendant la rétrocession aux Français de l'île Royale par les forces anglaises d'occupation. Pendant leur séjour à Québec, ces soldats étaient considérés comme des membres à part entière de la garnison de Québec; ils jouissaient des mêmes droits et étaient soumis aux mêmes obligations que ceux de Québec. L'arrivée de ce contingent de l'île Royale marqua d'ailleurs le début du casernement des soldats à Québec. Avec ce surcroît de troupes, en effet, le logement chez les particuliers ne pouvait plus répondre aux besoins de toute la garnison; et c'est ainsi que la trentaine

de soldats du régiment de Karrer et environ 50 membres de la garnison de Québec logèrent aux casernes de la Redoute Royale en 1748<sup>31</sup>. Le casernement des troupes ne fut donc pas inauguré pour répondre aux besoins en logement de la garnison de Québec mais pour satisfaire d'autres soldats que ceux de la garnison.

## Recrutement et origine

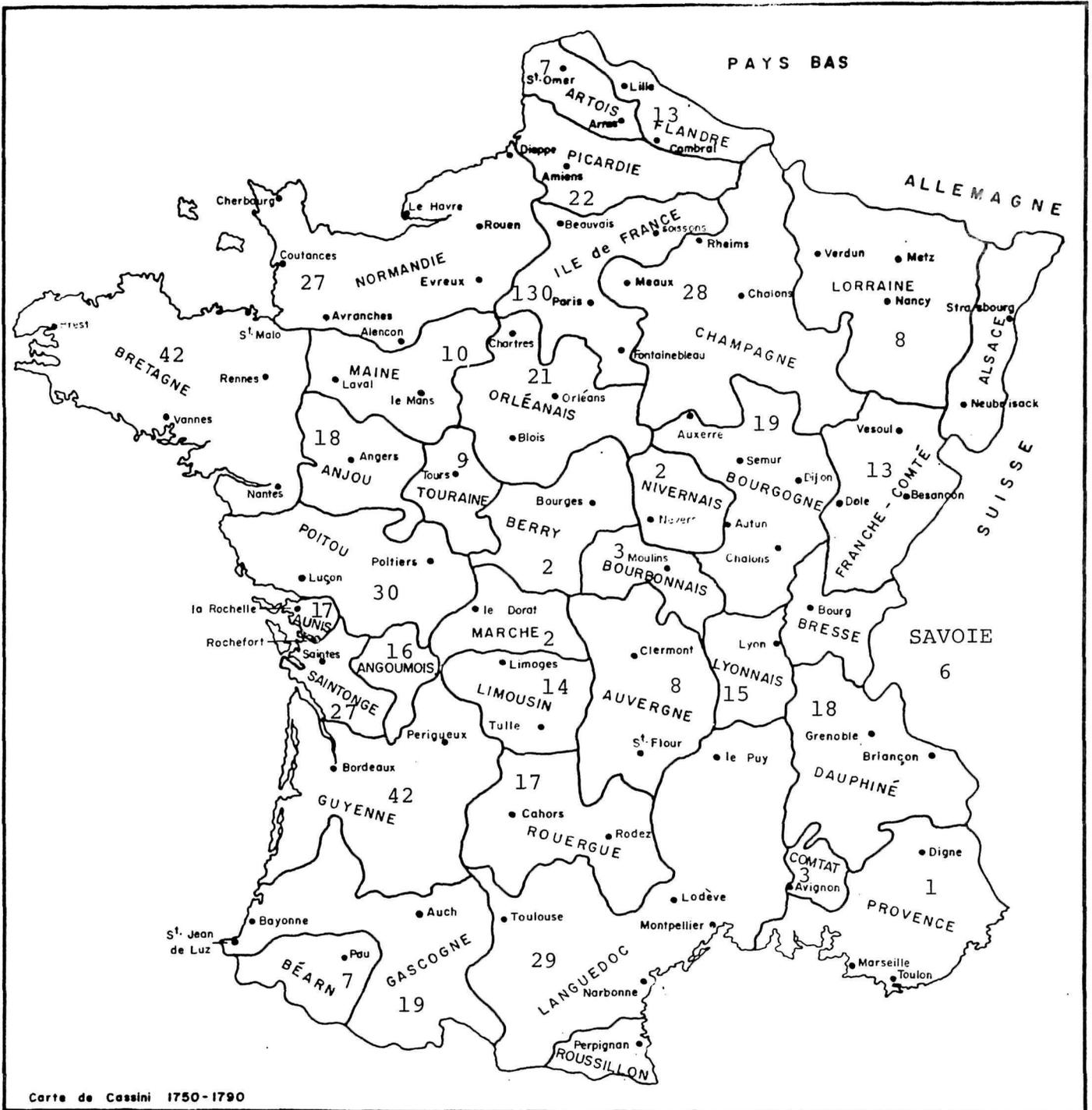
Qui étaient ces soldats, d'où étaient-ils originaires, pourquoi avaient-ils choisi la carrière militaire? Une étude des registres des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec<sup>32</sup> en particulier, et de quelques autres sources documentaires comme le registre des sépultures de la paroisse Notre-Dame des Anges de Québec et les archives du Service historique de l'Armée<sup>33</sup>, permet d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions. Dans les registres des malades de l'Hôtel-Dieu j'ai relevé, pour la période s'étendant de juillet 1747 à décembre 1751, des données sur 1 005 soldats qui y furent hospitalisés. Avec le nom de ces individus, on indique leur âge et leur origine géographique dans au moins 70 pour cent des cas; la compagnie à laquelle ces hommes appartenaient, ou leur statut de recrues, est également noté pour la presque totalité de ces soldats. Pour des questions de temps et de méthode, j'ai dû me limiter à étudier ces seules quatre années et demie; les données auraient été trop nombreuses pour traiter manuellement, et de façon satisfaisante, toute la période 1748-1759.

Les quatre années et demi choisies ne concernent naturellement que les soldats des troupes de la marine. Ce total de 1 005 individus représente approximativement 50 pour cent des effectifs qui servirent en Nouvelle-France pendant ces années<sup>34</sup>. Bien qu'il s'agisse des registres d'un hôpital de la ville de Québec, les soldats, qui y sont mentionnés, n'étaient pas uniquement des membres de sa garnison. Les données recueillies concernent également les soldats de l'île Royale stationnés temporairement à Québec; le début de mon relevé, en juillet

1747, coïncide d'ailleurs volontairement avec leur arrivée à Québec. On relève de plus, dans ces registres, des recrues arrivant à Québec et qu'on envoie, après leur incorporation dans les compagnies, servir dans divers postes de la colonie; des soldats, déjà dans la colonie et venus à Québec pour s'y faire soigner, y sont également enregistrés.

Cette compilation m'a permis de retracer l'origine géographique de 715 soldats, membres des troupes de la marine (tableau II). De ce nombre, 650 (91 pour cent) hommes étaient originaires de France, 46 (6 pour cent) venaient d'autres pays européens comme l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse et l'Angleterre. Dix-neuf (3 pour cent) soldats, finalement, originaient d'Amérique, Antilles et Canada. La très faible représentation canadienne dans les troupes permet de croire que les attraits de la vie militaire n'étaient sans doute pas assez développés pour détourner les Canadiens de la culture de la terre, de la course des bois ou du commerce. L'incorporation dans les troupes de canadiens aurait par ailleurs privé la colonie d'individus absolument indispensables à l'effort de colonisation. Les autorités coloniales n'avaient donc aucun intérêt à encourager les Canadiens à devenir des militaires. Comme elles pouvaient toujours compter sur ces Canadiens pour faire partie de la milice, on peut comprendre que les autorités aient cherché ailleurs les soldats dont elles avaient besoin. Pour les soldats originaires de France, leur distribution géographique, à travers les différentes provinces françaises, permet d'illustrer quelque peu les motivations derrière chacun des engagements. L'île de France, avec le bassin plus peuplé de Paris, fournit un contingent de 130 (16 pour cent) hommes, soit la représentation la plus élevée pour une seule province. Les provinces côtières de la Manche et du Golfe de Gascogne font assez bonne figure avec 253 soldats ou 39 pour cent des effectifs. Le fait que les

Tableau II: Origine des soldats des troupes de la Marine  
FRANCE (Anciennes Provinces)



Troupes de la Marine: 1747-1751

France:	650 - 91%
Europe:	46 - 6%
Amérique:	19 - 3%
Total:	715 - 100%

compagnies franches aient d'abord été instituées pour protéger les ports de France et la localisation géographique de ces provinces sont sans doute les deux facteurs qui expliquent le mieux la décision d'un nombre important de leur résidents de joindre le service outre-mer. On peut remarquer de plus que, dans l'ensemble, ce sont les provinces du Nord qui fournissent le plus de soldats au Canada, avec environ les deux tiers des militaires. Le climat canadien était sans doute pour beaucoup dans le refus des habitants des provinces méridionales, provinces sises au sud d'une ligne imaginaire allant de Rochefort à la Savoie, de s'engager dans les troupes destinées pour le Canada.

A titre de comparaison, j'ai relevé l'origine géographique de 798 soldats des troupes de terre pour la période 1755-1759<sup>35</sup>. Ces données sont sans doute beaucoup trop restreintes pour permettre des projections sur les origines de tous les soldats relevant du ministère de la Guerre; je ne peux donc présenter ces chiffres qu'à titre d'hypothèses de travail que des recherches subséquentes pourront, peut-être, confirmer. Sept cent cinquante sept soldats (95 pour cent) étaient originaires de France, 35 (4 pour cent) provenaient d'autres pays européens et six (1 pour cent) étaient natifs du Canada. Les proportions de l'origine des soldats des troupes de terre, selon les pays, étaient donc sensiblement les mêmes que dans le cas des troupes de la marine. En étudiant la carte (tableau III) de la répartition par province des soldats originaires de France, on constate que les données sont quelque peu différentes. L'île de France qui fournissait 16 pour cent des effectifs des troupes de la marine voit son pourcentage diminuer à 9 pour cent avec 65 hommes dans les troupes de terre; cette province laisse aussi au Languedoc le soin d'envoyer le contingent le plus nombreux pour une seule province. Les provinces côtières enregistrent, pour leur part, une diminution de 6 pour cent des effectifs des troupes de terre par



rapport à ceux de la marine; cette diminution est quelque peu contrebalancée par une augmentation de 5 pour cent pour les provinces du Sud.

Les six provinces du Massif central (Berri, Nivernais, Bourbonnais, Marche, Limousin, Auvergne) fournissent à la marine comme à la terre 5 pour cent des effectifs servant en Canada. Mais le déplacement le plus spectaculaire dans ces cartes de recrutement est sans doute celui que l'on peut noter dans les provinces de l'Est. Cette région (Lorraine, Alsace, Franche-Comté), qui ne fournissait que 4 pour cent des effectifs des troupes de la marine, envoie maintenant 16 pour cent des forces de l'infanterie terrestre. Compte tenu des données documentaires que je possède il est difficile d'expliquer ces déplacements dans les cartes de recrutement entre les soldats de la marine et ceux de la terre. Il faut tout d'abord exclure une corrélation majeure entre l'origine des soldats des troupes de terre et les provinces françaises dont leur régiment portait le nom. Ainsi sur 333 individus, dont l'origine est connue pour les deux bataillons de Berri, un seul soldat était originaire du Berri. Dans le bataillon du Royal-Roussillon, trois soldats sur 54 étaient natifs du Roussillon, trois sur 79 pour Languedoc, neuf sur 88 pour le Guyenne, deux sur 48 pour le Béarn. La présence en Canada de bataillons portant le nom de provinces méridionales n'est donc pas la première responsable de l'accroissement numérique, dans les troupes de terre, des soldats venant de ces régions.

Selon André Corvisier, le recrutement régional se faisait surtout en faveur de vieux régiments prestigieux<sup>36</sup>. Il faudrait donc exclure, de cette catégorie, ceux servant en Canada. De plus, la présence de milices locales comme au Béarn et au Roussillon jouait contre le recrutement de troupes réglées dans ces provinces<sup>37</sup>. Les diminutions notées, particulièrement au Poitou, Aunis et Saintonge, du recrutement des

soldats de terre par rapport à ceux de la marine, seraient donc imputables à l'épuisement démographique de ces provinces fournissant surtout à la mer et aux compagnies franches. Corvisier note également une nette progression du recrutement, chez les troupes de terre, dans les provinces du Nord et de l'est de la France pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il explique cette progression par le facteur frontière, le rôle militaire de ces provinces frontalières contribuant à la vocation militaire de leurs populations<sup>38</sup>. La forte représentation des provinces de l'Est dans les troupes de terre servant au Canada en serait donc une conséquence logique.

En comparant les deux cartes de recrutement (tableaux II et III), on constate que, si la progression du recrutement pour l'infanterie terrestre, peut être imputable au facteur frontière, cet élément d'explication joue à l'inverse, pour les compagnies franches, dans le cas des provinces côtières. Dans les provinces de Normandie, Bretagne, Gascogne et Guyenne, les pourcentages de recrutement sont quasi identiques sur les deux cartes et ceci peut sans doute s'expliquer par un effet d'entraînement. C'est dans ces provinces que venaient s'embarquer les recrues et les bataillons de troupes de terre destinés pour le Canada; l'arrivée dans ces provinces des recrues venant de l'intérieur exerçait sans doute un certain attrait sur les populations côtières locales. De même, la nécessité pour les recruteurs de compléter sur place des groupes de recrues, que la désertion avait pu décimer en cours de route, n'est sans doute pas étrangère à ces pourcentages de recrutement assez semblables. L'augmentation notée au Sud, particulièrement au Languedoc et en Provence, serait imputable à la situation économique de ces régions. La pauvreté qui régnait dans la juridiction de Montpellier, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, aurait fortement incité les jeunes gens de cette région à joindre les rangs des troupes réglées<sup>39</sup>.

Si les données sont relativement nombreuses pour les origines géographiques, la situation est toute autre pour les origines sociales des soldats du Canada. Ainsi, à l'exception peut-être des soldats originaires de Paris, il est impossible d'établir quels pourcentages de citadins et de ruraux on pouvait retrouver chez ces soldats. Comme certains soldats canadiens se tournaient vers l'agriculture après avoir terminé leur engagement militaire, de telles données auraient pu s'avérer intéressantes. Pour la période étudiée, il m'a été possible de retracer uniquement la profession exercée par les parents de 48 soldats, et ce grâce surtout aux contrats de mariage passés par ces soldats<sup>40</sup>. Ainsi, un soldat était fils de marinier, trois fils d'agriculteurs, quatre fils de membres de professions libérales, six fils d'administrateurs civils, six fils d'officiers et administrateurs militaires, douze fils de petits marchands, et finalement seize étaient fils d'artisans. On peut donc noter une bonne représentation de la petite bourgeoisie et des classes moyennes dans cette liste. Mais jusqu'à quel point les soldats, qui contractaient mariage, étaient-ils représentatifs socialement du milieu militaire? Faute de données, il est impossible d'apporter une réponse satisfaisante à cette question.

Selon les ordonnances régissant la vie des gens de l'armée, tout engagement de soldat devait être volontaire et contracté pour une durée de six ans<sup>41</sup>. Toutes les recrues devaient avoir 16 ans accomplis et mesurer un minimum de 5 pieds 1 pouce (5'1")<sup>42</sup>. Une prime d'enrôlement de dix écus (30 livres) était également prévue pour les soldats qui signaient un engagement<sup>43</sup>. Quant au recrutement lui-même, il se faisait sur ordre du Roi par des recruteurs professionnels ou par des officiers cherchant à compléter leurs compagnies. Dans le cas du Canada, on enverra, à quelques reprises, des officiers des compagnies franches faire du recrutement en France. C'est ainsi que l'on retrouvait les enseignes DeCorbières et de Vassan,

en France en 1750<sup>44</sup>, y effectuant du recrutement pour les compagnies franches canadiennes. On pourra voir dans le paragraphe suivant, sur les âges et tailles des soldats, comment ces conditions de recrutement étaient respectées; quant aux questions du volontariat, de la durée des engagements, des primes à verser, il y eut, à en juger par les registres de la prévôté de Québec<sup>45</sup>, plusieurs exceptions à ces règles. Il faut se rappeler ici, cependant, que les informations extraites de procès impliquant des soldats représentent des cas extrêmes, marginaux, et cela risque de fausser des conclusions.

On a souvent fait état du racolage comme moyen de recrutement, d'individus qui, surpris en état d'ébriété, étaient amenés à signer un engagement<sup>46</sup>; mais ne serait-ce pas là, souvent, des excuses avancées par des soldats déserteurs, ou coupables d'autres crimes, désirant faire amoindrir un châtiement? En fait, la vocation militaire des régions frontières et côtières de France, le désir d'améliorer sa condition matérielle et d'échapper à la misère étaient des motivations suffisantes pour provoquer, chez nombre d'individus, le désir de s'enrôler.

Parmi les recrues des compagnies franches canadiennes, j'ai noté quelques cadets qui y venaient à la recherche d'un avancement<sup>47</sup>, des déserteurs de l'armée française qui cherchaient, par un autre engagement, à échapper aux représailles en France<sup>48</sup>, quelques contrebandiers et libertins envoyés par lettre de cachet surtout entre 1730-1740<sup>49</sup>. Il est évident également que certaines recrues ne connaissaient pas toujours à l'avance leur destination canadienne. Au cours d'un procès intenté contre sept soldats déserteurs du fort Niagara en 1757, on apprend que ces soldats, tous originaires d'Alsace et de Lorraine, ne parlant qu'allemand par surcroît, s'étaient engagés volontairement pour servir dans les com-

pagnies franches, mais en France et non dans les colonies<sup>50</sup>. Il ne s'agissait certes pas là de la majorité des recrues car ces soldats auraient probablement quitté le service au terme de leur premier engagement. Et ils furent nombreux ceux qui les renouvelèrent à plusieurs reprises<sup>51</sup>. Ainsi, sans nier le fait que des recruteurs aient pu engager des hommes dont le consentement ne fut pas volontaire, il ne faudrait pas voir là une politique généralisée de recrutement.

En fait, l'exemple de la recrue François Martial Philippe m'apparaît assez typique de la procédure suivie pour les recrutements en France. Natif de Béthune en Artois, catholique, perruquier de profession, âgé de 24 ans, Philippe fut engagé à Paris par un certain Dogebré recruteur. Il y passe en revue devant le marquis de Brézé. Après avoir signé son engagement, il est dirigé, en compagnie d'autres recrues, sur Belle-Isle où il s'embarque sur le vaisseau La Catin à destination de Québec. Certains incidents, survenus au cours du voyage, lui vaudront un procès en débarquant à Québec à la fin d'août 1750. C'est pendant les interrogatoires de ce procès que Philippe prétendra ne pas avoir touché les dix écus promis lors de son engagement. On ignore le motif de son engagement mais il semble bien qu'il avait déjà servi dans le régiment du Royal-Wallon; c'était donc un homme qui possédait une certaine expérience militaire<sup>52</sup>.

En plus de F.M. Philippe, 1 072 autres recrues arriveront à Québec 1750<sup>53</sup>, au moment où les compagnies étaient portées à 50 hommes chacune. L'année 1750 marquait donc une date importante pour le personnel militaire en poste au Canada; toutes ces recrues venaient s'ajouter à quelques 800 soldats, permettant ainsi un profond renouvellement dans les compagnies franches, mais signifiant également des militaires qui devraient s'adapter au Canada. Les recrues furent beaucoup moins nombreuses dans les années qui suivirent puisqu'on écrivait, en

1755, que les troupes étaient incomplètes de 700 hommes<sup>54</sup>. Les années 1756, 1757 et 1758 virent, par contre, des arrivées importantes de recrues, soit 1 074 la première année, un minimum de 786 la seconde et environ 328 en 1758<sup>55</sup>. Toutes ces recrues étaient destinées à la fois aux troupes de la marine et de terre. Pour les compagnies franches, il s'agissait de combler les vides et de porter de 30 à 40 le nombre de compagnies et de 50 à 65 hommes les effectifs de ces compagnies. Pour les troupes de terre, le gros de ces recrues était destiné à remplacer les huit compagnies des bataillons de la Reine et du Languedoc capturées en 1755.

A en juger par la correspondance des autorités coloniales canadiennes, les qualifications de ces recrues laissaient beaucoup à désirer. Des recrues de 1750, La Jonquière et Bigot déclaraient qu'elles étaient trop vieilles, fort séditieuses et mauvais sujets<sup>56</sup>. Le gouverneur Duquesne devait pour sa part livrer l'appréciation suivante sur les troupes:

Mais de ma vie je n'en ay vu de si difficiles parce qu'elles sont en grand nombre composées de déserteurs ou mauvais sujets qui ont fui la France pour des crimes qu'ils y avaient commis. Cette espèce est une peste qui corrompt les autres parce qu'elle donne le ton aux nouveaux débarqués ce qui m'a fait user de la précaution, dans mes différents mouvements, de laisser dans les gouvernements, tout ce qui est reconnu pour mauvais sujets afin d'éviter la revolte, l'incendie, la désertion et les vols dont ils sont capables.<sup>57</sup>

Quant à Vaudreuil, il continuait en 1757: les recrues qui me furent envoyés l'année dernière et celles cy sont très mauvaises, il y en avait beaucoup d'estropiés. Je suis même obligé d'en renvoyer huit en France qui le sont de

naissance suivant le certificat du chirurgien-major.<sup>58</sup>

Il faudrait, sans doute, pouvoir décanter ces commentaires de toute la propagande qu'ils pouvaient contenir. Mais de façon générale, les recrues, qui passèrent au Canada de 1750 à 1757, furent loin de laisser une impression favorable chez les autorités coloniales et l'on pourrait s'interroger longuement sur le type de sélection effectuée par les recruteurs français.

## Tailles et âges des soldats

Selon une ordonnance royale datant de 1723<sup>59</sup>, les hommes qui désiraient s'engager dans les compagnies franches devaient mesurer 5 pieds 1 pouce (5'5") et être âgés de 16 ans. Chez les soldats des troupes de la marine qui servirent en Canada après 1730, la taille ne m'est connue que pour 24 individus et elle varie entre 4 pieds 10 pouces (5'1 7/8") et 5 pieds 5 pouces (5'9 1/4") pour une moyenne approximative de 5 pieds 1 pouce. Ces données étant assez infimes, je les ai comparées avec les mensurations fournies pour tous les soldats des troupes de la marine en garnison à l'île Royale en 1752<sup>60</sup>. On y constate que les tailles des canonniers-bombardiers (49 individus) varient normalement entre 5 pieds 2 pouces (5' 6 1/16") et 5 pieds 5 pouces avec deux tailles extrêmes à 5 pieds 1 pouce et 5 pieds 7 pouces (5'11 7/16"). Chez les 1 018 membres des compagnies franches, les tailles extrêmes se situent à 4 pieds 7 pouces (4' 10 5/16") et 5 pieds 7 pouces, tandis que celles de la grande majorité varient entre 4 pieds 11 pouces (5' 2 11/16") et 5 pieds 3 pouces (5' 7 1/8"). Ceci situerait donc la taille moyenne des soldats aux environs de 5 pieds 1 pouce, respectant par conséquent, d'une façon générale, l'ordonnance sur la taille des soldats. Il est intéressant de noter ici que les canonniers-bombardiers sont un peu plus grands que leurs collègues des compagnies franches. On retrouvera la même différence entre les grenadiers et les fusiliers dans les troupes de terre. Les soldats les plus grands étant réputés les meilleurs, grenadiers et canonniers apparaissent donc comme des groupes d'élite dans leurs corps d'armée respectifs.

Pour ce qui est des troupes de terre qui opèreront au Canada, on possède des données sur les bataillons de la Sarre et du Royal-Roussillon<sup>61</sup>, soit les tailles de 1 050 soldats. Dans les deux compagnies de grenadiers (90 hommes), les tailles varient entre 5 pieds 5 pouces et 5 pieds 8 pouces (6'0 1/2") avec deux extrêmes se situant à 5 pieds 3 pouces et 5 pieds 10 pouces (6'2 5/16"). Quant aux fusiliers (960 individus répartis entre 24 compagnies), la variation de la majorité des tailles va de 5 pieds 2 pouces à 5 pieds 5 pouces, et deux extrêmes à 4 pieds 8 pouces (4'11 3/4") et 5 pieds 8 pouces. Il est sans doute intéressant de signaler que le fusilier, mesurant 4 pieds 8 pouces, n'était âgé que de 12 ans<sup>62</sup>. On peut donc avancer que les soldats des compagnies franches étaient généralement plus petits que les soldats des troupes de terre et, qu'en moyenne, on respectait l'ordonnance sur la taille minimum des militaires. La supériorité physique des troupes de terre sur celles de la marine peut s'expliquer par le fait que, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, on a tendance à exiger des soldats de taille de plus en plus élevée<sup>63</sup>, ces troupes de terre, rappelons-le, ne traversèrent au Canada qu'en 1755. De plus, les hommes des provinces de l'Est de la France, mieux représentés dans ces troupes, étaient de taille généralement plus élevée que ceux des autres régions françaises<sup>64</sup>.

Dans le domaine de l'âge des soldats on observe également que la règle des 16 ans accomplis semble avoir été assez bien respectée. J'ai pu relever (tableau IV et graphique I) l'âge de 164 recrues des troupes de la marine identifiées à Québec entre 1748-1751<sup>65</sup>. On constate que seulement 4 (2 pour cent) recrues n'avaient pas encore atteint l'âge réglementaire et que 70 (43 pour cent) recrues avaient entre 16 et 20 ans. C'est donc près de la moitié des recrues qui avaient moins de 21 ans. Chez les 21-30 ans, on retrouvait 69 (42 pour cent)

recrues et 13 pour cent environ (21 recrues) avait dépassé les trente ans. Si 87 pour cent des recrues avaient moins de 31 ans, ce pourcentage baisse à 70 pour cent chez les soldats (tableau V et graphique I) déjà incorporés dans les compagnies<sup>66</sup>. Cette diminution, due au vieillissement des soldats par rapport aux recrues, est tout à fait normale. Le fait, cependant, que 13 (2 pour cent) soldats sur les 531 observés aient eu moins de 16 ans, soit le même pourcentage que chez les recrues, oblige à la prudence dans la lecture de ces données statistiques et dans les conclusions (âge moyen) qu'on pourrait en déduire. Il est fort probable que, avec une documentation moins fragmentaire, le pourcentage des recrues de moins de 16 ans ait été plus élevé que ne le laissent croire les données du tableau IV.

Il est toutefois intéressant de noter que les catégories d'âge chez les soldats des troupes de la marine en garnison à l'île Royale en 1752<sup>67</sup> (tableau VI et graphique II) se comparent assez bien avec celles observées dans les troupes du Canada. Ainsi, 74 pour cent des soldats de Louisbourg (785 soldats) avait moins de trente et un ans mais proportionnellement, les 21-25 ans y étaient beaucoup plus nombreux qu'au Canada, tandis que l'inverse était vrai pour les moins de 21 ans. La jeunesse des soldats du Canada par rapport à ceux de Louisbourg peut dépendre du nombre plus limité d'individus observés en Canada, mais il me semble témoigner également de l'insistance mise par les autorités de Louisbourg à recruter des soldats possédant un métier, d'où leur âge plus avancé. Cette préoccupation ne semble pas avoir été ressentie au même degré, du moins selon la correspondance officielle, par les autorités en poste au Canada. On peut remarquer également que les canonnières-bombardiers de Louisbourg étaient légèrement plus âgés que les soldats des compagnies franches, et ceci s'explique par le fait que la majorité des canonnières étaient choisis parmi les soldats des compagnies franches<sup>68</sup>. La même

politique s'appliquait également au Canada.

L'étude des âges des soldats des bataillons de la Sarre et du Royal-Roussillon<sup>69</sup> (tableau VII et graphique III) permet de constater que les soldats des troupes de terre étaient beaucoup plus jeunes que les soldats des troupes de la marine. Les moins de 30 ans représentent 88 pour cent (924 soldats) de l'ensemble des membres de ces deux bataillons. Ce pourcentage ressemble beaucoup à celui (87 pour cent) observé chez les recrues des compagnies franches et me laisse croire que les soldats de l'infanterie terrestre, qui vinrent servir au Canada, étaient des recrues de date récente, donc des militaires plus ou moins expérimentés. Ces bataillons n'étaient peut-être donc pas aussi bien entraînés, disciplinés, aussi prêts à affronter l'ennemi que certains historiens l'ont affirmé<sup>70</sup>. La différence d'âge observée entre les canonniers et les soldats des compagnies franches se retrouve également, et pour la même raison, dans les troupes de terre entre les grenadiers et les fusiliers. Le pourcentage global des moins de trente et un ans n'y est peut-être pas tellement différent mais l'on notera le pourcentage beaucoup plus restreint de grenadiers de moins de 21 ans et celui plus élevé des plus de 25 ans en comparaison avec les fusiliers. L'âge plus élevé des sous-officiers des troupes de terre, par rapport à leurs soldats, m'apparaît assez normal puisque ces hommes avaient d'abord commencé leur carrière comme simples soldats avant d'être promus dans ces postes. Les catégories d'âges, sensiblement identiques chez les sergents et les caporaux me laisse penser que les promotions dans l'armée française se faisaient plus selon les talents que d'une façon hiérarchique. L'état de la documentation consultée ne m'a pas permis, malheureusement, d'établir de telles distinctions entre les sous-officiers et soldats des troupes de la marine.

Tableau IV. Troupes de la marine de Québec

Age des recrues	1748	1749	1750	1751	Total	%
9 ans						
10 ans						
11 ans						
12 ans						
13 ans						
14 ans	1				1	
15 ans	1	1	1		3	
moins de 16 ans	2	1	1		4	2%
16 ans	5		3		8	
17 ans	2	2	5		9	
18 ans	5		19		24	
19 ans	1	3	6	1	11	
20 ans	2	2	13	1	18	
de 16 à 20 ans	15	7	46	2	70	43%
21 ans		2	3	1	6	
22 ans			9	1	10	
23 ans	1		9	1	11	
24 ans	1	2	2		5	
25 ans			3		3	
de 21 à 25 ans	2	4	26	3	35	21%
26 ans		4	6	1	11	
27 ans		1	3		4	
28 ans	2		6		8	
29 ans			1		1	
30 ans	1	2	7		10	
de 26 à 30 ans	3	7	23	1	34	21%
% - 31 ans						87%

## Troupes de la marine à Québec.

Age des recrues	1748	1749	1750	1751	Total	%
31 ans	1		2		3	
32 ans			1		1	
33 ans	1		2		3	
34 ans			1	1	2	
35 ans	2		1		3	
de 31 à 35 ans	4		7	1	12	7%
36 ans		2			2	
37 ans				1	1	
38 ans			2		2	
39 ans						
40 ans						
de 36 à 40 ans		2	2	1	5	3%
41 ans			1		1	
42 ans			1		1	
43 ans						
44 ans				1	1	
45 ans						
de 41 à 45 ans			2	1	3	2%
46 ans						
47 ans						
48 ans						
49 ans				1	1	
50 ans						
de 46 à 50 ans				1	1	1%

## Troupes de la marine à Québec

Age des recrues	1748	1749	1750	1751	Total	%
51 ans						
52 ans						
53 ans						
54 ans						
55 ans						
de 51 à 55 ans	0	0	0	0	0	0
56 ans						
57 ans						
58 ans						
59 ans						
60 ans						
de 56 à 60 ans	0	0	0	0	0	0
de 61 à 70 ans	0	0	0	0	0	0
plus de 71 ans						
Total	26	21	107	10	164	100%
Age indéterminé	7	12	93	6	118	
Total général	33	33	200	16	282	

GRAPHIQUE I

# AGE DES SOLDATS DES TROUPES DE LA MARINE A QUEBEC

RECRUES

SOLDATS INCORPORES

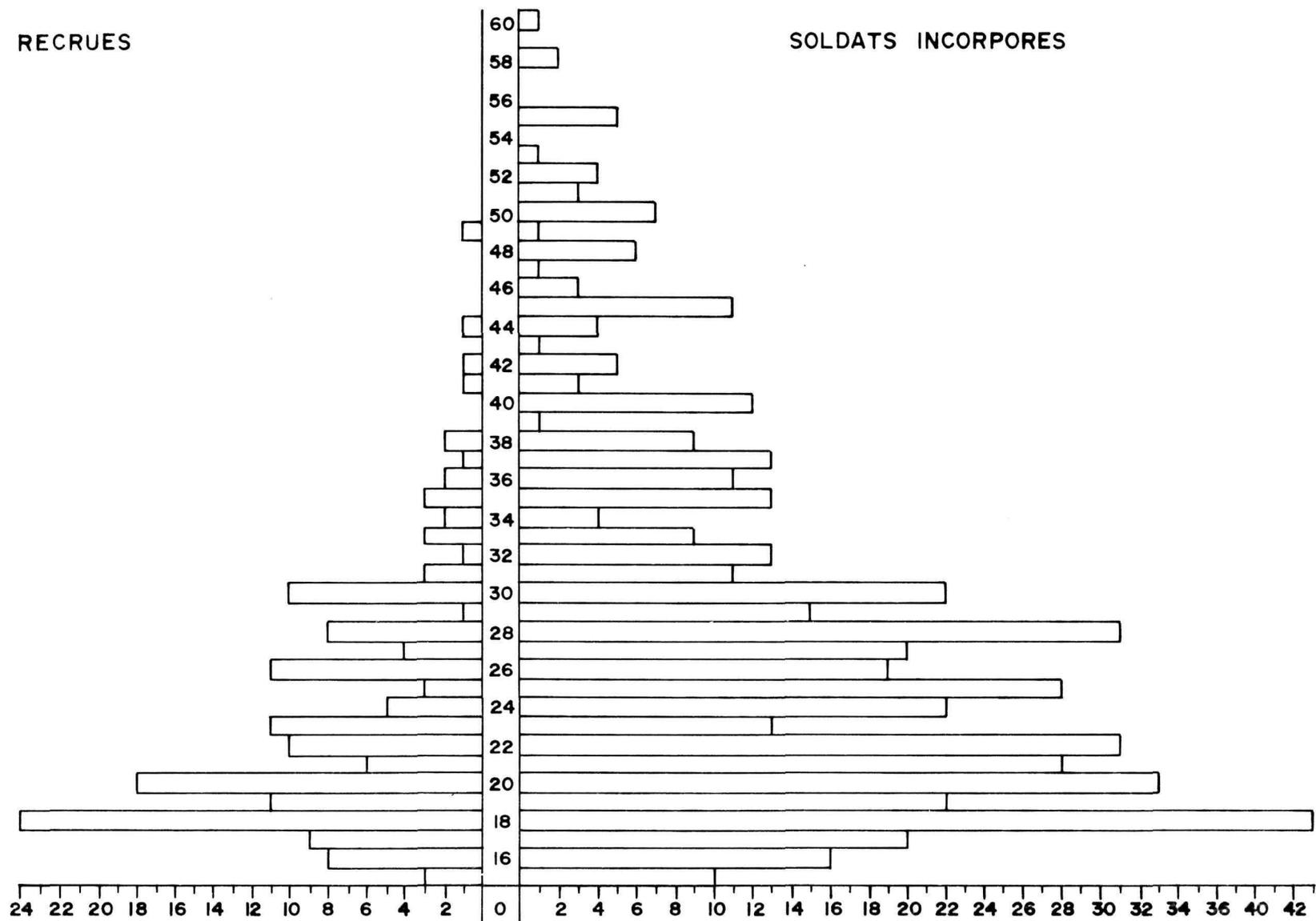


Tableau V. Compagnies franches de la marine à Québec

Age des soldats	1747	1748	1749	1750	1751	Total	%
9 ans							
10 ans							
11 ans							
12 ans			1			1	
13 ans							
14 ans	1	1				2	
15 ans	1	6		2	1	10	
moins de 16 ans	1	7	2	2	1	13	2%
16 ans	1	13	1	1		16	
17 ans	4	8	3	3	2	20	
18 ans	11	19	1	11	1	43	
19 ans	7	7		7	1	22	
20 ans	9	8	4	11	1	33	
de 16 à 20 ans	32	55	9	33	5	134	25%
21 ans	3	13	3	4	5	28	
22 ans	7	4	6	7	7	31	
23 ans	2	2	2	4	3	13	
24 ans	10	2	4	4	2	22	
25 ans	6	8	2	9	3	28	
de 21 à 25 ans	28	29	17	28	20	122	23%
26 ans	5	5	1	7	1	19	
27 ans	9	5	4	1	1	20	
28 ans	11	12	3	2	3	31	
29 ans	4	6	2	1	2	15	
30 ans	3	7	3	4	5	22	
de 26 à 30 ans	32	35	13	15	12	107	20%
% - 31 ans							70%

## Compagnies franches de la marine

Age des soldats	1747	1748	1749	1750	1751	Total	%
31 ans	5	1	3	2		11	
32 ans	4	3	2	2	2	13	
33 ans	2	2	4		1	9	
34 ans	1	2		1		4	
35 ans	6	5		2		13	
de 31 à 35 ans	18	13	9	7	3	50	9%
36 ans	1	3	2	1	4	11	
37 ans	6	6	1			13	
38 ans	6	1		2		9	
39 ans				1		1	
40 ans	1	6	1	2	2	12	
de 36 à 40 ans	14	16	4	6	6	46	9%
41 ans	1			1	1	3	
42 ans	2	2		1		5	
43 ans	1					1	
44 ans	3	1				4	
45 ans	6	3			2	11	
de 41 à 45 ans	13	6		2	3	24	5%
46 ans	1		2			3	
47 ans				1		1	
48 ans	2	4				6	
49 ans			1			1	
50 ans	3	2		1	1	7	
de 46 à 50 ans	6	6	3	2	1	18	3%

## Compagnies franches de la marine à Québec

Age des soldats	1747	1748	1749	1750	1751	Total	%
51 ans	1	1			1	3	
52 ans	1	1	2			4	
53 ans			1			1	
54 ans							
55 ans	1	1		1	2	5	
de 51 à 55 ans	3	3	3	1	3	13	2%
56 ans							
57 ans							
58 ans		2				2	
59 ans							
60 ans					1	1	
de 56 à 60 ans		2			1	3	1%
de 61 à 70 ans				1		1	
plus de 71 ans					1	1	
Total	146	172	60	97	56	531	
Age indéterminé	3	17	40	6	115	181	
Total général	149	189	100	103	171	712	

Tableau VI. Louisbourg: Troupes de la marine

Age au 13 mars 1752	Compagnies franches	%	Canonnières- bombardiers	%	Total général	%
9 ans						
10 ans						
11 ans						
12 ans						
13 ans						
14 ans						
15 ans						
moins de 16 ans						
16 ans	5				5	
17 ans	17		1		18	
18 ans	36		3		39	
19 ans	47		2		49	
20 ans	77		2		79	
de 16 à 20 ans	192	19%	8	16%	200	19%
21 ans	75		2		77	
22 ans	74		6		80	
23 ans	69		2		71	
24 ans	69				69	
25 ans	51		4		55	
de 21 à 25 ans	338	33%	14	29%	352	33%
26 ans	55		2		57	
27 ans	45		1		46	
28 ans	44		3		47	
29 ans	25		2		27	
30 ans	52		4		56	
de 26 à 30 ans	221	22%	12	24%	233	22%
% - 31 ans		74%		69%		74%

## Louisbourg: Troupes de la marine

Age au 13 mars 1752	Compagnies franches	%	Canonnières- bombardiers	%	Total général	%
31 ans	24		5		29	
32 ans	25		4		29	
33 ans	26		1		27	
34 ans	20		2		22	
35 ans	28		1		29	
de 31 à 35 ans	123	12%	13	27%	136	13%
36 ans	15				15	
37 ans	9				9	
38 ans	24				24	
39 ans	6				6	
40 ans	26				26	
de 36 à 40 ans	80	8%	0	0	80	8%
41 ans	9				9	
42 ans	7				7	
43 ans	4				4	
44 ans	6		1		7	
45 ans	7		1		8	
de 41 à 45 ans	33	3%	2	4%	35	3%
46 ans	8				8	
47 ans						
48 ans	4				4	
49 ans	2				2	
50 ans	4				4	
de 46 à 50 ans	18	2%	0	0	18	2%

## Louisbourg: Troupes de la marine

Age au 13 mars 1752	Compagnies franches	%	Canonniers- bombardiers	%	Total général	%
51 ans	3				3	
52 ans	3				3	
53 ans	1				1	
54 ans	1				1	
55 ans	1				1	
de 51 à 55 ans	10	1%	0	0	10	1%
56 ans	1				1	
57 ans						
58 ans						
59 ans						
60 ans						
de 56 à 60 ans	1		0		1	
de 61 à 70 ans	1		0		1	
plus de 71 ans						
Total	1 017		49		1 066	
Age indéterminé	1		0		1	
Total général	1 018		49		1 067	

GRAPHIQUE II

# AGE DES SOLDATS DES TROUPES DE LA MARINE DE LOUISBOURG

CANONNIERS -  
BOMBARDIERS

COMPAGNIES FRANCHES

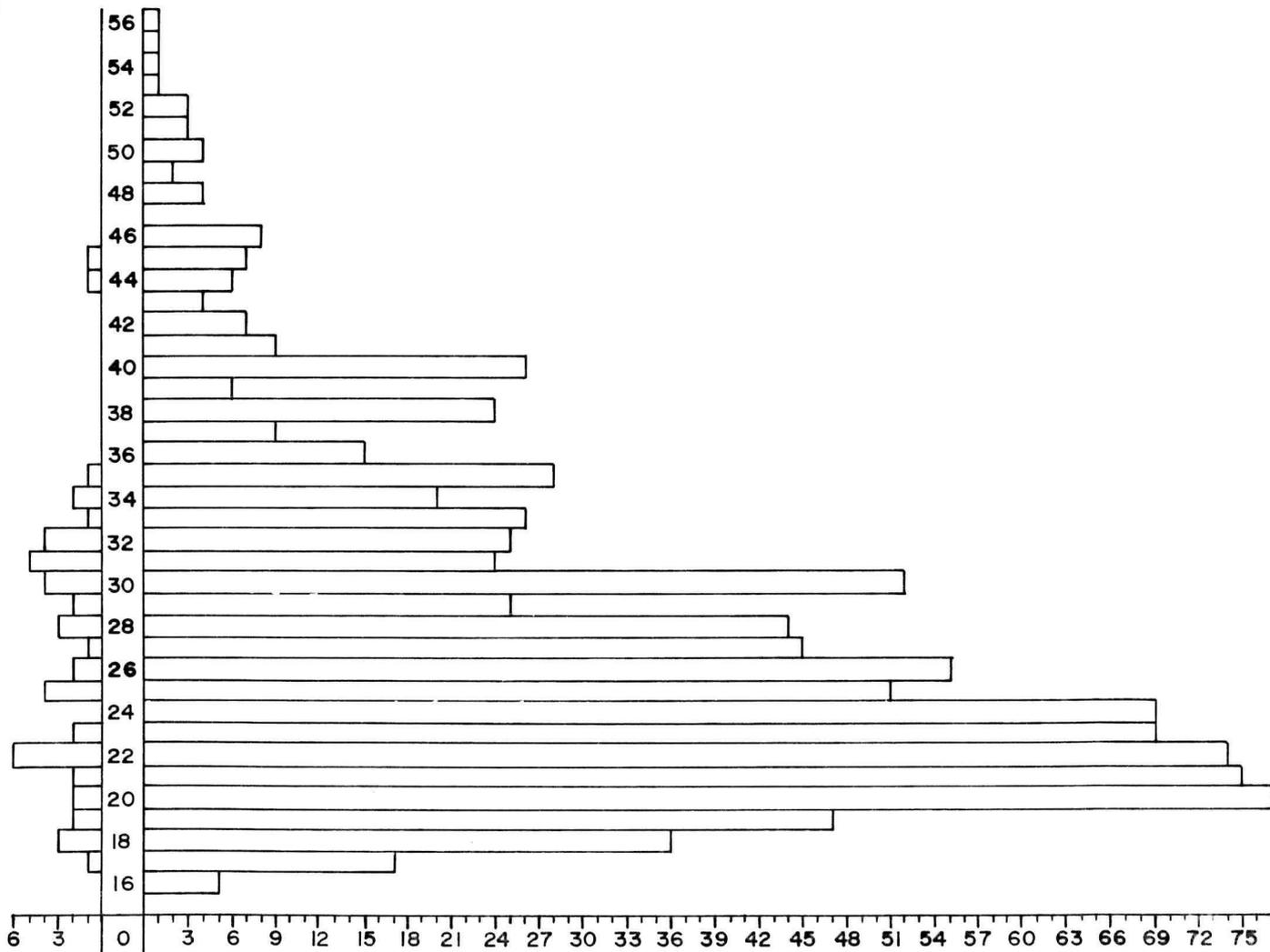


Tableau VII. Bataillons de LaSarre et du Royal-Roussillon

Age au 29 mars 1756	Ser- gents	Tam- bours	Capo- raux	Anse- pessades	Grena- diers	Fusi- liers	Total
9 ans							
10 ans							
11 ans							
12 ans						1	1
13 ans							
14 ans							
15 ans							
moins de 16 ans	0	0	0	0	0	1	1
16 ans						8	8
17 ans		2			1	39	42
18 ans		1		1		84	86
19 ans	1	2	2	2	1	72	80
20 ans	3	4			7	80	94
de 16 à 20 ans	4 (8%)	9 (35%)	2 (3%)	3 (4%)	9 (13%)	283 (38%)	310 (30%)
21 ans	1	3		3	6	54	67
22 ans	1	2		3	4	90	100
23 ans	1		3	3	1	52	60
24 ans	5		7	5	6	60	83
25 ans	3	4	6	9	7	41	134
de 21 à 25 ans	11 (21%)	9 (35%)	16 (21%)	23 (29%)	24 (33%)	297 (40%)	380 (36%)
26 ans	3	2	4	6	11	36	62
27 ans	3	2	8	5	9	14	41
28 ans	5	2	6	8	6	21	48
29 ans	3	1	6	4	3	16	33
30 ans	4		4	10	3	28	49
de 26 à 30 ans	18 (35%)	7 (27%)	28 (36%)	33 (42%)	32 (44%)	115 (15%)	233 (22%)
% - 31 ans	64%	97%	60%	75%	90%	93%	88%

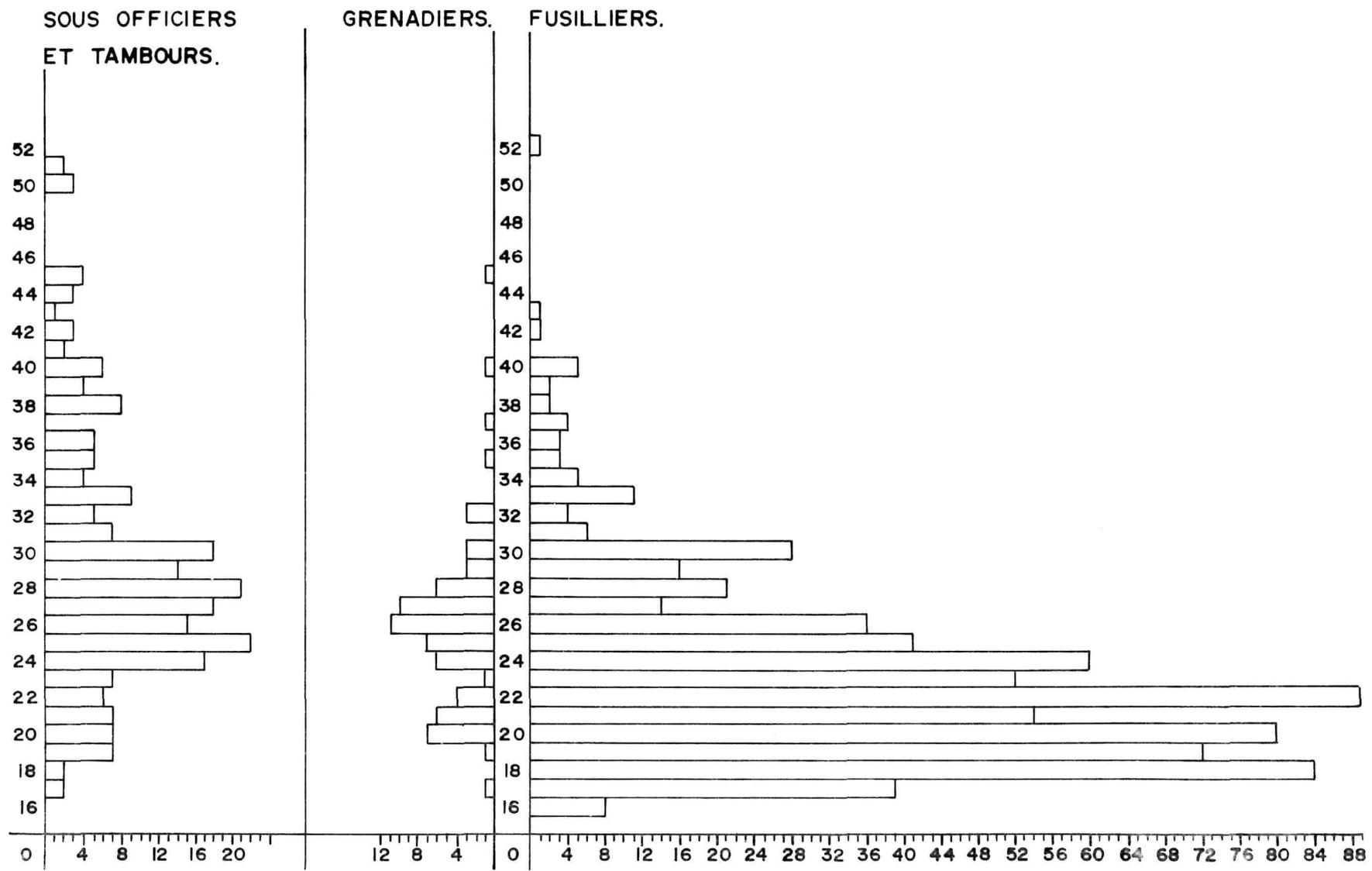
## Bataillons de LaSarre et du Royal-Roussillon

Age au 29 mars 1756	Ser- gents	Tam- bours	Capo- raux	Anse- pessades	Grena- diers	Fusi- liers	Total
31 ans	1		4	2		6	13
32 ans	2		3		3	4	12
33 ans	3		5	1		11	20
34 ans	1		3			5	9
35 ans			2	3	1	3	9
de 31 à 35 ans	7 (13%)	0	17 (22%)	6 (8%)	4 (6%)	29 (4%)	63 (6%)
36 ans	1		1	3		3	8
37 ans					1	4	5
38 ans	4		1	3		2	10
39 ans	1		2	1		2	6
40 ans	1		4	1	1	5	12
de 36 à 40 ans	7 (13%)	0	8 (10%)	8 (10%)	2 (3%)	16 (2%)	41 (4%)
41 ans			1	1			2
42 ans	1		2			1	4
43 ans				1		1	2
44 ans			1	1			2
45 ans	2			2	1		5
de 41 à 45 ans	3 (6%)	0	4 (5%)	5 (6%)	1 (1%)	2	15 (1%)
46 ans							
47 ans							
48 ans							
49 ans							
50 ans	1		2				3
de 46 à 50 ans	1 (2%)	0	2 (3%)	0	0	0	3

## Bataillons de LaSarre et du Royal-Roussillon

Age au 29 mars 1756	Ser- gents	Tam- bours	Capo- raux	Anse- pessades	Grena- diers	Fusi- liers	Total
51 ans	1		1				2
52 ans						1	1
53 ans							
54 ans							
55 ans							
de 51 à							
55 ans	1 (2%)	0	1 (1%)	0	0	1	3
56 ans							
57 ans							
58 ans							
59 ans							
60 ans							
de 56 à							
60 ans	0	0	0	0	0	0	0
de 61 à							
71 ans		1 (3%)					1
plus de 71 ans							
Total	52	26	78	78	72	744	1 050 (100%)
Age indé- terminé	0	0	0	0	0	0	0
Total général	52	26	78	78	72	744	1 050 (100%)

GRAPHIQUE III AGE DES SOLDATS DES BATAILLONS DE ROYAL ROUSSILLON & LASARRE



## Maladies et hospitalisation

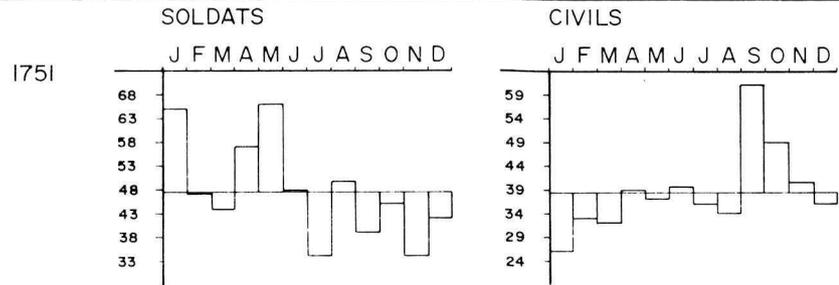
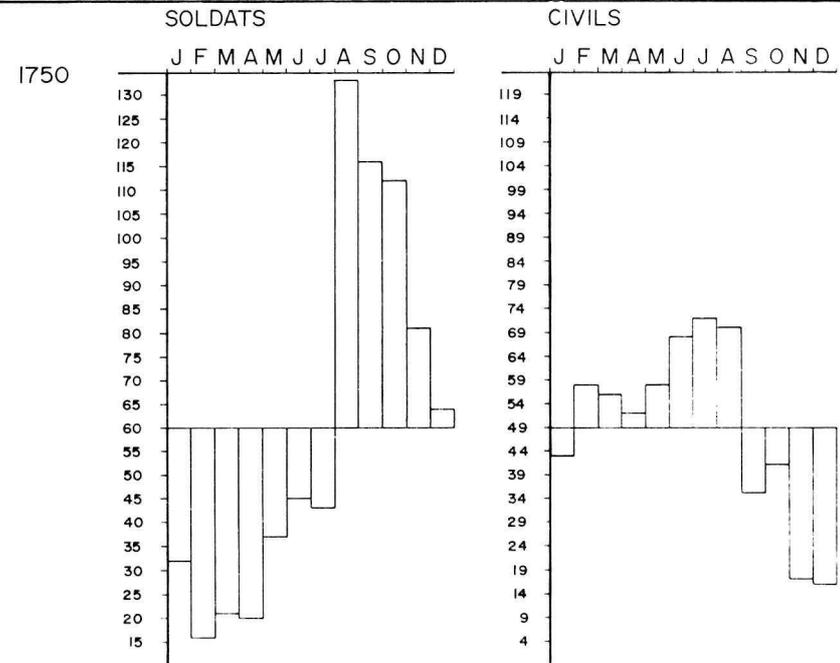
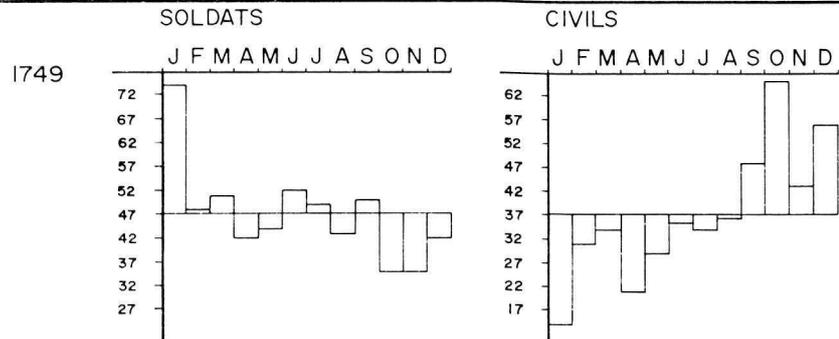
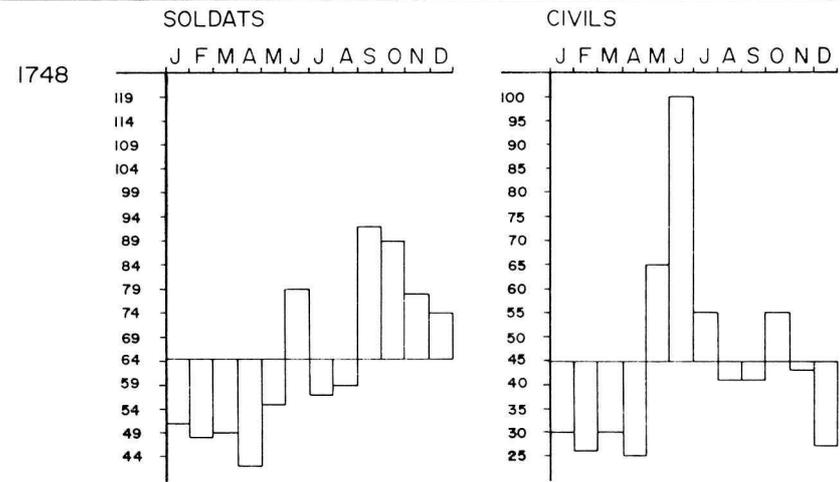
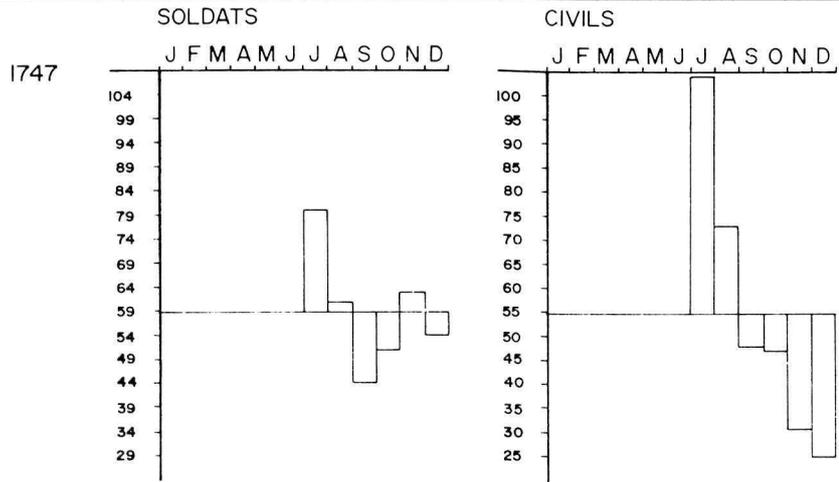
Après avoir, pour différents motifs ou involontairement dans certains cas, opté pour la carrière militaire, les jeunes recrues se retrouvaient ensuite au débarcadère du port de Québec, d'où, pour leur premier contact avec la Nouvelle-France, ils étaient bien souvent conduits vers l'Hôtel-Dieu de Québec. La traversée transatlantique, avec ses longueurs et l'entassement sur les navires, n'était pas sans laisser des séquelles chez les passagers-soldats et ceci est particulièrement visible dans le mouvement annuel des admissions à l'Hôtel-Dieu. On constate ainsi, en juillet 1747 et en août 1750 (tableau VIII), une très nette augmentation des soldats admis à cet hôpital, et ces mois correspondent avec l'arrivée de France d'un nombre important de soldats. Il s'agit, en 1747, des troupes de la marine de l'île Royale et d'un fort contingent de recrues, en 1750, alors que les effectifs militaires au Canada sont portés de 29 à 50 hommes par compagnie. Peter Kalm observera d'ailleurs que les soldats se retrouvaient en très grand nombre à l'Hôtel-Dieu de Québec pendant les mois de juillet et d'août alors qu'arrivaient les bateaux du Roi<sup>71</sup>.

En analysant quelque peu le mouvement de l'hospitalisation à l'Hôtel-Dieu pour la période 1747-1751 (graphique IV), on constate facilement que l'hôpital était plus fréquenté par les soldats pendant les semestres d'été que durant ceux d'hiver. Le semestre d'été, en plus de coïncider avec l'arrivée des recrues de France, était aussi la saison de l'année où les travaux étaient les plus intensifs. Comme on ne possède que des renseignements assez parcellaires sur la nature des maladies dont souffraient les soldats, on pourrait croire que les blessures subies par les soldats pendant les travaux d'été

Tableau VIII. Hôtel-Dieu de Québec: admissions et hospitalisation. Soldats/civils

Année	Mois (admissions)												Total
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
1747							75/36	30/44	29/21	32/32	40/15	24/16	230/164
1748	30/19	19/12	25/19	19/16	37/51	62/57	13/28	40/29	58/29	54/35	37/25	44/13	438/333
1749	40/13	20/18	31/19	23/10	32/20	36/23	25/26	35/24	30/33	20/45	24/38	22/37	338/296
1750	14/24	5/39	13/33	8/36	32/45	28/53	29/49	115/46	54/35	54/15	36/6	33/10	421/391
1751	32/16	21/19	26/17	33/23	36/28	28/27	19/29	35/23	23/46	28/25	20/26	31/20	332/299
												Total:	1 759/1 483
							(hospitalisation)						
1747							80/104	61/73	44/48	51/47	63/31	54/25	353/328
1748	51/30	48/26	49/30	42/25	55/65	79/100	57/55	59/41	92/41	89/55	78/43	74/27	773/538
1749	74/14	48/31	51/34	42/21	44/29	52/35	49/34	43/36	50/48	35/65	35/43	42/56	565/446
1750	32/43	16/58	21/56	20/52	37/58	45/68	43/72	133/70	116/35	112/41	81/17	64/16	720/586
1751	65/26	47/33	44/32	57/39	66/37	48/40	34/36	50/34	39/61	45/49	34/41	42/36	571/464
												Total:	2 982/2 362

HOSPITALISATION A L'HOTEL-DIEU



étaient une deuxième raison de l'hospitalisation. Il ne faudrait pas oublier, cependant, qu'en plus des hausses déjà mentionnées pour 1747 et 1750, on enregistre le même phénomène pendant le semestre d'été de 1748. Cette année correspond à la fin de la guerre de Succession d'Autriche<sup>72</sup>, et l'Hôtel-Dieu reçut de nombreux blessés de guerre venus se faire soigner à Québec. Seules les années 1749 et 1751, pendant cette période, peuvent être considérées comme des années normales. Il n'y aura pas de guerre ou d'expéditions importantes pendant ces deux années; de même les arrivées de recrues furent assez restreintes, sinon nulles. Le nombre de soldats hospitalisés pendant ces deux ans demeurera, bien que moins élevé, très important. Etant donné que mon observation s'est limitée à une période assez courte, il est difficile de dégager des constantes dans le mouvement annuel des hospitalisations. Les mouvements observés, cependant, durent se continuer par la suite et même s'accroître avec l'arrivée des régiments de troupes de terre à compter de 1755. C'est ainsi que le commissaire aux guerres, Doreil, notait l'hospitalisation d'au moins 300 soldats en 1756<sup>73</sup> à Québec et d'environ 250 en 1757<sup>74</sup>.

Ce qui est surtout étonnant dans le mouvement de l'hospitalisation à l'Hôtel-Dieu, c'est la comparaison que l'on peut établir entre les militaires et les civils. Ainsi, de juillet 1747 à décembre 1751, j'ai identifié 2 982 militaires hospitalisés (ou 1 759 admissions) à l'Hôtel-Dieu contre 2 362 civils (1 483 admissions). C'est là une donnée importante lorsqu'on songe à la très grande infériorité numérique des militaires par rapport à la population civile. On a mentionné précédemment les effectifs de la garnison de Québec; quant à la population civile, le recensement de la ville de Québec indique 8 001 résidents en 1754<sup>75</sup>. Cette population civile s'accroissait aussi annuellement de tous les matelots

de passage à Québec et qui, souvent devaient se faire soigner à l'Hôtel-Dieu comme le mentionne le registre des malades . Aux soldats hospitalisés à l'Hôtel-Dieu, il faudrait aussi ajouter tous ceux qui, faute d'espace, durent être logés pendant cette période dans deux autres établissements de Québec, l'Hôpital Général et l'hôpital Saint-Jean<sup>76</sup>. Ce dernier établissement était un hôpital de campagne qui fut érigé lorsqu'arriva la "grande recrue" de 1750. En accaparant tous ces lits hôpitaux, les militaires privaient les civils de nombreux soins hospitaliers. Cette situation, si elle ne provoqua sans doute point de remous visibles chez les civils, n'était pas de nature à favoriser l'établissement de relations cordiales entre civils et militaires. Chez les civils, comme chez les soldats, l'hospitalisation était plus élevée pendant le semestre d'été que pendant celui d'hiver. Dans le mouvement annuel de l'hospitalisation des civils, les hausses les plus fortes se situent également pendant les mêmes années où l'on a noté de fortes augmentations chez les militaires. Les raisons sont assez semblables puisqu'en 1747 et 1748, de nombreux miliciens, ayant participé à la guerre, viennent se faire traiter à Québec. En 1750, c'est au tour des matelots des navires amenant les recrues à Québec d'occuper les lits d'hôpitaux de la ville de Québec. Pendant les années 1749 et 1751, cependant, on peut observer une nette différence dans le mouvement annuel de l'hospitalisation entre les civils et militaires. Alors que les militaires sont hospitalisés surtout en début d'année, les civils le sont à la fin de l'automne. L'Hôtel-Dieu était donc plus fréquenté, en hiver, par les soldats que par les civils.

Ces différences, à la fois dans le nombre d'hospitalisés et les mois d'hospitalisation, entre les civils et les militaires sont sans doute un reflet des conditions de vie des militaires à Québec. Moins adaptés aux hivers canadiens que

les civils, les soldats étaient sans doute plus sujets à contracter les rhumes et les fièvres fréquents à cette période de l'année. Casernés dans des bâtiments sans doute, plus ou moins confortables, l'Hôtel-Dieu devait leur apparaître comme un milieu plus rassurant, un refuge peut-être pour échapper quelque temps à la vie militaire et à sa discipline. Individus isolés dans un pays neuf, il ne leur fallait compter que sur eux-mêmes pour se soigner. Même si, parfois, les soldats pouvaient se retrouver à l'étroit dans les hôpitaux, en 1750 on les avait placés à deux par lit et on avait même ajouté des lits dans les salles<sup>77</sup>, ils y étaient généralement très bien traités. Peter Kalm avait remarqué la propreté et l'ordre qui régnaient dans les salles de l'Hôtel-Dieu; toujours selon le voyageur suédois, les salles y étaient bien chauffées, bien éclairées, la literie suffisante et propre<sup>78</sup>. Doreil pour sa part, notera les bons soins, la qualité et la quantité suffisante des aliments donnés aux soldats malades<sup>79</sup>.

Dans de telles conditions, la convalescence des militaires avait sans doute tendance à se prolonger comme dans le cas de ce Pierre Baron dit Saint-Laurent, soldat de la compagnie Deschaillons, qui séjourna à l'Hôtel-Dieu du 9 novembre 1748 au 17 mai 1749, soit 189 jours<sup>80</sup>. En fait, les hospitalisations étaient rarement aussi prolongées et, comme on peut le vérifier au tableau IX, il y eut, de juillet 1747 à décembre 1751, 36 856 journées d'hospitalisation de militaires contre 30 729 jours pour la population civile. Ainsi, les 1 759 soldats admis à l'hôpital pendant cette période y séjournèrent 20.95 jours en moyenne chacun, et les 1 483 civils, 20.72 jours. La durée de l'hospitalisation du soldat en Canada était certes beaucoup plus longue que celle des militaires en France puisque ces derniers n'y séjournaient qu'entre quatre et dix jours<sup>81</sup>. Les maladies étaient-elles plus malignes en Canada qu'en France, les traitements moins efficaces? Les réponses à ces questions

Tableau IX. H.D.Q. - Journées d'hospitalisation et moyennes mensuelles. soldats  
civils

Années	Mois (jours)											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1747							<u>1074</u> <u>1466</u>	<u>738</u> <u>949</u>	<u>545</u> <u>675</u>	<u>707</u> <u>688</u>	<u>753</u> <u>448</u>	<u>716</u> <u>378</u>
1748	<u>764</u> <u>472</u>	<u>652</u> <u>433</u>	<u>613</u> <u>460</u>	<u>675</u> <u>311</u>	<u>519</u> <u>511</u>	<u>1035</u> <u>1174</u>	<u>595</u> <u>667</u>	<u>611</u> <u>478</u>	<u>1037</u> <u>420</u>	<u>1079</u> <u>692</u>	<u>1010</u> <u>544</u>	<u>929</u> <u>399</u>
1749	<u>902</u> <u>403</u>	<u>603</u> <u>436</u>	<u>588</u> <u>543</u>	<u>499</u> <u>258</u>	<u>497</u> <u>330</u>	<u>451</u> <u>600</u>	<u>501</u> <u>517</u>	<u>407</u> <u>432</u>	<u>540</u> <u>591</u>	<u>353</u> <u>970</u>	<u>438</u> <u>862</u>	<u>505</u> <u>734</u>
1750	<u>459</u> <u>658</u>	<u>251</u> <u>514</u>	<u>341</u> <u>599</u>	<u>293</u> <u>498</u>	<u>475</u> <u>588</u>	<u>332</u> <u>741</u>	<u>452</u> <u>668</u>	<u>1141</u> <u>631</u>	<u>2125</u> <u>142</u>	<u>1779</u> <u>748</u>	<u>1187</u> <u>281</u>	<u>920</u> <u>288</u>
1751	<u>894</u> <u>473</u>	<u>516</u> <u>433</u>	<u>584</u> <u>637</u>	<u>689</u> <u>487</u>	<u>643</u> <u>479</u>	<u>523</u> <u>559</u>	<u>459</u> <u>504</u>	<u>529</u> <u>530</u>	<u>438</u> <u>665</u>	<u>540</u> <u>558</u>	<u>432</u> <u>617</u>	<u>518</u> <u>590</u>
							Moyenne mensuelle *				Total:	<u>36856</u> <u>30729</u>
1747							<u>13.43</u> <u>14.10</u>	<u>12.10</u> <u>13.00</u>	<u>12.39</u> <u>14.06</u>	<u>14.14</u> <u>14.64</u>	<u>11.95</u> <u>14.45</u>	<u>13.26</u> <u>15.12</u>
1748	<u>14.98</u> <u>15.73</u>	<u>14.17</u> <u>16.65</u>	<u>12.51</u> <u>15.33</u>	<u>16.07</u> <u>12.44</u>	<u>9.44</u> <u>7.98</u>	<u>13.10</u> <u>11.74</u>	<u>10.44</u> <u>12.13</u>	<u>10.38</u> <u>11.66</u>	<u>11.27</u> <u>10.24</u>	<u>12.12</u> <u>12.58</u>	<u>12.95</u> <u>12.65</u>	<u>12.55</u> <u>14.78</u>
1749	<u>12.19</u> <u>28.79</u>	<u>12.56</u> <u>14.06</u>	<u>11.53</u> <u>15.97</u>	<u>11.88</u> <u>12.29</u>	<u>11.30</u> <u>11.38</u>	<u>8.67</u> <u>17.14</u>	<u>10.22</u> <u>14.74</u>	<u>9.47</u> <u>12.00</u>	<u>10.80</u> <u>12.31</u>	<u>10.09</u> <u>14.92</u>	<u>12.51</u> <u>20.05</u>	<u>12.02</u> <u>13.01</u>
1750	<u>14.34</u> <u>15.30</u>	<u>15.69</u> <u>8.86</u>	<u>16.24</u> <u>10.70</u>	<u>14.65</u> <u>9.58</u>	<u>12.84</u> <u>10.14</u>	<u>7.38</u> <u>10.90</u>	<u>10.51</u> <u>9.28</u>	<u>8.58</u> <u>9.01</u>	<u>18.32</u> <u>4.06</u>	<u>15.88</u> <u>18.24</u>	<u>14.65</u> <u>16.53</u>	<u>14.38</u> <u>18.00</u>
1751	<u>13.75</u> <u>18.19</u>	<u>10.98</u> <u>13.10</u>	<u>13.27</u> <u>19.91</u>	<u>12.09</u> <u>12.49</u>	<u>9.74</u> <u>12.95</u>	<u>10.90</u> <u>13.98</u>	<u>13.50</u> <u>14.00</u>	<u>10.58</u> <u>15.59</u>	<u>11.23</u> <u>10.90</u>	<u>12.00</u> <u>11.39</u>	<u>12.71</u> <u>15.05</u>	<u>12.33</u> <u>16.39</u>

\*Les moyennes ont été obtenues en divisant le nombre de journées d'hospitalisation par le nombre d'individus hospitalisés indiqués au tableau VIII.

demeurent hypothétiques. Si les hospitalisations sont plus nombreuses en été, c'est pendant le semestre d'hiver que le séjour à l'hôpital est le plus long. Les moyennes mensuelles de journées d'hospitalisation (tableau IX) sont en effet régulièrement plus élevées en hiver qu'en été, à la fois chez les militaires et les civils. Des maladies plus sévères en hiver qu'en été, des temps libres plus longs en hiver, expliquent sans doute cette différence dans la durée de l'hospitalisation.

Si, à l'exception de quelques blessés au duel et d'un soldat souffrant de la "gale"<sup>82</sup>, on ignore les motifs précis de la plupart des hospitalisations, les types de maladies, qui pouvaient affecter les soldats de l'époque, ne nous sont pas complètement inconnus. J'ai pu, au cours de mes recherches, relever les cas de 40 soldats souffrant de différentes maladies et blessures et qui furent proposés pour la retraite ou pour entrer aux Invalides. Pour 17 d'entre eux, les motifs invoqués étaient des blessures de guerre et, pour cinq autres, il s'agissait d'accidents de travail comme des fractures et des engelures. Dans les cas de maladies, on mentionne le rhumatisme (3 fois), la phtisie et hernie (1 fois), la cécité partielle (1 fois), et le mal de poitrine (1 fois). A cela viennent s'ajouter les maladies nerveuses comme la folie (7 fois), l'épilepsie (3 fois) et le mal "caduc" (2 fois)<sup>83</sup>. Si l'on excepte les fièvres, les accidents de travail et les blessures de guerre, il semble bien que les affections mentales faisaient autant de ravages dans la population militaire au Canada que toutes autres maladies. Était-ce là une conséquence des difficultés éprouvées par certains soldats dans leur adaptation au milieu nord-américain, à la vie militaire, ou l'illustration du peu de soin apporté au choix des recrues. L'information est beaucoup trop ténue pour répondre à ces questions. Les handicapés, proposés pour la pension d'Invalides, ou l'hos-

pice étaient assez souvent renvoyés en France; mais un certain nombre, cependant, se retrouva à l'Hôpital Général de Québec pour y terminer leurs jours comme ce Julien Berthelot, soldat au régiment de la Reine, originaire de Bretagne et âgé de 20 ans, qui y entra le 20 juin 1758 et y décéda le 18 février 1810<sup>84</sup>.

## Mortalité chez les soldats

Si les fièvres contractées au cours des voyages transatlantiques constituent la raison majeure de l'hospitalisation militaire à Québec, elles semblent également la cause première de la mortalité. Ceci est particulièrement évident à l'automne 1750, au mois de juin 1756 et à l'automne de 1757. On dénombre en effet de multiples décès parmi les recrues de 1750 et dans les bataillons de la Sarre et de Berri arrivés à Québec, le premier en juin 1756, et ceux de Berri en août 1757. De 1748 à 1760, j'ai compilé 821 sépultures de soldats à Québec<sup>85</sup> (tableau X), ce qui représente le total de tous les soldats qui y décédèrent pendant cette période, à l'exception des mois de septembre 1759 et avril 1760. Ces deux mois correspondent aux batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy, et les actes de sépultures des soldats morts au cours de ces deux combats ne furent pas dressés. Selon le chevalier de la Pause, aide-maréchal des logis au régiment de Guienne, on aurait dénombré 137 morts ou disparus dans les cinq bataillons d'infanterie terrestre qui participèrent au combat du 13 septembre 1759. Quant à la bataille du 28 avril 1760, sur les hauteurs de Sainte-Foy, elle aurait fait 125 morts dans les troupes de terre et de marine, toujours selon la Pause<sup>86</sup>. Ceci porterait donc notre total de soldats, décédés à Québec de 1748 à 1760, aux environs de 1 083 décès; et cette approximation ne tient pas compte des soldats des troupes de la marine décédés, le 13 septembre 1759.

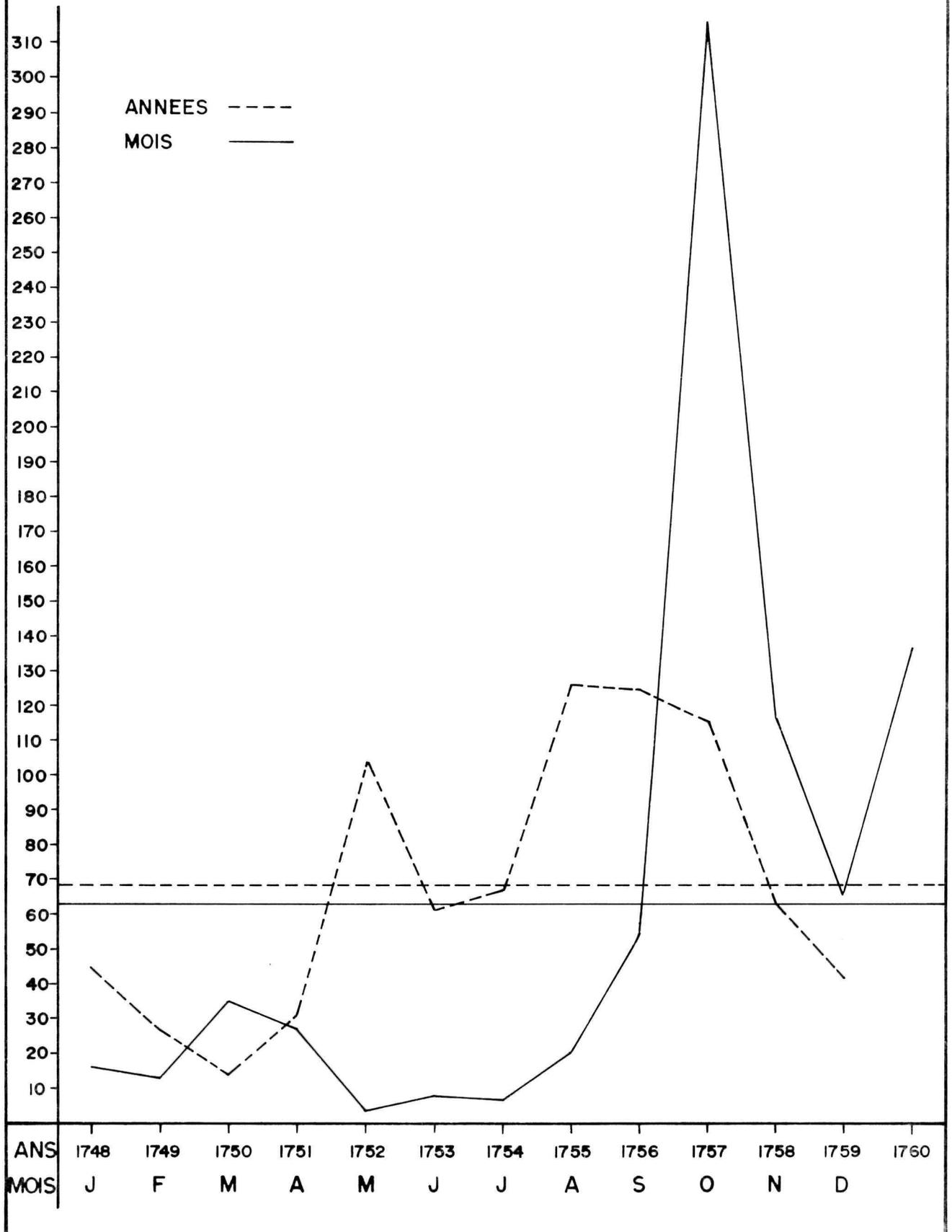
Les années les plus meurtrières pour les soldats de Québec furent donc 1757, avec l'arrivée de nombreuses recrues

Tableau X. Décès de soldats à Québec, selon le mois et l'année

Années	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Ensemble
1748	2	2	1	0	2	1	4	1	2	0	0	1	16
1749	2	0	2	0	0	0	1	3	0	3	0	2	13
1750	2	0	0	1	1	1	0	3	11	9	6	1	35
1751	1	3	1	6	1	2	4	2	2	3	0	2	27
1752	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	4
1753	0	0	1	1	0	0	2	0	1	1	1	1	8
1754	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	1	2	7
1755	1	1	1	0	0	4	8	0	3	0	1	1	20
1756	1	1	2	3	2	23	5	6	3	0	2	7	55
1757	5	4	1	2	2	3	25	87	65	71	39	12	316
1758	23	11	1	4	3	4	10	18	14	11	8	10	117
1759	4	3	0	2	0	2	4	3	23	17	5	3	66
1760	2	1	1	11	93	21	4	3	1	0	0	0	137
Total	45	27	14	31	104	61	67	126	125	116	63	42	821

## GRAPHIQUE V

## MORTALITE MILITAIRE A QUEBEC : 1748 - 1760



et de deux bataillons des troupes de terre, suivies de 1760 et de 1759, correspondant aux deux seules batailles à se dérouler à Québec pendant la période. La guerre ne vient donc qu'au deuxième rang dans les causes de la mortalité chez ces militaires. Le creux dans le mouvement annuel de la mortalité militaire, que l'on remarque pour les années 1752-1754 (graphique V), s'explique avant tout par un recrutement au ralenti et par le fait que les soldats sont affectés en grand nombre aux expéditions de la Belle Rivière. Quant au mouvement mensuel de la mortalité, il connaît de fortes hausses aux mois de mai, août, septembre et octobre. Contrairement à la France, où la mortalité militaire est plus élevée, en temps de paix<sup>87</sup> comme en temps de guerre, pendant le semestre d'hiver, à Québec c'est pendant le semestre d'été que les hausses sont les plus senties. Le mouvement mensuel de la mortalité suit donc d'assez près celui de l'hospitalisation.

Le rajeunissement de la population militaire, suite au renouvellement de 1750, ne semble pas avoir joué dans la baisse de la mortalité pour les années 1752-1754. En effet, si l'on se base sur les âges des soldats au moment du décès (tableau XI et graphique VI), le lien entre âge élevé et mortalité semble quasi inexistant. Sur les 533 soldats décédés et dont j'ai pu retracer l'âge<sup>88</sup>, 75 pour cent décédèrent avant d'avoir atteint leur trente et unième année. On peut noter que ce pourcentage n'est que 64 pour cent, si l'on considère uniquement les troupes de la marine, et de 79 pour cent pour les troupes de terre. Même si la présence des troupes de terre au Canada coïncide avec une période de lutte intense, les troupes de la marine y sont également impliquées, il faut peut-être voir, dans cette différence d'âge au décès entre ces deux corps de troupe, l'inexpérience des soldats des troupes de terre, une plus grande imprudence dans la lutte en territoire étranger. Compte tenu du fait que les quatre cinquièmes

des soldats avaient moins de trente et un an, comme je l'observais dans un paragraphe précédent, et que les trois quarts des soldats meurent avant leur trente et unième année, on réalise facilement que la carrière militaire devait être d'assez courte durée pour une grande partie des militaires servant à Québec et au Canada.

Dans la population civile française de l'époque, l'âge moyen au décès se situait aux environs de 50 ans<sup>89</sup>. L'espérance de vie, pour ceux qui embrassaient la carrière militaire et passaient au Canada, était donc considérablement réduite. L'on a vu que cela n'était pas causé en premier lieu par le métier de soldat, mais c'était plutôt la conséquence des conditions pénibles de traversée des recrues de France au Canada. La forte mortalité qui suivait habituellement l'arrivée de troupes nouvelles au Canada, ne peut que nous laisser songeur sur le moral des autres militaires, particulièrement ceux en garnison à Québec. Les fièvres meurtrières devaient sans doute faire oublier rapidement le soutien qu'aurait dû représenter l'arrivée de troupes jeunes et nombreuses. Le danger très réel, pour les autres soldats, de contracter ces fièvres n'était certes pas une incitation à demeurer dans le service.

Tableau XI. Sous-officiers et soldats

Age au décès	Compagnies franches	Canonniers- bombardiers	Recrues	Total	Grenadiers	Fusiliers	Recrues	Total
9 ans								
10 ans								
11 ans								
12 ans								
13 ans								
14 ans								
15 ans	1		1	2		1		1
moins de 16 ans	1		1	2		1		1
Total et %:	3							
16 ans						3	2	5
17 ans	2		1	3		11	4	15
18 ans	4		3	7		21	1	22
19 ans	3			3		18		18
20 ans	7		3	10	1	30		31
de 16 à 20 ans	16		7	23 (17%)	1	83	7	91 (23%)
Total et %:	114 (21%)							
21 ans	6	1		7		27	2	29
22 ans	3	1	2	6	3	28	1	32
23 ans	4		2	6	3	14	3	20
24 ans	8		1	9	3	23	3	29
25 ans	6		1	7	3	23	4	30
de 21 à 25 ans	27	2	6	35 (27%)	12	115	13	140 (35%)
Total et %:	175 (33%)							

Sous-officiers et soldats

Age au décès	Compagnies franches	Canonnières-bombardiers	Recrues	Total	Grenadiers	Fusiliers	Recrues	Total
26 ans	2		1	3	3	16	2	21
27 ans	4		2	6	3	10	1	14
28 ans	1		1	2		15	2	17
29 ans	3	2		5	2	9	1	12
30 ans	10		1	11	1	19	2	22
de 26 à 30 ans	20	2	5	27 (20%)	9	69	8	86 (21%)
Total et %:	113 (21%)							
% - 31 ans	64%	57%	76%	64%	73%	79%	88%	79%
Total:	75%							
31 ans	3			3	1	6		7
32 ans	5		1	6		6		6
33 ans	3	1		4		7		7
34 ans	1			1		5		5
35 ans					1	10	3	14
de 31 à 35 ans	12	1	1	14 (11%)	2	34	3	39 (10%)
Total et %:	53 (10%)							
36 ans	2			2	1	4		5
37 ans	1		1	2		1		1
38 ans	1			1		4		4
39 ans					1	5	1	7
40 ans	2		3	5		3		3
de 36 à 40 ans	6		4	10 (8%)	2	17	1	20 (5%)
Total et %:	30 (6%)							

Sous-officiers et soldats

Age au décès	Compagnies franches	Canonniers- bombardiers	Recrues	Total	Grenadiers	Fusiliers	Recrues	Total
41 ans	1			1	1	5		6
42 ans	2			2		2		2
43 ans	1			1		1		1
44 ans	1		1	2	1	1		2
45 ans	1			1		2		2
de 41 à 45 ans	6		1	7 (5%)	2	11		13 (3%)
Total et %:	20 (4%)							
46 ans	1	1		2				
47 ans								
48 ans	2			2		2		2
49 ans						1		1
50 ans	5	1		6	1	2		3
de 46 à 50 ans	8	2		10 (8%)	1	5		6 (1%)
Total et %:	16 (3%)							
51 ans						2		2
52 ans					1	1		2
53 ans								
54 ans								
55 ans	1			1				
de 51 à 55 ans	1			1	1	3		4

Sous-officiers et soldats

Age au décès	Compagnies franches	Canonniers- bombardiers	Recrues	Total	Grenadiers	Fusiliers	Recrues	Total
56 ans								
57 ans								
58 ans								
59 ans								
60 ans	1			1				
de 56 à 60 ans	1			1				
de 61 à 70 ans	1			1		1		1
plus de 71 ans	1			1				
Total	100	7	25	132	30	339	32	401
Total général:	533							
Age indéterminé	92	4	39	135	35	316	55	406
Total général:	541							
*Grand Total	192	11	64	267	65	655	87	807
Total général:	1074							
N.D.Q.	28	3	2	33	0	8	4	12
A.M.H.D.Q.	92	4	40	136	1	56	6	63
A.H.G.Q.	72	4	22	98	40	364	75	479
A 1-3499, pi. 161-169	0	0	0	0	24	227	2	253

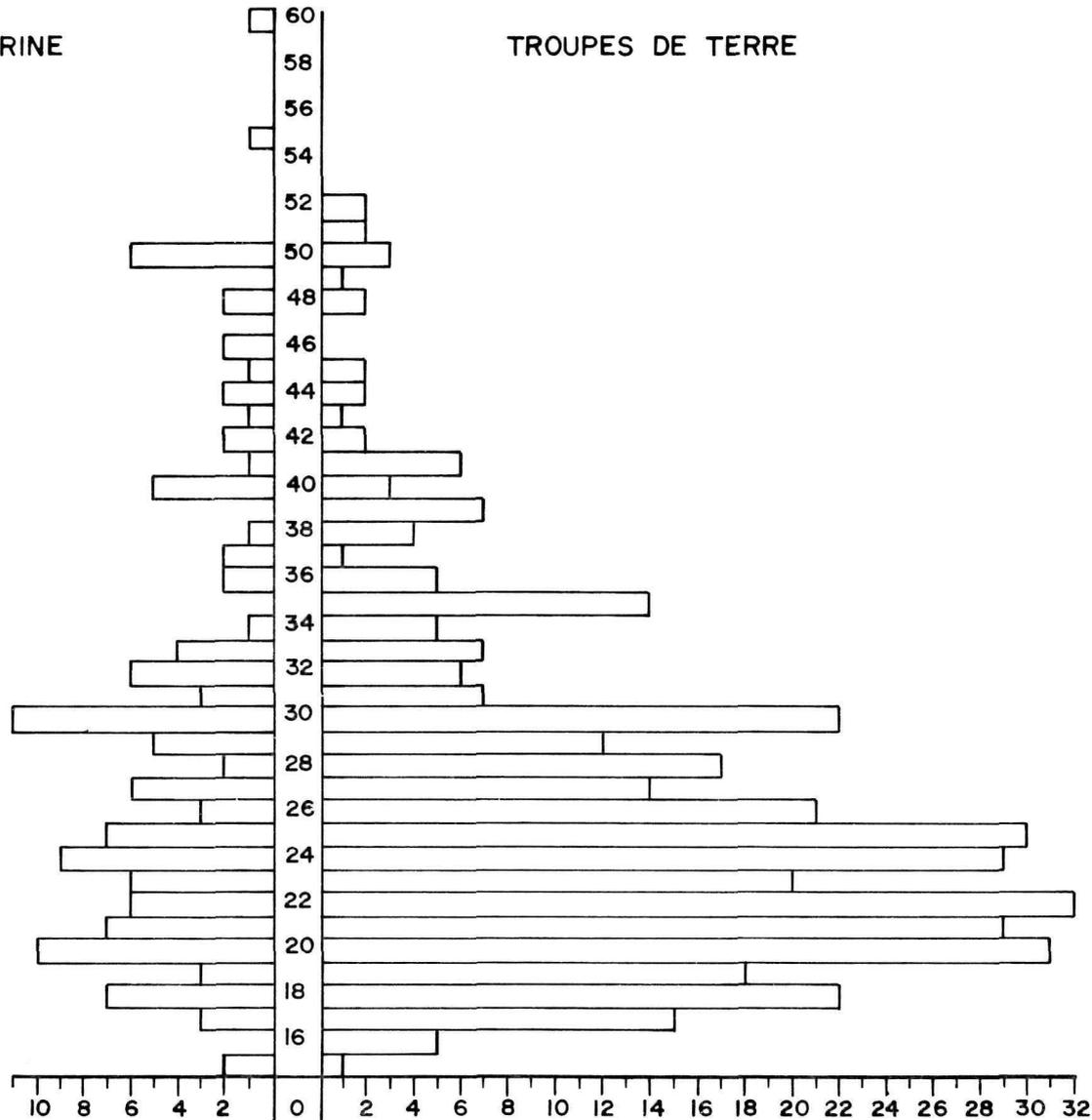
\*Le grand total des sépultures est ici supérieur à celui indiqué au tableau précédent car les décès indiqués dans A 1-3499 ne survinrent pas à Québec mais ailleurs au Canada. Leurs inclusions dans ce tableau visaient simplement à élargir mon échantillonnage pour établir les moyennes d'âge.

GRAPHIQUE VI

# AGE AU DECES DES SOLDATS

TROUPES DE LA MARINE

TROUPES DE TERRE



## Nuptialité et instruction

Bien que, pour la grande majorité des soldats qui choisissaient de se marier, cet événement signifiait la fin de leur carrière militaire, l'étude de la nuptialité militaire nous livre quelques renseignements fort intéressants sur la société à laquelle ils appartenaient. J'ai relevé dans les registres paroissiaux de Notre-Dame de Québec (1748-1759) et dans ceux de Charlesbourg et de Beauport (1756-1759) 141 mariages de soldats (tableau XII). Il s'agit uniquement des personnes identifiées comme militaires dans ces registres, ou dans les contrats de mariage qui précédaient de quelques journées l'échange des vœux matrimoniaux, donc de personnes toujours dans le service ou peut-être à la veille de le quitter. De 1748 à 1756, à l'exception des sergents, tous les soldats quittent la carrière militaire, à plus ou moins brève échéance, après avoir choisi la vie matrimoniale. A plus ou moins brève échéance, car en 1748 la garnison de Québec comptait 45 soldats mariés, soit 27 pour cent de ses effectifs<sup>90</sup>. Mais avec le renouvellement amené par les recrues de 1750, on pourra libérer tous ces soldats mariés. De 1756 à 1759, à cause des événements de l'époque, le militaire qui se mariait demeurait généralement sous les armes. Notons de plus, qu'un certain nombre de soldats des troupes de terre étaient mariés et traversèrent au Canada avec femmes et enfants<sup>91</sup>.

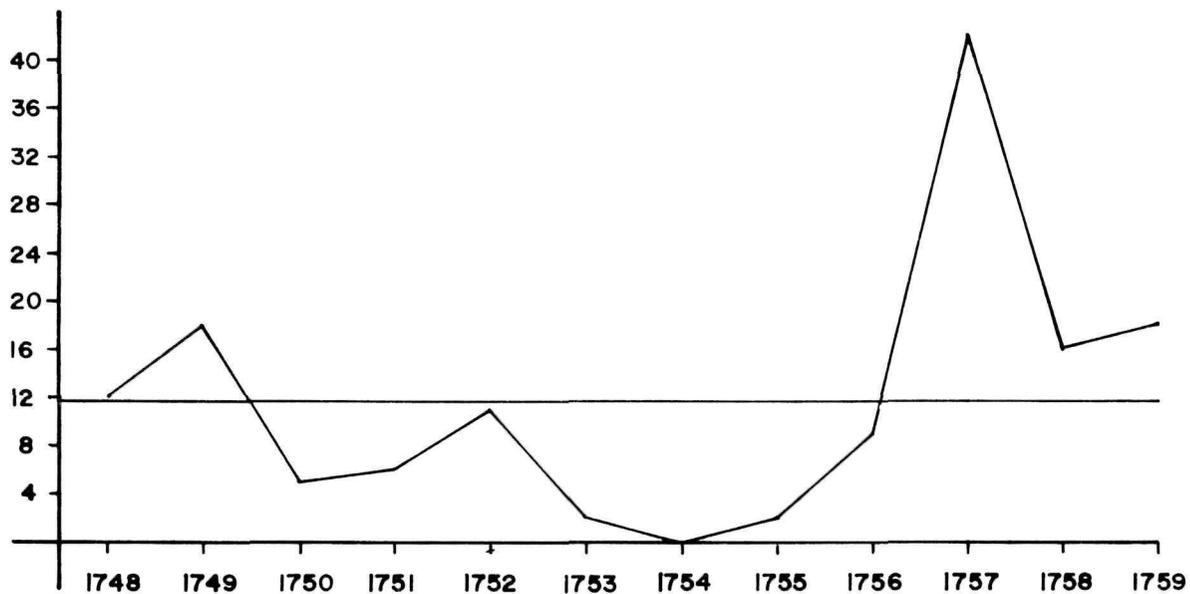
En analysant le mouvement mensuel des mariages (graphique VIII), on constate que 51 pour cent des mariages, contractés de 1748 à 1759, le furent en janvier et en février. Conformément au rite liturgique qui interdisait les mariages

Tableau XII. Nuptialité militaire à Québec, selon le mois et l'année

Années	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Ensemble
1748	4	0	0	1	0	0	0	0	5	0	2	0	12
1749	1	2	0	0	0	4	7	1	2	0	1	0	18
1750	1	0	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	5
1751	2	1	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0	5
1752	1	0	0	2	7	0	0	0	0	1	0	0	11
1753	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
1754	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1755	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
1756	1	3	0	0	1	1	0	2	0	0	1	0	9
1757	10	19	0	1	0	1	0	2	1	3	5	0	42
1758	5	4	0	4	2	0	0	0	0	0	1	0	16
1759	4	11	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	18
Total	33	40	0	14	10	6	7	7	8	5	11	0	141

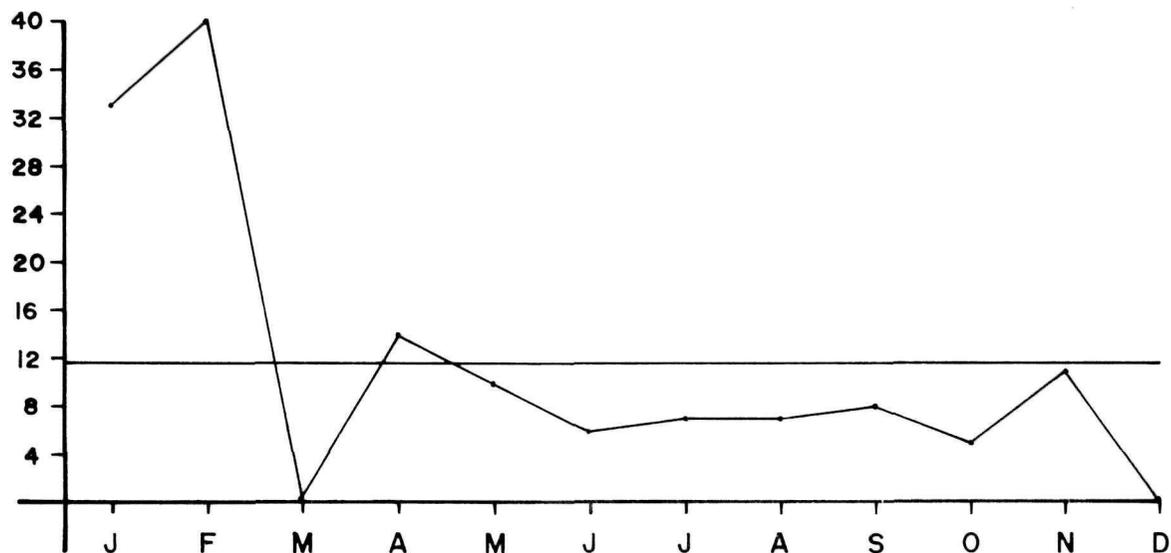
## GRAPHIQUE VII

## MARIAGES DE MILITAIRES A QUEBEC : Mouvement Annuel



## GRAPHIQUE VIII

## MOUVEMENT MENSUEL DES MARIAGES MILITAIRES.



pendant les périodes de l'Avent et du Carême, aucun mariage ne fut célébré en décembre et en mars. Si l'on ajoute aux mariages, célébrés en janvier et février, ceux d'avril et de novembre, on obtient un pourcentage de près de 70 pour les mariages contractés pendant les semestres d'hiver. C'était donc surtout à la fin d'une saison en campagne ou de travaux dans les garnisons que le soldat recevait la permission de quitter le service et de se marier. Même si, en certaines occasions, on passa outre à ce règlement, le soldat, désirant se marier, devait en obtenir la permission de son capitaine et du gouverneur général<sup>92</sup>. Tous les actes de mariage de soldats, relevés dans les registres paroissiaux de Notre-Dame de Québec, font d'ailleurs mention des permissions obtenues.

Dans le mouvement annuel des mariages (graphique VII), on constate une nette diminution des mariages entre juin 1752 et janvier 1756. Cette période, on l'aura remarqué, coïncide avec le gouvernement du marquis de Duquesne, avec l'instauration d'une discipline militaire plus stricte, et avec une activité militaire assez intense dans la région de l'Ohio. C'est Duquesne qui écrivait en 1753:

Le peu de difficultés que l'on faisait de congédier et marier les soldats ou de leur accorder beaucoup de congés de semestre, a mérité mon attention particulière; il m'a été aisé de voir que tous ces mariages n'aboutissaient qu'à augmenter le nombre de misérables dans la colonie ou celui des cabaretiers dont elle fourmille.<sup>93</sup>

Tout ceci ne pouvait qu'influencer la courbe de la nuptialité militaire à Québec. Une autre explication de cette baisse, hypothèse tout aussi plausible, réside dans le fait qu'une grande proportion des soldats ayant été renouvelée en 1750, ces soldats devaient d'abord accomplir au moins trois années de service<sup>94</sup> avant de songer au mariage. Cette hypo-

thèse pourrait expliquer la remontée, à partir de 1756, de la courbe des mariages, tandis que la fin du service pour une certaine partie des soldats des troupes de la marine, conjuguée avec l'arrivée des troupes de terre, rend compte de la forte poussée nuptiale de 1757. L'instauration du casernement des troupes en 1748 à Québec, en limitant les contacts entre population civile et militaire, est un facteur qui a pu, également, jouer dans la baisse de la nuptialité entre 1752 et 1756.

Malgré l'attitude du gouverneur Duquesne, les administrateurs métropolitains et coloniaux n'étaient pas opposés aux mariages des soldats. On verra, par exemple, le gouverneur LaJonquière suggérer le congédiement de trois soldats par compagnie, annuellement, afin qu'ils se marient et s'établissent sur des terres<sup>95</sup>. Quelques années plus tard, Montcalm recommandera à ses commandants de bataillon de favoriser le mariage de leurs soldats avec des filles d'habitants<sup>96</sup>. En dépit de ces attitudes officielles, les impératifs du service militaire devaient bien souvent passer avant les projets matrimoniaux de la gentry militaire. A titre d'exemple, on peut citer le cas du sergent Dominique Moulu des compagnies franches, en garnison à Québec. Ce dernier, alors qu'il avait déjà fait publier un ban à Notre-Dame de Québec, recevra l'ordre de quitter la ville afin de conduire un groupe de soldats vers Montréal. De là, on l'obligera à se rendre hiverner dans un poste de l'Ouest, pour ne revenir à Québec qu'à la fin du semestre d'été suivant<sup>97</sup>. Le nombre relativement faible des mariages contractés par les soldats de Québec, par rapport à l'importance de sa population militaire, a sans doute d'autres causes que ces contrariétés temporaires, mais il semble indiquer, à mon avis, que l'apport démographique du militaire au peuplement canadien fut assez limité, du moins entre 1748 et 1759.

Dans l'étude intitulée Vie et Mort de nos ancêtres, Hubert Charbonneau remarque qu'au XVII<sup>e</sup> siècle les deux tiers des couples canadiens signaient un contrat de mariage<sup>98</sup>. Pour la période 1748-1759, j'ai noté que 81 soldats sur 141 posèrent un tel geste<sup>99</sup>, soit à peu près dans la même proportion que l'observation de Charbonneau. Le comportement des militaires, dans ce domaine, n'était donc point différent de celui des civils. L'étude de ces contrats de mariage, dont la représentativité me semble assez large, permet de réaliser que le mariage n'était pas une expérience lucrative pour les soldats. Dans seulement quatre de ces contrats, en effet, on mentionne des dots apportées par l'épouse dans la future communauté. Ces dotations se chiffraient respectivement à 50, 50, 300 et 800 livres<sup>100</sup>, ce qui était loin de la fortune. On relève de plus, vingt exemples de chambre ou lit garnis<sup>101</sup>, c'est-à-dire, que les parents de la future donnait à la nouvelle communauté un mobilier de chambre et quelques ustensiles. Les seules autres mentions d'ordre financier dans tous ces contrats sont celles des douaires (800 livres en moyenne) et des préciputs (300 livres). Il faut se rappeler que douaires et préciputs, selon la coutume de Paris qui régissait les mariages en Nouvelle-France<sup>102</sup>, ne sont que des espérances des gains que la future communauté peut réaliser pendant la durée de la vie conjugale. Il ne s'agit donc pas d'indicateur de fortune au moment du mariage.

Les soldats, les plus avantageés dans tous ces mariages furent sans doute les 24 (19 pour cent) qui épousèrent des veuves. Ces militaires pouvaient au moins profiter des biens acquis par leurs épouses, dans une précédente communauté, s'ils ne pouvaient en disposer. Remarquons que la proportion de soldats célibataires épousant des veuves est de 10 pour cent plus élevée que celle, notée par Jacques Henripin dans son étude sur la population canadienne au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>103</sup>,

chez les célibataires mariant des veuves. Le soldat n'était donc pas un parti méprisé par les québécoises. C'est ainsi, par exemple, que Françoise DeSève, veuve Vaussel, âgée de 42 ans, pouvait se permettre d'épouser en 1757 un soldat de vingt ans son cadet, François Mousseau dit Chaumont<sup>104</sup>. Si l'on analyse la répartition de ces mariages (tableau XIII), selon le statut militaire du futur au moment du contrat, on constate que les questions de statut social et financier semblent avoir une importance réelle dans la vie matrimoniale. Ainsi, 39.7 pour cent des mariages observés sont le fait de sous-officiers (32 mariages), de canonniers-bombardiers (16), de grenadiers (5), tambours-majors (2) et d'un fifre. Par rapport à l'ensemble des troupes, ces sous-officiers et soldats d'élite étaient nettement minoritaires, et la proportion dans laquelle ils se marient, ne correspond pas à leur importance numérique.

Le fait que ces hommes faisaient partie de la hiérarchie inférieure militaire ou de corps d'élite, que leur solde était relativement plus élevée, les rendaient sans doute des sujets plus attrayants aux filles des journaliers et des artisans de Québec. Si l'on considère les deux corps d'armée séparément, la proportion des sous-officiers et soldats d'élite qui se marient s'élève à 41.3 pour cent dans les troupes de marine mais descend à 35.1 pour cent dans les troupes de terre. Les fusiliers des troupes de terre se mariaient donc dans une proportion plus élevée que leurs collègues, simples soldats, des troupes de la marine. La perception, qu'avaient les jeunes filles de Québec des troupes de terre, était sans doute meilleure que leur opinion sur les soldats des compagnies franches.

A travers les registres paroissiaux de Notre-Dame de Québec pour la période 1748-1759, on peut observer un assez grand nombre de naissances illégitimes, et le mouvement s'amplifie à mesure qu'on approche de 1759. Il serait sans doute

Tableau XIII. Répartition des soldats qui se sont mariés, selon le corps d'armée, le type de compagnie et le grade.

Grade	Troupes de la marine		Troupes de terre		Total
	Compagnies franches	Canonnières	Fusiliers	Grenadiers	
Sergents	11	2	5	0	18
Caporaux	11	0	3	0	14
Tambours-majors fifres	3	0	0	0	3
Sans grade	61	16	24	5	106
Ensemble	86	18	32	5	141

Tableau XIV. Signature de soldats: répartition par grade.

Grade	Signent	Ne signent pas	Non-précisé	Total
Sergents	64	13	4	81
Caporaux	23	8	2	33
Soldats	86	118	15	219
Ensemble	173	139	21	333

fort tentant d'associer cette progression dans les naissances illégitimes à une présence accrue de militaires, mais les preuves nous manquent pour ce faire. Il ne faudrait pas oublier tous les marins et matelots des navires qui amenèrent recrues et troupes de terre à Québec pendant ces années. On peut cependant signaler que, pour au moins 15 des 141 couples observés<sup>105</sup>, le mariage semblait s'imposer. Deux ou trois de ces couples, en effet, reconnurent des enfants nés avant leur mariage; et, pour les autres, l'intervalle, s'écoulant entre le mariage et la première naissance, suppose des conceptions pré-maritales. Comme je ne dispose pas d'études comparatives, il est impossible d'évaluer si ces conceptions illégitimes représentaient un taux élevé ou normal pour la population militaire vis à vis la population civile.

L'étude des registres paroissiaux de Notre-Dame de Québec permet également de jeter quelque lumière sur le degré d'instruction ou d'alphabétisation des soldats de Québec. Sur 333 individus identifiés comme soldats dans ces registres, 173 ou 52 pour cent étaient en mesure de signer leur nom (tableau XIV)<sup>106</sup>. De toute évidence, ces signatures ne sont pas une indication que les soldats pouvaient également lire et écrire; le plus bel exemple de ceci nous est livré par le témoignage d'un soldat des compagnies franches, Denis Lemoine dit Parisien, qui affirmait avoir été envoyé au Canada à cause de son libertinage, qui consistait à ne point vouloir apprendre à lire et à écrire, et pourtant il signera son témoignage<sup>107</sup>. A en juger, cependant, par la calligraphie de toutes ces signatures et malgré la subjectivité d'une telle affirmation, on peut croire que les soldats, qui signèrent dans les registres paroissiaux de Notre-Dame de Québec, avaient une certaine habitude de l'écriture; leurs signatures, en effet, ne sont pas de simples dessins. On peut également observer une très nette démarcation entre les sous-officiers et les simples soldats

quant à leur niveau d'instruction. Ainsi 79 pour cent des sergents, 70 pour cent des caporaux pouvaient signer leur nom; ces pourcentages baissent à 39 pour cent chez les simples soldats. Signer son nom, savoir lire et écrire, n'étaient peut-être pas des prérequis pour devenir des sous-officiers. Il faut bien reconnaître, cependant, que le niveau d'instruction semble s'élever à mesure que l'on monte dans la hiérarchie militaire.

Deuxième partie. La vie quotidienne

## Le militaire et son habitat

Pour divers impératifs d'ordre économique, surtout, le casernement des troupes ne sera instauré dans la ville de Québec qu'à compter de 1748. Auparavant, les soldats de la garnison étaient logés par billet chez les résidents de la ville et chez les habitants de la banlieue. Le lieutenant général de police remettait aux capitaines de compagnie, pour qu'ils les transmettent à leurs soldats, des billets sur lesquels étaient inscrits les noms du soldat et de la personne chez laquelle il devait demeurer<sup>1</sup>. Sur présentation de ce billet, les Canadiens devaient accueillir un ou deux soldats, selon l'espace disponible dans leurs demeures. Selon les ordonnances régissant la vie militaire, l'habitant devait fournir à son locataire un lit garni, un pot, une écuelle, une place à son feu et chandelle<sup>2</sup>. Le soldat devait se satisfaire de la chambre et du lit qu'on lui accordait, et ne pouvait déloger son hôte de la chambre où celui-ci était habitué à coucher. Le soldat tirait sa ration quotidienne des magasins du roi et devait préparer lui-même sa nourriture. En fait, le soldat remettait généralement sa ration à son hôte, et il pouvait ainsi manger aux mêmes plats que ce dernier<sup>3</sup>.

On possède peu de détails sur les relations hôtes-soldats, mais il semble bien qu'elles aient été habituellement assez cordiales. On ne relève, en effet, aucune protestation commune de la part des gens obligés d'accueillir des soldats, alors qu'ils le firent lorsqu'on leur imposa une taxe pour payer l'entretien des soldats casernés<sup>4</sup>. Le soldat représentait, en fait, une main d'oeuvre pour son hôte, surtout si ce dernier était un artisan ou un cultivateur; le soldat pensionnaire

se transformait alors en défricheur ou en compagnon. Sur plainte de l'hôte, le lieutenant de police, pouvait également déplacer les soldats dont la conduite était jugée inacceptable<sup>5</sup>. Tout au long de la période étudiée, je n'ai relevé qu'un seul exemple d'un tel déplacement<sup>6</sup>. Il y eut bien quelques exemples de soldats qui profitaient de ces séjours pour voler leurs hôtes<sup>7</sup>, un ou deux cas de querelles entre hôtes et soldats<sup>8</sup>, mais tout cela semble avoir été assez marginal. Pour les soldats, la vie chez les particuliers représentait un triple avantage: une nourriture familiale, un salaire pour les travaux exécutés et une liberté de mouvements quasi totale puisqu'on pouvait difficilement leur appliquer la discipline militaire.

La politique de casernement, instaurée à Québec en 1748, ne mit jamais totalement fin à celle du logement par billets. Jusqu'en 1753, le manque d'espace en fut la cause car les casernes de la Redoute Royale, ouvertes en 1748, et celles de la Redoute Dauphine en 1749, ne pouvaient recevoir plus de deux cents soldats<sup>9</sup>. En 1750, l'arrivée d'un fort contingent de recrues nécessitait la location d'une maison (connue comme les casernes de la Basse-ville)<sup>10</sup>, pour loger une partie des soldats. En 1753, avec la finition et l'occupation des Nouvelles Casernes<sup>11</sup>, dont la construction avait été entreprise pour répondre à l'augmentation des troupes, le problème du logement des soldats perdait quelque peu de son acuité. L'arrivée des régiments d'infanterie, deux ans plus tard, conjuguée avec l'incendie qui devait détruire la toiture des Nouvelles Casernes<sup>12</sup> et des casernes dauphines, relançait à nouveau le problème du logement et, jusqu'en 1759, on dut recourir au logement par billets.

Tout au long de la période 1748-1759, les casernes royales et dauphines furent occupées, par les soldats des compagnies franches uniquement<sup>13</sup>. Les canonniers-bombardiers étaient

également casernés, mais ils le furent dans les corps de garde situés au-dessus des portes Saint-Jean et Saint-Louis<sup>14</sup>.

Quant aux Nouvelles Casernes elles furent occupées par les soldats des compagnies franches et par les troupes de terre. Ainsi, en 1755, malgré l'incendie du début juin, on pouvait y loger un bataillon entier pour quelques semaines<sup>15</sup>. De même, aux étés de 1756 et 1757, les Nouvelles Casernes servirent de logement temporaire aux bataillons d'infanterie qui arrivaient de France, avant qu'on ne les dirigeât vers l'intérieur de la colonie. Pendant le semestre d'hiver de 1756-57, le bataillon de Guyenne prit ses quartiers à Québec et, sans doute, aux Nouvelles Casernes<sup>16</sup>; le bataillon de la Reine fit de même en 1757-1758<sup>17</sup>. A l'hiver 1758-1759, on y retrouvait des soldats provenant des compagnies franches, des bataillons de Béarn, Languedoc et de la Reine<sup>18</sup>. Pendant les semestres d'été, recrues et soldats de la garnison de Québec y demeuraient.

Il semble bien que la rotation des compagnies entre les différents gouvernements se faisait également, et sans doute, pour les mêmes raisons, entre les différentes casernes de Québec et le logement chez les particuliers. Ainsi en 1750, LaJonquière déclarait faire relever, tous les mois, les compagnies qu'il avait été obligé d'envoyer dans les paroisses voisines<sup>19</sup>. J'ai également relevé quelques exemples de soldats qui, casernés à tel endroit, se retrouvaient trois mois après dans une autre caserne<sup>20</sup>. L'aménagement des casernes ne permettant pas d'y accueillir les officiers<sup>21</sup>, aucun n'y résida sous le régime français. Pour les officiers des compagnies franches qui, pour la grande majorité étaient canadiens, cela ne représentait aucune difficulté puisqu'ils pouvaient loger dans leurs propriétés ou dans celles de leurs parents. Quant aux officiers des troupes de terre, ils durent se contenter de loger à l'auberge ou en pension, et ce, malgré

les coûts d'hébergement assez élevés qu'ils devaient assumer. Les soldats mariés étaient généralement exclus du logement dans les casernes mais cette politique semble avoir évolué quelque peu, ou connue certaines exceptions. En 1758, le tambour-major Julien Lecomte résidait aux casernes dauphines avec son épouse<sup>22</sup>. On peut aussi mentionner cet acte de sépulture des registres paroissiaux de Notre-Dame de Québec qui laisse supposer la présence de femme aux casernes: "un enfant d'environ six mois qu'on m'a dit avoir été apporté des casernes à l'Eglise sans que j'aie pu en savoir le nom...J.F. Richer curé".<sup>23</sup>

L'aménagement interne des casernes, l'ameublement, les activités quotidiennes demeurent des questions assez obscures. L'observation générale du gouverneur Duquesne, sur le fait que les casernes serviraient mieux comme magasins que pour le logement des troupes<sup>24</sup>, laisse supposer que les corps de logis des soldats étaient plus ou moins confortables. Si les casernes dauphines et royales semblent n'avoir connu qu'une fonction - dortoir, la vocation des Nouvelles Casernes fut quelque peu différente. On y retrouvait en effet, en plus des espaces-logements, des salles d'armes et une prison<sup>25</sup>. Au cours d'un procès en 1758<sup>26</sup>, on mentionne que les effets des soldats étaient conservés dans une chambre au grenier. Les combles des casernes servaient donc d'espace de rangement. Le code militaire, appliqué à Québec, nous permet également d'imaginer quelque peu ce que pouvait être l'ameublement des chambres des soldats. Les ordonnances prévoyaient en effet que les chambres de soldats seraient meublées "d'autant de lits que la grandeur des chambres en peut contenir, avec une table, deux bancs et une cheminée"<sup>27</sup>. Et suivant ce traité:

La couchette doit être de bois de chêne, élevée de terre de douze à quinze pouces, de quatre pieds de largeur, et de cinq pieds neuf pouces de long, le

tout de dedans en dedans; la paillasse de même longueur et largeur que le matelas, qui doit être rempli de bonne laine blanche, bien cardée..., couvert de toile lessivée, le chevet de pareille toile aussi remplie de pareille laine bien cardée de trois pieds de tour. Lesdits matelas & chevets doivent peser ensemble trente-cinq livres non compris la toile. La couverture doit être aussi de laine blanche de huit pieds six pouces de long, sur sept pieds quatre pouces de large. Les draps doivent être de toile demi-blanche, & de la même longueur que la couverture. La paille des paillasses sera renouvelée au moins deux fois l'année.<sup>28</sup>

Les soldats se couchaient donc deux par lit<sup>29</sup>, et autant par chambrée que l'espace le permettait. Aux casernes de Louisbourg, dans des chambres plus petites que celles des Nouvelles Casernes de Québec, le nombre d'occupants par chambrée variait de douze à seize hommes<sup>30</sup>. Les soldats préparaient leur nourriture dans leur chambre et, à sept hommes par plat<sup>31</sup>, ils devaient fort probablement se relayer pour préparer les repas. Aux meubles mentionnés par l'ordonnance, on peut ajouter pour les soldats de Québec des coffres où ils rangeaient épées et baïonnettes, ainsi que leurs hardes<sup>32</sup>. Les habitudes hygiéniques des soldats ne sont pas tellement connues et l'on retient surtout l'observation de malpropreté générale portée contre eux<sup>33</sup>. Les soldats recevaient deux livres de savon et deux peignes annuellement<sup>34</sup> et, lorsqu'ils étaient en campagne, on les encourageait à se baigner régulièrement<sup>35</sup>.

Les soldats devaient également assurer un certain ordre à l'intérieur des chambrées puisque, selon les ordonnances, les sergents de garde devaient faire une inspection tous les

matins afin de vérifier si les chambres avaient été balayées et les ordures déposées aux portes d'entrée<sup>36</sup>. Quant à l'entretien des vêtements, les soldats de Québec avaient recours à des blanchisseuses pour les nettoyer<sup>37</sup>. En période de campagne, ils devaient faire le travail eux-mêmes dans les lacs et rivières<sup>38</sup>. L'approvisionnement en eau potable posait également un problème aux soldats des casernes de Québec. Jusqu'en 1754, en effet, le gouvernement devait déboursier quatre à cinq mille livres annuellement pour faire charroyer l'eau aux casernes. Il est tout probable que, par la suite, on fit construire des puits dans les cours des Nouvelles Casernes puisque Duquesne y avait noté de nombreuses sources d'eau et suggéré cette solution<sup>39</sup>. Les poêles et cheminées des casernes étaient chauffés avec du bois, dont l'aide-major, Pean, assura pendant un certain temps la fourniture exclusive<sup>40</sup>. Le bois était, sans doute, coupé par les soldats eux-mêmes comme cela se pratiquait dans les postes. Le luminaire le plus couramment utilisé était la chandelle<sup>41</sup>.

Limités au strict nécessaire en fait d'ameublement, entassés dans des chambrées plus ou moins aérées, disposant de facilités culinaires et hygiéniques, sans doute, assez sommaires, les soldats casernés ne connaissaient pas un sort très enviable. Leurs réactions devant le service et le travail ne pouvaient qu'en être influencées. La politique de casernement avait été instaurée pour répondre aux besoins en logement mais également afin d'assurer un meilleur contrôle sur les allées et venues des soldats et de les discipliner. On peut se demander si les conditions qu'on leur imposait n'avaient pas l'effet contraire. Le système sécuritaire, entourant les casernes, connaissait d'ailleurs des failles dont les soldats devaient, sans doute, se prévaloir. Ainsi, à l'automne 1758, les soldats des Nouvelles Casernes procédaient, près de la

grande porte de la cour des casernes, à l'arrestation d'un civil qui essayait de s'échapper des casernes après une tentative de vol. Surpris en flagrant délit, l'individu reconnaîtra s'être introduit dans les casernes vers les sept heures du soir et avoir pu gagner le grenier sans être remarqué. Il n'en était pas à sa première visite puisque, quelques semaines auparavant, il avait dérobé des vêtements dans ce même grenier et quitté l'endroit sans être inquiété<sup>42</sup>. Ainsi, malgré un mur de garde, des effectifs militaires assez nombreux, il semble qu'on pouvait pénétrer et quitter assez facilement l'enceinte des casernes. On peut supposer que les soldats pouvaient en profiter.

## Horaire et service militaires

Si les conditions de vie du soldat à l'intérieur des casernes sont assez difficiles à établir, les détails sur son horaire quotidien sont quasi inexistantes. Selon le code militaire, la retraite en France s'effectuait à vingt heures en hiver et à 21 heures en été. Quant au lever, il se faisait avant sept heures puisque c'est à ce moment que les sergents inspectaient les chambrées<sup>43</sup>. La seule indication que l'on possède sur l'heure du réveil des soldats, casernés à Québec, apparaît dans le témoignage d'un soldat, caserné à la redoute Dauphine, et que l'on retrouve en train de déjeuner dans un cabaret de la rue Saint-Jean sur les cinq heures du matin. On était en avril<sup>44</sup>. A l'été de 1756, les troupes de Montcalm devaient, en campagne, fournir une journée de travail de 13 heures et demie entrecoupée de deux heures trente pour les déjeuner, dîner et goûter. A cinq heures du matin, on battait la breloque pour se rendre aux travaux; on interrompait le travail de 8 heures à 8 heures trente pour le déjeuner, de 11 heures trente à 1 heure pour le dîner, de 3 heures trente à 4 heures pour le goûter et on rentrait au camp à six heures trente<sup>45</sup>. De façon générale, la diane, annonçant le réveil, devait sonner vers les quatre heures, quatre heures trente, pendant le semestre d'été et la retraite battre vers 7 heures trente, 8 heures, le soir. La journée de travail était, en somme, conditionnée par les lever et coucher du soleil.

Un des premiers devoirs des soldats des compagnies franches de la garnison de Québec était de monter la garde et d'assurer une certaine sécurité en ville. On les retrouvait donc aux différents corps de la garde de la ville, comme ceux du

Château Saint-Louis, des Nouvelles Casernes et des portes de la ville<sup>46</sup>. On les postait également en sentinelle devant certaines édifices publics comme le palais de l'Intendant, la maison du trésorier<sup>47</sup>; ils gardaient aussi le chantier de construction navale, les cageux du Roi<sup>48</sup>. Lorsque des prisonniers devaient être hospitalisés, on attachait également des soldats à leur garde<sup>49</sup>. Selon les ordonnances, les escouades des soldats, détachées pour monter la garde, devait assurer vingt-quatre heures consécutives de service et chaque soldat était de faction un minimum de quatre heures, un maximum de six. On pouvait donc déterminer ainsi le nombre de militaires devant composer chaque escouade. En été, les sentinelles étaient relevées de deux heures en deux heures et d'heure en heure pendant l'hiver<sup>50</sup>. A Québec, comme en France, les tours de garde se prenaient à midi et pas plus d'une fois par semaine, à moins de remplacer un camarade<sup>51</sup>.

A ce rôle de gardien s'ajoutait la tâche de rechercher et d'arrêter les criminels. Dans cette fonction de policiers, les soldats, commandés par un sergent ou un caporal, accompagnaient habituellement des archers de la maréchaussée de qui relevait, en premier lieu, la police<sup>52</sup>. Les tambours de la garnison avaient des tâches un peu plus spécifiques puisqu'ils étaient chargés de battre le réveil et la retraite, les changements de garde et les assemblées de la troupe. Ils accompagnaient également les huissiers des différentes cours de justice, pour toutes les criées publiques dans les différents carrefours et places publiques de la ville de Québec<sup>53</sup>. Afin de leur permettre de s'instruire et de pratiquer le tir du canon, les canonniers-bombardiers de Québec n'avaient pas à assurer les services de garde comme leurs collègues des compagnies franches. En hiver, le maître-canonnier, un civil, leur donnait des leçons théoriques et pratiques de tir et en été, trois jours par semaine, on leur apprenait, en plus de démonter les pièces d'artillerie et d'arranger les affûts,

"à construire eux-mêmes leur batteries, à conduire une sappe, à aller en galerie"<sup>54</sup>.

Si les officiers ne brillaient pas par leur présence dans le service de la garnison de Québec, il n'y avait pas un seul officier à Québec à l'été 1754<sup>55</sup>, les sous-officiers y étaient un peu plus actifs. Leur rôle dans le service en était un de surveillance et de maintien de la discipline. C'est aux sergents que revenait le soin de visiter les chambrées, d'inspecter les armes et la tenue des soldats, de faire l'appel et de commander les détachements. Les caporaux avaient des tâches similaires, mais c'est à eux qu'incombait la tâche, lors de la montée de la garde, d'inspecter les lieux à garder et de poser les sentinelles en faction<sup>56</sup>. Quant aux cadets, premiers parmi les soldats, seuls à pouvoir aspirer à un poste d'officier, fils de Canadiens placés dans les troupes en attente de vacances dans les rangs des officiers, ils pouvaient commander les autres soldats lors des détachements<sup>57</sup>. Pendant ce temps, leurs parents-officiers pouvaient défricher leurs seigneuries ou surveiller leurs intérêts dans le commerce des fourrures.

La garnison de Québec s'assemblait habituellement pour accueillir les visiteurs importants, pour les revues trimestrielles, ainsi que pour assister au châtement d'un soldat condamné pour un délit quelconque. Les soldats devaient également participer à des exercices militaires, tous les dimanches et jours de fête. On pourrait, cependant, s'interroger longuement sur les résultats que pouvaient donner de tels exercices. Si l'on se réfère aux plaintes formulées par les gouverneurs de l'époque, les officiers ne connaissaient pas l'abc du code militaire et l'indiscipline régnait dans les troupes. Comme l'écrivait Franquet en 1753, il eut, sans doute, été préférable au lieu de faire faire l'exercice aux troupes de "les accoutumer à marcher en raquette l'hiver, sur la neige, dans les forêts et les campagnes, à coucher dans les bois un jour ou deux chaque fois, à apprendre à s'y cabaner; à couper du bois pour

y faire du feu, à trainer sur une traine 100 à 200 pesant; à aller en canots ou pirogue l'été, à faire quelques portages à s'endurcir à la fatigue des voyages d'hiver et d'été...et on ferait des hommes forts et vigoureux, tels que sont les habitants du Canada..."<sup>58</sup>. Ainsi, les soldats, qui devaient servir de canoteurs pour les officiers dans leurs déplacements, étaient bien souvent remplacés par des Canadiens plus aptes à ce type d'ouvrage.

## Travaux et métiers

Bien que les autorités coloniales aient souhaité recruter des soldats possédant un métier, on peut se demander si la métropole répondit, dans une très large mesure, à cette attente. On a vu ce qui pouvait pousser le Français à s'engager et, pour la période 1748-1759, je n'ai relevé, dans les troupes servant au Canada, que quarante-deux individus possédant des métiers<sup>59</sup>. Neuf de ces soldats étaient reliés à l'industrie de la construction, six à l'industrie alimentaire, quatre aux textiles, quatre au cuir, deux à l'industrie du fer et un soldat dans celle d'art et luxe. Quinze autres soldats étaient dans les services et un individu était tailleur, sans plus de précision. Le manque de données documentaires est, sans doute, responsable d'une si faible représentation des différents corps de métier chez les soldats servant en Canada. Dans le signalement qu'il effectue pour la garnison de Louisbourg en 1752, le major des troupes, Surlaville, mentionne, en effet, 541 soldats possédant un métier (tableau XV), ce qui représente 51 pour cent de la garnison<sup>60</sup>. Etant donné que les conditions de recrutement étaient les mêmes pour tous les soldats des troupes de la marine, on peut penser que la représentation des corps de métiers chez les soldats du Canada se rapprochait, sans doute, un peu plus de la situation existante à Louisbourg que du total observé en Canada. Les autorités de Louisbourg, cependant, insistèrent beaucoup plus que les autorités canadiennes pour obtenir des soldats de métier.

A Louisbourg, c'est l'industrie alimentaire qui, avec 23 pour cent des effectifs, est la mieux représentée. On

Tableau XV. Soldats de Louisbourg: leurs métiers.

Alimentation		Vêtement		Bâtiment	
Boucher	13	Boutonnier	4	Charpentier	27
Boulangier	33	"Batitier"	1	Chaufournier	1
Cuisinier	6	Bonnetier	5	Cordier	6
Charcutier	1	Cardeur	11	Couverturier	2
Epicier	1	Chapelier	3	Couvreur	1
Jardinier	21	Drapier	7	Maçon	19
Laboureur	33	"Gazier"	1	Paveur	2
Meunier	7	Faiseur de bas	3	Peintre	1
Pâtissier	5	Passementier	1	Plâtrier	1
Rôtisseur	3	Ouvrier en soie	1	Scieur de long	8
Pêcheur	1	Rubancier	1	Tailleur d'ardoise	1
Vigneron	2	"Serger"	4	Tailleur de lime	1
		Teinturier	3	Tailleur de pierre	2
		Tondeur de drap	1	Tuillier	4
		Tisserand	24	Voilier	2
<hr/>		<hr/>		<hr/>	
Total:	(23%) 126	(13%) 70	(14%) 78		

Soldats de Louisbourg: leurs métiers

Fer		Bois et meuble		Art et luxe		Services	
Armurier	3	Bucheron	1	Cartier	2	Apoticaire	2
Cloutier	4	Charron	4	Doreur	2	Charretier	2
Chaudronnier	3	Ebéniste	2	Horloger	2	Cirier	1
Coutelier	2	Menuisier	13	Imprimeur	1	Colporteur	1
"Epronier"	2	Sabotier	2	Papetier	1	Comédien	1
Fondeur	1	Tabletlier	2	Orfèvre	1	Chirurgien	16
Forgeron	7	Tonnelier	10	Relieur	1	Droguiste	1
Fourbisseur	1	Tourneur	2	Parfumeur	2	Emballeur	1
Mineur	2	Vannier	1	Total (1.5%)	12	Huillier	1
Maréchal	5	Total (7%)	37	Industries inconnues		Marchand graisseur	1
Rafineur	1			"Brayer"	1	Manoeuvre	2
Serrurier	7	Cuir		"Geigneur"	1	Maître d'armes	1
Taillandier	2	Courrelrier	3	"Murtimé"	1	Matelot	2
Total (8%)	40	Cordonnier	58	"Sommier"	1	Musicien	2
		Chamoisseur	3	Total (0.5%)	4	Peigneur	1
Tailleur (9%)	49	Sellier	3			Perruquier	17
		Tanneur	2			Potier	3
		Total (13%)	69			Voiturier	1
						Total (11%)	56

notera que le classement des différents corps de métiers par industrie a été établi en tenant compte, autant que possible, des aspects acquisition, transformation et distribution de chaque métier. L'industrie alimentaire est suivie de celle de la construction, si l'on met ensemble les métiers du bâtiment et ceux du bois et meuble. Au Canada, selon les données recueillies, c'est l'industrie des services qui viendrait en premier lieu. Parmi la centaine de corps de métiers représentés chez les soldats de Louisbourg, les dix métiers les plus importants regroupent 55 pour cent des soldats. Il s'agit, par ordre d'importance, des cordonniers, tailleurs, boulangers, laboureurs, charpentiers tisserands, jardiniers, maçons, perruquiers et chirurgiens. L'habitation, la nourriture, le vêtement et la santé apparaissent donc comme les préoccupations primordiales et, fort compréhensibles, des gens de l'époque. Les données, pour le Canada, sont trop limitées pour établir un tel classement.

Selon un projet établi en 1747, la compagnie de canonnières que l'on voulait créer au Canada, n'aurait dû inclure que des soldats possédant les métiers suivants: charron, charpentier, chaudronnier, forgeron, maçon, maréchal, menuisier, serrurier, sellier, taillandier et tourneur<sup>61</sup>. On voulait donc des représentants des industries de la construction et du fer. Si l'on se base sur la représentation des corps de métier dans la compagnie des canonnières de Louisbourg, on peut douter que l'objectif visé, pour le Canada, ait été atteint. En effet, sur 49 canonnières, 24 possédaient un métier dont deux charpentiers, un maçon et un serrurier. Les autres métiers, indiqués dans le projet de 1747, n'y sont pas représentés. La compagnie des canonnières de Louisbourg comptait, par contre, cinq représentants de l'industrie alimentaire, quatre du vêtement, deux du fer, un du cuir, un des services et huit de la construction. Les exigences du métier d'artilleur cédaient

donc le pas aux problèmes de l'habitation, de la nourriture et du vêtement.

Si environ 50 pour cent des soldats de Louisbourg et, probablement plus à Québec, étaient sans métier, les tâches auxquelles s'attachèrent ces soldats furent surtout des emplois de journaliers. Et, à Québec, comme à Louisbourg, le grand travail de ces militaires fut celui de manouvriers pour la construction des fortifications et des casernes de ces deux villes. En 1749, LaJonquière et Bigot justifiaient ainsi la demande d'augmentation des troupes: "il faut procurer des journaliers et ouvriers à Québec et des habitants à la campagne"<sup>62</sup>. Deux ans auparavant, Chaussegros de Léry, responsable des constructions royales en Canada, avait réclamé deux sous-ingénieurs supplémentaires et exprimé le voeu qu'ils soient officiers dans les troupes à cause des soldats qui travaillaient aux fortifications<sup>63</sup>. Cela aurait, sans doute, permis de diriger les soldats-travailleurs d'une manière un peu plus disciplinée. On peut noter également que, pour les autorités, le travail du soldat était une excellente façon de pallier à la rareté et en conséquence, à la cherté de la main-d'oeuvre ouvrière en Canada.

Encouragés en cela par des ordonnances de 1695 et de 1751<sup>64</sup>, les soldats qui connaissaient un métier et, même les simples manouvriers, pouvaient également louer leurs services aux bourgeois de la ville de Québec comme aux habitants des environs. Ainsi, en 1751, deux soldats de la compagnie de Verchères passaient un marché<sup>65</sup> avec le marchand, Pierre Révol de Québec, un ancien soldat, pour miner un rocher qui se trouvait dans la cour de ce dernier; le travail devait être exécuté pour un montant de 600 livres. On vit également des soldats agir comme jardiniers au Séminaire de Québec<sup>66</sup>, pendant que des officiers retenaient les services de leurs soldats pour faire les foins sur leurs terres<sup>67</sup>. Certains travaillèrent

pour le compte du Roi et des officiers comme maçon, couvreur ou boulanger<sup>68</sup>. A Québec, il y eut toujours un ou deux soldats qui, de 1748 à 1759, travaillèrent comme infirmiers à l'Hôtel-Dieu et prirent soin de leurs collègues hospitalisés<sup>69</sup>.

On abordera, dans un autre paragraphe, la question de la solde du militaire mais, comme journalier, le soldat touchait environ une livre par jour comme salaire. Le sergent gagnait, pour sa part, 1 livre 10 sols et le caporal, 1 livre 5 sols<sup>70</sup>. On peut noter que les salaires, versés aux soldats, avaient doublé entre 1729-1753. Ainsi, des soldats journaliers, détachés à la Grande Anse (à la Côte du Sud) en 1729, pour y fabriquer du goudron, avaient touché 15 livres par mois. Les soldats goudronniers avaient reçu, eux, 18 et 25 livres mensuellement<sup>71</sup>. En 1748, un soldat qui travaillait comme boulanger pour le Roi à Détroit, recevait une rémunération de 370 livres annuellement<sup>72</sup>. On payait également les soldats chargés de faire des arrestations; ainsi, un caporal et quatre soldats toucheront 6 livres 10 sols pour avoir conduit en prison, en 1750, des matelots du navire, le Cerf<sup>73</sup>. Les salaires, perçus par les soldats, feront écrire à Montcalm, en 1756: "Le soldat est très bien ici comme il est nourri autre sa solde et qu'il est employé a des travaux il a pour ainsi dire trop d'argent aussi faut il avoir la plus grande attention à la discipline".<sup>74</sup> Le soldat-travailleur, contrairement au non-travailleur, était favorisé en ce sens qu'il pouvait obtenir crédit des gardes-magasins. Duquesne refusera qu'on fasse crédit aux soldats qui ne travaillaient pas car le soldat, endetté, était ensuite aux crochets de son capitaine<sup>75</sup>.

Si certains soldats étaient salariés, d'autres préféraient de beaucoup se lancer en affaires et, en 1750, les autorités s'élevaient contre le fait que de nombreux sergents opéraient des cabarets<sup>76</sup>. On peut facilement s'imaginer le genre de pressions que les sergents pouvaient alors exercer pour attirer

les soldats de leurs compagnies dans leurs établissements et les conséquences que la consommation d'alcools pouvait avoir sur la discipline. L'appât du gain devait, sans doute, prévaloir, pour ces sergents, sur le respect du code militaire. Certains soldats se faisaient colporteurs dans les campagnes; ainsi, lorsqu'il fut question d'envoyer des soldats travailler aux Forges du Saint-Maurice, Bigot proposa de les payer à l'entreprise et non à la journée. Autrement "ils n'y iraient que dans la vue de faire leurs affaires et ils vendraient des marchandises comme ils font tous icy"<sup>77</sup>. Pour certains soldats, tous les moyens étaient bons pour se lancer en affaires. Dominique Ducos, dit L'espérance, faisait le commerce des boissons à la Rivière-du-Loup en haut en 1757<sup>78</sup>. Les alcools qu'il négociait avaient été achetés grâce au produit d'un vol perpétré à la fabrique de cet endroit.

A salaire ou à la pièce, le militaire semble avoir apprécié les occasions qu'on lui offrait d'augmenter sa solde. Rouler des tonneaux de farine pour un garde-magasin, faire une décharge de fusils pour célébrer la naissance de l'enfant d'un particulier et en être payé en "pots de vin", économiser sur ses rations pour pouvoir les revendre<sup>79</sup>, voilà autant de moyens qui s'offraient au soldat pour améliorer son sort. Les salaires touchés pour des services autres que militaires expliquent le choix que faisaient certains soldats de payer des collègues pour faire le service militaire à leur place. "J'ay été bien aise de recevoir des lettres de Mr. Marin et d'apprendre de partout que toute son armée va a qui mieux mieux et avec gayeté à tous les travaux"<sup>80</sup>, écrivait Duquesne à Contrecoeur en 1753. Si le soldat était plus ou moins coopératif dans le service militaire, l'appât du profit le motivait certainement pour le travail à la journée. Quant à juger de sa productivité, c'est là une question qui demeure sans réponse.

## Ration et problèmes d'alimentation

Le régime alimentaire des soldats était, pour le moins, frugal puisqu'il n'était constitué que de pain, de lard et de pois. Au moment où l'on commence à caserner les soldats, leur ration quotidienne consistait en une livre et demie de pain et un quart de livre de lard. Malgré des objections ministérielles, LaJonquière et Bigot ajouteront immédiatement quatre onces de pois afin de permettre aux soldats de se faire de la soupe. A cela s'ajoutait, mensuellement, une livre de beurre et un pot de mélasse<sup>81</sup>. Cette ration fut à peu près identique tout au long du régime français, et ce, pour les soldats de tous les corps d'armée qui serviront au Canada. Vers 1728, il en coûtait environ cinq livres mensuellement au trésor royal pour chaque ration de soldat, et ce prix ne variera pas tellement jusqu'en 1750 puisque, à ce moment, on déduisait cinq livres cinq sols de la solde de chaque canonnier pour payer leur ration. Les coûts des rations mensuelles durent, cependant, grimper par la suite puisque le quintal de farine, qui se vendait 12 livres en 1751, passait à 60 livres en 1759<sup>83</sup>.

Lorsque le soldat partait en expédition, sa ration était portée à deux livres de pain et à une demie livre de lard<sup>84</sup> afin de lui permettre d'avoir une nourriture plus en accord avec les efforts accrus qu'il devait fournir. A compter de 1757, face aux difficultés créées par la guerre, on dut réduire la ration de pain à une demie livre quotidiennement. Le soldat recevait également trois livres de viande de boeuf, trois livres de viande chevaline, deux livres de pois et deux livres de morue à tous les huit jours. Le pain, pour le sol-

dat, sera réduit à quatre onces par jour en 1758, tandis que les civils étaient rationnés à deux onces<sup>85</sup>. Le rationnement des soldats et de la population était une conséquence, non seulement de la guerre, mais des mauvaises récoltes qui se succéderont de 1756 jusqu'en 1760 et des exactions opérées par Bigot et son entourage<sup>86</sup>.

L'augmentation des prix et les difficultés de ravitaillement amèneront les autorités à obliger les habitants à nourrir les soldats qui logeaient chez eux à compter de 1757<sup>87</sup>. Malgré les difficultés que pouvaient éprouver les habitants à se substantier eux-mêmes, les soldats, qui demeuraient à la campagne, étaient moins à plaindre que ceux en garnison dans les villes.

Quelques difficultés que les troupes qui sont dans les côtes éprouvent pour vivre chez l'habitant leurs soldats seront encore moins à plaindre que ceux qui seront en garnison dans les villes... Le régiment de la Reine que j'avais cru bien traiter en lui donnant la ville de Quebec éprouvera, ainsy que celui de Béarn, que le séjour des villes n'est pas à désirer.<sup>88</sup>

écrivait Montcalm en octobre 1757. Et un an plus tard, la situation n'avait cessé de se détériorer puisque Bougainville remarquait que "la cherté incroyable des denrées ne permettant pas a nos troupes le séjour des villes elles seront cantonnées chez les habitants dans les campagnes"<sup>89</sup>. Quant à ces derniers, le témoignage du lieutenant-général, François Daine, sur leur situation est assez éloquent. Chargé, en effet, de faire "l'assiette des logements et de la nourriture des soldats du bataillon de la Reine" dans six paroisses des environs de Québec en 1758, il n'y trouvera que 198 habitants en état de nourrir des soldats<sup>90</sup>. Les autres ne pouvaient le faire et avaient même besoin de secours.

Pain, lard et pois ne constituaient pas les seuls éléments de la diète du soldat car il eut été assez difficile de survivre avec un tel régime. Compte tenu des pratiques religieuses de l'époque, il eut été impensable que le soldat ne remplaçât point le lard par du poisson pendant les jours d'abstinence et de jeûne de l'année liturgique. Le soldat était en mesure également de compléter sa ration par la chasse, la pêche et la cueillette de fruits sauvages<sup>91</sup>. Plusieurs autres denrées entraient dans le régime alimentaire des soldats et le tableau XVI, dressé à partir de témoignages de soldats et de la correspondance officielle, nous en donne une énumération minimale. Tandis que Peter Kalm notait la possibilité qu'avaient les soldats dans les postes de faire un peu de jardinage<sup>92</sup>, dans les villes les soldats aimaient visiter cabarets et auberges pour, non seulement se livrer à des consommations peut-être abusives de boissons, mais également y prendre des repas<sup>93</sup>. On verra même des soldats apporter à l'auberge des viandes que le propriétaire leur préparait et qu'ils mangeaient en compagnie de camarades<sup>94</sup>.

Les repas, pris dans les cabarets et auberges, permettaient également aux soldats de manger des viandes rôties à la broche, ce qui devait les changer quelque peu des bouillis, ragoûts et fricots préparés sur les poêles des casernes, dans le chaudron commun de la chambrée. Avant que le soldat ne soit caserné, il mangeait avec l'habitant qui le logeait; en lui donnant sa ration, il pouvait profiter de la soupe de son hôte<sup>95</sup>. C'est cet argument qu'avaient invoqué Bigot et LaJonquière pour justifier l'addition de légumes au régime du soldat caserné, alors que les autorités métropolitaines croyaient que le casernement et le fait de cuisiner en commun devaient justement réduire les rations<sup>96</sup>. L'habitude de troquer sa ration avec l'habitant, le soldat caserné la conservera échangeant son lard pour selon les disponibilités divers types de viandes

Tableau XVI. Régime alimentaire des soldats.

Viandes	Fruits et Légumes	Farineux
boeuf	blé d'inde	pain
mouton	pois	biscuits
porc, lard	oignon	
cheval	chou	Condiments et
volailles, oeufs	prune	denrées exotiques
venaison	raisin	
	fruits sauvages	épices
Poissons	confitures	poivre
		sel
morue	Boissons	cassonnade
sardine		mélasse
poissons d'eau douce	bière	riz
	eau de vie	huile d'olive
Laitages	vin	vinaigre
beurre		
lait		
fromage		

et de poissons. Le pain servi au soldat quotidiennement était fait de farine de blé<sup>97</sup> et, à Québec, ce pain était boulangé par des particuliers. En 1748, par exemple, le gouvernement, n'ayant pas, comme à Louisbourg, les installations nécessaires pour pétrir et cuire le pain de ses soldats, c'est une veuve, une certaine Philibert qui fut chargée de fournir le pain aux soldats de la garnison. Le marché, entre la veuve et le gouvernement, avait été conclu pour un an et prévoyait que le pain coûterait deux sols la livre<sup>98</sup>. On ne possède malheureusement aucun détail sur la succession de ces marchés par la suite.

En plus des solides, les militaires semblent avoir été de bons consommateurs de bière, de vin et d'eau de vie. Le pot de mélasse qu'on leur remettait mensuellement leur permettait de fabriquer de la bière d'épinette. Lorsque, avec la guerre, les arrivées de vin et d'eau de vie se feront plus rares, on augmentera la ration de mélasse<sup>99</sup> afin de compenser par la bière la raréfaction des autres spiritueux. Pour la garnison de Québec, en 1756-1757, soit 540 hommes, on estimait que la consommation de vin à la cantine des casernes était d'environ deux barriques de 110 pots quotidiennement<sup>100</sup>. Il est évidemment impossible d'évaluer ce que les soldats pouvaient consommer ailleurs sinon référer aux plaintes réitérées par les autorités contre l'ivrognerie des soldats. Compte tenu de la longueur des journées de travail, le soldat pouvait, en plus des trois repas quotidiens, prendre une collation vers le milieu de l'après-midi. Et, lorsque les difficultés de ravitaillement obligèrent au rationnement, on avança de l'argent aux soldats pour qu'ils puissent se procurer ailleurs ce que le Roi ne pouvait plus leur donner: "Si les chambrées de Béarn ont besoin d'avance pour acheter ensemble quelques cochons, oignons, des choux à leur choix, que les capitaines avancent comme j'ai réglé avec ceux de la Reine sauf à retenir sur le prêt."<sup>101</sup> Béarn était alors stationné à Montréal et la Reine, dans la

ville de Québec. En somme, le régime alimentaire des soldats, malgré sa frugalité et jusqu'au début de la guerre de sept ans et des premiers revers français, semble avoir été suffisant.

## Solde et répercussions économiques de la présence militaire

Alors que, de 1751 à 1759, on assiste au Canada à une inflation pour la moins accélérée dans le domaine des prix, les salaires versés aux soldats demeurent statiques. La douzaine d'oeufs que l'on payait trois sols en 1751 valait trois livres dix sols en 1759<sup>102</sup>, mais le soldat que l'on payait six livres quinze sols en 1751, (tableau XVII) touchait toujours la même solde en 1759. Si les prix sont en moyenne multipliés par vingt durant cette période, le pouvoir d'achat du soldat en diminue d'autant. Heureusement, pour les militaires, les rations gratuites, dont ils pouvaient faire le troc, avaient également augmenté en valeur d'échange. Tandis que les soldats d'infanterie terrestre recevaient une paie nette, les membres des compagnies franches devaient payer leur habillement à même leur salaire et les canonnières payer à la fois habit et ration<sup>103</sup>. Dans les salaires versés aux sous-officiers et aux soldats, on peut noter que les différences se perpétuent entre grenadiers et fusilliers dans les troupes de terre, et ce, en faveur des premiers. La situation est à peu près identique dans les troupes de la marine entre canonnières et soldats des compagnies franches. Compte tenu des déductions pour les vivres chez les canonnières, les caporaux et tambours de ces compagnies touchaient une solde inférieure à celle de leurs collègues des compagnies franches. La possibilité pour les caporaux canonnières d'être promus sergents de leurs compagnies pouvait, sans doute, faire oublier cette différence.

Chez les officiers, les appointements versés dans les troupes de terre sont, à prime abord, nettement supérieurs à

Tableau XVII. Rémunération mensuelle des militaires.

Grades	Canonnières-bombardiers			Compagnies franches			Infanterie		
	Salaire brut	Retenue vivres	Retenue habits	Salaire net	Salaire brut	Retenue habits	Salaire net	Grenadiers	Fusilliers
Capitaine	90£			90£	90		90	250£	230£
Lieutenant	60£			60£	60		60	125£	115£
Sous-lieutenant	N/A				N/A			100£	N/A
Enseigne	50£			50£	30		30	N/A	100£
Enseigne sec.	N/A				25		25	N/A	N/A
Sergent (1 <sup>er</sup> )	40	5:5	4:10	30:5:0	20:5		20:5	18£	16£ 10sols
Sergent (2 <sup>e</sup> )	30	5:5	3:7:6	21:7:6	N/A			N/A	N/A
Caporal	20	5:5	2:5	12:10:0	12:15		12:15	12£ 15sols	11£ 5sols
Ansepessade	N/A				N/A			11£ 5sols	9£ 15sols
Cadet	N/A				15£	2:5	12£ 15sols	N/A	N/A
Tambour	18	5:5	2:0:6	10:14:6	x	x	12:15	9:15	8:5
Soldats (1 <sup>er</sup> )	18	5:5	2:0:6	10:14:6	9£	2£ 5sols	6£ 15sols	9:15	8:5
Soldats (2 <sup>e</sup> )	15	5:5	1:13:6	8:1:6					
Tambour-major	N/A				18£		18£	N/A	N/A
Fifre	N/A				12£ 15sols		12£ 15sols	N/A	N/A

ceux touchés par leurs collègues des troupes de la marine et quasiment démesurés par rapport aux soldes perçues par leurs soldats. Les officiers, contrairement aux soldats, ne recevaient pas de ration et devaient acquitter les coûts de leur logement et équipement. Compte tenu de l'inflation, les marges de salaires entre officiers et soldats étaient donc considérablement réduites, du moins dans les troupes de terre. Pour les officiers des troupes de la marine, la situation était quelque peu différente puisque Canadiens, en majorité, ils pouvaient exploiter des seigneuries ou des commerces en plus de toucher leurs appointements. C'est ainsi que François Le-Mercier, capitaine chez les canonnières, pouvait se permettre, lors de son contrat de mariage avec Françoise LaBruère, de verser 50 000 livres à sa future communauté. Le notaire évalué alors sa fortune à 180 000 livres<sup>104</sup>. Quelques trente-cinq ans auparavant, un autre officier, Philippe d'Amour de la Morandière, avait pu donner à sa future, une dote de 5 495 livres dont 4 195 livres provenaient de la vente de 723 livres 3/4 de castor sec<sup>105</sup>. Comme on peut le constater, leurs seuls appointements n'auraient pas permis de telles fortunes, acquises honnêtement ou non.

Dans les troupes de la marine, la solde était versée aux soldats à tous les trois mois, à l'occasion des revues de compagnie effectuées par les capitaines. Les soldats, pour toucher leurs salaires, se devaient d'être présents à la revue. Dans les cas d'absence, motivées par une hospitalisation ou la participation à un détachement, les soldes étaient retenues jusqu'au retour des absents dans leur garnison. A compter de 1752, les soldes des absents seront retenues par le trésorier de la marine<sup>106</sup>. Cette mesure visait à rembourser les emprunts qu'auraient pu contracter les soldats en détachement, dans les magasins du Roi ou à défrayer des coûts d'hospitalisation. L'obligation, pour le soldat, d'être présent lors des revues

pour toucher sa solde, empêchaient les officiers de réclamer des salaires pour des soldats décédés, ou en congé de semestre. La retenue des paies par le Trésor, tout en permettant d'acquitter les dettes des soldats, empêchait également les officiers de capitaliser avec l'argent de leurs hommes. Les soldats étaient payés en monnaie du pays, c'est-à-dire, en monnaie de cartes. Dans le cas des troupes de terre, la procédure suivie était à peu près identique. Jusqu'en septembre 1757, cependant, ces soldats toucheront leurs soldes en espèces sonnantes<sup>107</sup>. On passera au papier par la suite.

Il est extrêmement difficile de mesurer globalement les répercussions économiques de la présence militaire à Québec, comme dans tout le reste du Canada d'ailleurs. Si l'on en croit le témoignage de madame Contrecoeur, l'arrivée des troupes de terre aurait accéléré la rareté et la cherté au Canada<sup>108</sup>. L'on connaît, cependant, le rôle de Bigot dans le ralentissement, de l'offre et l'inflation consécutive. Ce n'est certes pas avec une solde plutôt mince que le soldat pouvait se permettre une consommation exagérée des produits locaux ou importés. La solde militaire, cependant, s'accroissait des salaires perçus par les soldats pour les travaux qu'ils effectuaient. Cela permettait, sans doute, de faire vivre bien des cabarets dans la ville de Québec. Consommateur, le soldat se transformait également en marchand de boissons, de linge ou de poissons, de façon à augmenter son traitement.

Une des conséquences les plus directes de la présence militaire à Québec et du casernement des troupes fut la mise sur pied d'une taxe pour payer l'entretien des casernes. À compter de 1753, les Québécois seront obligés de payer à l'état, 13 000 à 14 000 livres annuellement. Selon le rôle de 1775, les impôts à verser varièrent, selon les fortunes, entre trois et 130 livres par foyer<sup>109</sup>. Cette imposition était répartie entre environ mille propriétés de la ville et environs immédiats de Québec. Cette mesure, qui se voulait un moyen pour rempla-

cer la contribution indirecte que faisaient les gens en hébergeant des soldats sur billet, ne semble pas avoir été très populaire. Le logement par billets obligeait les hôtes à encourir certains frais mais il leur fournissait, par contre, une main-d'oeuvre militaire moins coûteuse que la civile. Le civil manoeuvrier gagnait, en effet, deux livres quotidiennement en 1751 et six en 1759<sup>110</sup>. Pour d'autres individus, tel le munitionnaire Cadet, la présence des troupes sera l'occasion rêvée pour se bâtir une fortune<sup>111</sup> mais il s'agira là d'une minorité. Si pour l'ensemble de la population, l'accroissement des effectifs militaires permit de réduire quelque peu les coûts de la main-d'oeuvre, la guerre et l'inflation contrebalancèrent bien vite ces avantages.

## Costume et équipement militaires

Les soldats de Québec, comme de toutes les autres régions de la Nouvelle-France, portaient tous le même costume de base, constitué d'un justaucorps, d'une veste et d'une culotte<sup>112</sup>. A cela s'ajoutaient une chemise, une paire de bas, des souliers et un chapeau. Le gouvernement fournissait, dans le cas des compagnies franches, le grand habillement à tous les deux ans et le petit, dans l'intervalle. Le grand habillement comprenait le justaucorps et toutes les autres pièces à l'exception de la veste; le petit habillement excluait, lui, le justaucorps. Pour les canonniers-bombardiers, le grand habillement était donné à tous les trois ans uniquement. Comme on a pu le constater au paragraphe précédent, on percevait, à la source, un certain montant d'argent sur la solde des militaires afin de défrayer le coût de l'habillement. Lorsque, entre les distributions des uniformes, le soldat perdait des pièces d'habit ou d'équipement, il devait les remplacer à ses frais<sup>113</sup>, à moins qu'il ne puisse établir qu'il les avait perdus ou brisés au service du roi. Le costume était fabriqué dans des manufactures françaises et expédié au Canada comme prêt-à-porter, en trois différentes grandeurs.

Les variantes dans le costume entre les différents corps d'armée, comme entre les compagnies franches et les canonniers, se situaient uniquement au niveau des couleurs; la qualité des tissus et les garnitures variaient également selon les grades. A l'exception de ceux portés par les canonniers et les tambours, le justaucorps fut de couleur identique pour tous les soldats servant en Nouvelle-France (tableau XVIII). Ces habits se différenciaient uniquement par la couleur des parements qui

Tableau XVIII. Couleurs des uniformes.

Vêtement	Compagnie franche	Canonnières-bombardiers	Reine	Languedoc	Béarn	Guyenne
justaucorps	gris-blanc	bleu	gris-blanc	gris-blanc	gris-blanc	gris-blanc
parements	bleus	rouges	rouges	bleus	bleus	rouges
boutons	cuiivre	étain	étain	cuiivre	étain	cuiivre
doubleure	bleue	rouge				
veste	bleue	rouge	rouge	bleue	bleue	rouge
culotte	bleue	rouge	blanche	blanche	blanche	blanche
bas	bleus	rouges	blancs	blancs	blancs	blancs
chapeau	noir	noir				
questres	blanc	blanc				
galon	or	argent				
chemise (2)	toile de chanvre	toile de chanvre				
caleçon			blanc	blanc	blanc	blanc
col (2)			noir	noir	noir	noir
ruban/cheveux	noir	noir	noir	noir	noir	noir
souliers (2)	cuir noir	cuir noir	cuir noir	cuir noir	cuir noir	cuir noir

étaient coordonnés avec celles des vestes et doublures. La couleur bleue du justaucorps des canonniers était due uniquement à un souci de propreté car leur travail d'artilleurs était trop salissant pour porter la tenue grise blanche. Selon que l'on occupait un poste de sergent, de caporal ou de soldat, la qualité des tissus employés variait selon le grade. Pour les sergents et les caporaux, on utilisait du drap fin, des boutons de "cuivre doré sur bois", et un galon d'or fin pour les chapeaux et les manches. Le costume du simple soldat était fait d'un drap plus grossier, orné de boutons de "cuivre lamé sur bois" et le chapeau était garni d'un galon d'or faux. La quantité de galon posé sur les manches du justaucorps différenciait le sergent du caporal. Les tambours des compagnies franches et des canonniers-bombardiers portaient tous le justaucorps bleu, la veste et les culottes rouges. Le justaucorps des tambours des compagnies franches était orné du galon à la livrée du roi et celui des canonniers, comme celui du tambour-major, du galon à la grande livrée du Roi. Les cadets, dans les compagnies franches, portaient le même habit que les soldats mais ajoutaient une aiguillette à l'épaule.

Aux éléments de base du costume militaire s'ajoutaient quelques morceaux, comme des volants en bouracan bleu pour les canonniers, des capes de drap gris blanc pour les sentinelles. Pour les hivers canadiens et, lorsque le soldat était en détachement, le justaucorps était remplacé par un capot, les souliers français par des souliers sauvages<sup>114</sup>; il s'agissait là des seuls emprunts des militaires aux modes vestimentaires canadienne et amérindienne. Si le costume était manufacturé en France, les réparations devaient être effectuées par les soldats à qui l'on remettait des aiguilles et du fil. Quant à la propreté des uniformes, elle devait bien souvent laisser à désirer; à Québec, les soldats pouvaient avoir recours à des blanchisseuses pour nettoyer leurs vêtements. Etant donné le

nombre assez limité de vêtements de rechange, ils devaient bien souvent parader, monter la garde, avec des justaucorps plus ou moins propres, des vêtements réparés de façon plus ou moins professionnelle.

De 1748 à 1759, il ne semble pas y avoir eu de problèmes de fournitures au niveau du costume mais la qualité de ces fournitures pouvait laisser à désirer. L'inspecteur des troupes Chavoy de Noyan déclarait en 1749: "depuis plus de 10 ou 12 ans l'uniforme des troupes est si mal conditionné tant pour l'étoffe que pour la façon les bas et les souliers sont si mauvais qu'il serait à souhaiter que votre grandeur étendit ses soins jusque là"<sup>115</sup>. La qualité s'améliora peut-être quelque peu par la suite, puisqu'en 1752, Bigot écrivait que "le soldat n a pas encor eu la moindre occasion de se plaindre depuis que je suis ici de la mauvaise qualité des fournitures qu'on luy fait"<sup>116</sup>, mais de Louisbourg, on se plaignait d'étoffes trop minces, mal frappées, trop claires. La qualité des vêtements, conjugée avec les problèmes d'entretien, devait donner à la tenue vestimentaire du soldat, un aspect plutôt négligé.

Selon le code militaire, les soldats ne pouvaient porter leur uniforme pour des travaux autres que ceux du service. Les achats de vêtements chez les marchands de Québec, les vols de linge commis par certains soldats, tout cela me laisse croire que ce règlement devait être en général respecté. Les inventaires après décès du soldat, Pierre Esquillar, et du sergent, Christophe Dubois, dont je reproduis des extraits en appendice, nous présentent également toute une liste de vêtements non militaires. Les soldats, non affectés à des tâches strictement militaires, pouvaient donc s'habiller comme les Canadiens. On note, de plus, que l'habit militaire ne différait pas de l'habit civil canadien par la coupe, mais uniquement par les tissus et les teintures employées. Quant aux

officiers, ils portaient également l'uniforme aux couleurs de leurs compagnies; la qualité des tissus, dont leurs uniformes étaient confectionnés, était évidemment supérieure à celle utilisée pour l'uniforme de leurs subordonnés.

Le costume militaire se complétait d'un ceinturon en cuir auquel on suspendait certaines pièces de l'équipement du soldat, telles l'épée, la baïonnette, la cartouchière et la poire à poudre. Grenadiers et canonniers remplaçaient l'épée par un sabre et les canonniers possédaient également un poulverin contenant la poudre pour amorcer les canons. L'épée, tout comme la baïonnette, lorsque cette dernière n'était pas fixée au fusil grenadier du soldat, étaient conservées dans des fourreaux en cuir. Le fusil grenadier, fourni aux soldats et dont la fabrication avait été uniformisée en France depuis 1717 avec l'apparition d'un premier modèle réglementaire, possédait les caractéristiques suivantes: "Longueur de l'arme: 1,593 m; longueur du canon: 1.118 m.; calibre: 0.0175 m; poids de l'arme: 4,100 kg.env." En plus de sa baïonnette, son poids le distinguait du fusil de chasse utilisé par les Canadiens. Aux armes à feu et armes blanches, dont les soldats étaient équipés, s'ajoutaient également, pour les officiers et sous-officiers, les armes d'hast. Ainsi, le capitaine avait un esparton pour guider sa compagnie et le sergent une hallebarde pour faire tenir le rang à ses hommes.

De même que le soldat ne pouvait porter l'uniforme pour des travaux en dehors du service, il devait également laisser ses armes à la caserne lorsqu'il n'était pas de garde ou en service. Cette mesure visait, non seulement à éviter les pertes d'équipement, mais à empêcher également que des querelles dégénèrent en duels ou en meurtres. Bien que des retenues soient faites sur sa solde pour payer son costume et l'équipement, le soldat ne pouvait en disposer et on lui réservait le fouet et la prison s'il se permettait de vendre des pièces d'équipement. En cas de décès, tout cet équipement devait revenir aux

magasins du Roi pour être distribué à d'autres militaires. L'équipement, comme le costume, présentait également des problèmes d'entretien. Le fusil, en particulier, souffrait bien souvent du transport transatlantique et de l'entreposage dans des endroits plus ou moins secs. Les armuriers de Québec ne suffisaient pas à dérouiller les fusils neufs et à réparer ceux que les soldats pouvaient briser<sup>117</sup>. Les pertes pour l'état devaient être énormes et expliquent, sans doute, que si l'on faisait payer aux soldats l'usure de l'équipement, on n'ait pas voulu leur en accorder la propriété.

## Religion et divertissements

Le rigorisme religieux qui avait présidé au peuplement de la Nouvelle-France, en excluant tous colons protestants, aura également ses répercussions chez les militaires qui devaient tous être catholiques. Un certain nombre de soldats échappa, cependant, à cette politique, et nous retrouverons, au Canada, quelques soldats calvinistes, luthériens et anglicans. Parmi les huit soldats déserteurs du Fort Niagara en 1757 et auxquels on intentera un procès, quatre étaient des luthériens et des calvinistes<sup>118</sup>. C'est à travers les registres paroissiaux, particulièrement les actes de sépulture, que l'on peut vérifier la religion à laquelle appartenaient les soldats. Lorsque le soldat décédé était catholique, l'acte de sépulture portait habituellement la mention "muni des sacrements de l'église". Si la mort était subite, on prenait soin d'indiquer que le soldat avait fait ses Pâques ou que la mort avait été trop rapide pour que l'on puisse lui administrer les derniers sacrements. A travers les actes de sépultures de soldats que j'ai compulsé pour la ville de Québec, je n'ai retrouvé que six soldats dont la religion était autre que catholique. Quatre de ces soldats abjurèrent d'ailleurs les religions réformées avant de mourir, tandis que les deux autres préférèrent demeurer "hérétique"<sup>119</sup>.

Il y eut également quelques exemples de conversions un peu moins tardives, comme celles de R. Wilson, irlandais, ex-prisonnier et soldat de la compagnie de Fonville, en 1748<sup>120</sup>, et de Charles Daniel Silva, juif de nation, originaire de Bayonne et soldat de la 6<sup>e</sup> compagnie nouvelle, en 1758<sup>121</sup>. Si l'on

excepte le baptême de Wilson en 1748, tous les autres non-catholiques que j'ai retracé, arrivèrent au pays avec les troupes de terre ou avec les recrues de 1757. L'homogénéité religieuse était donc moins élevée parmi ces derniers arrivés en Canada, où l'on a remarqué d'ailleurs une plus grande proportion de soldats venant de l'est de la France. Il semble bien que l'Eglise canadienne ait eu, en certaines occasions, une façon bien précise d'encourager les conversions de soldats. C'est ainsi, qu'en 1741, un soldat genevois, récemment converti, recevait, sur recommandation du curé, une demie ration de plus pendant un an<sup>122</sup>.

Si la pratique religieuse, messe hebdomadaire et communion pascale, était obligatoire, on pourrait, sans doute, s'interroger longuement sur les convictions religieuses des soldats. Le service religieux était assuré aux militaires par les pères récollets à Québec, comme dans les forts de l'Ouest<sup>123</sup>. Le fait, que l'aumônerie militaire soit assurée par les Récollets, n'empêchait pas les soldats de Québec de fréquenter des institutions religieuses n'appartenant pas à cet ordre. Ainsi, les soldats pouvaient assister aux vêpres à l'Hôtel-Dieu et se rendre ensuite écouter un sermon à Notre-Dame<sup>124</sup>. Mais pendant que des soldats pratiquaient, d'autres se rendaient aux cabarets à l'heure des vêpres, même si ces institutions devaient être fermées pendant les heures de service religieux<sup>125</sup>.

La fréquentation des cabarets de Québec était, sans doute, dans le domaine des divertissements, l'activité préférée des soldats et, probablement, la plus facilement accessible. Non seulement les soldats se rendaient-ils aux cabarets les dimanches, mais ils y allaient également à toutes heures du jour lorsqu'ils n'étaient pas en service. Lors de son voyage au Canada, l'ingénieur Franquet observera que "lorsque le soldat a gagné quelque argent il va le boire au cabaret ou l'emploie à quelque autre débauche"<sup>126</sup>. En plus de pouvoir faire la

tournée des cabarets de Québec, on mentionnera ceux de la Reine Blanche, du Roy David, de la Croix d'or et de la Croix Rouge, sis respectivement sur les rues de la Montagne, du Mont Carmel, Saint-Jean et Saint-Joachim<sup>127</sup>, les soldats pouvaient également se procurer des boissons à la cantine des casernes. On ne connaît pas le nombre exact de cabarets que pouvait compter la ville de Québec à cette époque mais il était certainement supérieur aux quatre dont j'ai pu retrouver les noms. A Louisbourg, à la même époque, on comptait plus d'une vingtaine de cabarets pour une population inférieure à celle de Québec<sup>128</sup>. Même si le soldat de Québec était réputé moins ivrogne que celui de Louisbourg, la clientèle était suffisante pour justifier la tenue de cabarets par plusieurs sergents vers 1750<sup>129</sup>.

La plupart des procès, dont j'ai fait la lecture et où des soldats sont impliqués, font allusion à la fréquentation des cabarets par les soldats. Ils y vont pour manger, boire, et c'est là que bien souvent naissent des querelles entre soldats. C'est à la suite de querelles nées dans des cabarets que des soldats se battent en duel en 1751<sup>130</sup>. La fréquentation des cabarets est aussi une occasion pour le soldat de rencontrer des filles, de danser, de jouer aux cartes, aux dés et au billard. Chez Marguerite Brusseau, dite la Vadeboncoeur, rue Saint-François, on passe toutes les nuits à faire tapage avec des soldats, à faire trembler les planchers à force de sauter et de danser<sup>131</sup>; ce témoignage est celui d'un huissier du Conseil Supérieur de Québec et un archer de la maréchaussée le corroborera. La danse et les jeux de hasard n'étaient donc pas réservés uniquement aux bals du gouverneur ou aux rencontres sociales de l'Intendant et des officiers<sup>132</sup>.

Dans le domaine du sport, les activités sont plutôt restreintes. Les sports organisés étaient inexistantes et des activités, comme la chasse, la pêche et la natation avaient des buts bien précis. Ces activités, pratiquées par le soldat,

étaient des occasions de se laver ou de compléter un régime alimentaire qui pouvait parfois laisser à désirer. En hiver, le soldat pouvait se distraire en se promenant en carrioles pour visiter les campagnes. Si le soldat pouvait échapper à l'ennui et aux rigueurs de la colonie dans les brumes de l'alcool ou dans la fumée de sa pipe, les soldats recevaient une livre de tabac mensuellement<sup>133</sup>, il pouvait aussi compter sur les congés de semestre. Ainsi, et jusqu'en 1754, un certain nombre de soldats reçurent la permission de regagner la France pour y passer le semestre d'hiver. Ces congés étaient accordés pour permettre aux soldats de régler des problèmes familiaux et devaient être utilisés également pour faire du recrutement. Il est impossible de savoir si ce procédé de recrutement donna quelques résultats, mais ces congés permirent à plusieurs soldats de ne plus remettre les pieds au Canada. C'est ainsi que Duquesne envoyait en France en 1754, le signallement de 13 soldats dont les congés étaient expirés depuis longtemps et qui n'étaient pas reparus en Canada<sup>134</sup>.

## Criminalité et châtements

Si le congé de semestre fournissait au soldat une occasion rêvée pour désertier, il n'attendait pas toujours cette chance pour le faire. La désertion représente, en effet, le délit le plus fréquent chez les soldats de Nouvelle-France de 1748 à 1759. J'ai pu, pour la période étudiée, identifier une cinquantaine de déserteurs auxquels il faut ajouter quelques quarante-neuf autres individus pour les années 1750, 1751, 1758 et 1759, dont le nombre nous est fourni par la correspondance officielle<sup>135</sup>. Les motifs de désertion étaient nombreux, mais les plus courants semblent l'ennui, les dettes et la volonté d'échapper à une punition pour quelque autre crime. Le soldat désertait beaucoup plus facilement lorsqu'il était détaché dans un poste de l'Ouest. La possibilité d'échapper aux poursuites y était, en effet, plus grande que lorsqu'il était stationné à Québec ou aux Trois-Rivières. Le soldat déserteur avait le choix des destinations; il pouvait regagner la France en se dirigeant vers Gaspé et en montant sur un bateau de pêche, se réfugier chez les Indiens ou passer dans les colonies anglaises. Le problème de la désertion était si aigu qu'un cartel sera mis sur pied, en 1752, entre le gouverneur de la Nouvelle-France et le gouverneur Hopson de la Nouvelle-Ecosse afin de se renvoyer mutuellement les soldats déserteurs<sup>136</sup>.

Le châtement réservé aux déserteurs était la peine de mort qui, vu les circonstances, était bien souvent imposée par contumace. Certains de ces condamnés furent graciés par la suite lorsqu'ils revinrent dans la colonie au moment de la

guerre<sup>137</sup>. Lorsque des soldats désertaient en groupe et qu'on les capturait, on leur imposait la peine de mort; cependant, afin d'éviter les effusions de sang et par tirage au sort, un seul subissait la peine capitale, les autres prenaient le chemin des galères<sup>138</sup>. Ces châtimens exemplaires apparaissaient indispensables aux autorités pour mettre un frein à une situation que, le gouverneur Duquesne décrivait en ces mots:

Si l'on me disait que tous les soldats ont déserté a la fois Je n'en serois nullement surpris, C'est la plus mauvaise troupes que j'aye connu en ma vie et tout ce que jay pu faire ca été de la réduire...<sup>139</sup>

Le commentaire du gouverneur était, sans doute, quelque peu exagéré, mais il réfèrait à un problème des plus réels.

A la désertion s'ajoutaient les actes d'insubordination comme le manque de respect à un officier, le refus d'obéir, découcher des casernes. C'est ainsi qu'un soldat, nouvellement arrivé de France et qui avait refusé de s'embarquer pour rejoindre les bataillons alors en campagne et, incité ses camarades à en faire autant, sera passé par les armes en présence de la troupe<sup>140</sup>. La plupart des minutes des conseils de guerre, où l'on jugeait les militaires criminels, n'ayant pas été conservées, il est difficile d'évaluer si l'insubordination était très répandue. On doit se baser uniquement sur des commentaires assez généraux portant sur l'indiscipline et l'alcoolisme des soldats. Les soldats qui se permettaient de découcher étaient punis d'un mois de prison tandis que ceux, qui manquaient de respect à un supérieur, échappaient assez souvent à toute punition en se faisant changer de compagnie<sup>141</sup>. Malgré toutes les remarques sur l'indiscipline des soldats, il n'eut jamais de mutinerie chez ces hommes. On évita de justesse une telle situation au moment où l'on imposa aux

soldats une ration contenant de la viande chevaline, mais les soldats de Béarn, qui avaient d'abord refusé en groupe la viande de cheval, reprirent bien vite le droit chemin lorsque Lévis menaça les récalcitrants de pendaison<sup>142</sup>.

Selon les registres du Conseil Supérieur et de la Prévôté de Québec, où étaient jugés les délits impliquant des militaires et des civils, le vol était le crime le plus fréquent, après la désertion, chez les militaires de Québec. J'en ai relevé une douzaine pour la période 1748-1759, commis par dix-huit individus<sup>143</sup>. Il s'agit, le plus souvent, de vols de marchandises avec effraction perpétrés dans les édifices gouvernementaux ou chez des particuliers. Les vols d'argent sont assez rares. Par contre, les soldats profitaient du système monétaire en vigueur au Canada, pour se lancer dans la fausse monnaie. Les cartes de 3 livres étaient transformées en cartes de 30 livres, par exemple, et on les écoulait chez des marchands plus ou moins attentifs. Une dizaine de faux monnaieurs passeront ainsi en jugement<sup>144</sup>. Ces statistiques sur la criminalité ne nous indiquent, sans doute, que des tendances car la documentation présente de nombreuses lacunes et néglige, nécessairement, tous les criminels assez habiles pour échapper aux poursuites.

Québec sera également le théâtre de quelques duels, impliquant au moins cinq militaires. Un seul mourra de ses blessures et les quatre autres réussiront à disparaître avant ou pendant les procès<sup>145</sup>. Toujours selon les registres de la Prévôté et du Conseil Supérieur, il n'y aura pas de meurtre, commis par des militaires, ni crime d'ordre sexuel, tels viols ou séduction, pendant cette période. Si les déserteurs étaient en général condamnés à mort, voleurs et faussaires connaissaient un châtement moins définitif. A l'exception de la période du siège de Québec, où les voleurs étaient exécutés le jour même de leur forfait<sup>146</sup>, les peines imposées à ces cri-

minels allaient des galères au banissement en passant par la flétrissure au fer chaud, le fouet et le cheval de bois. L'emprisonnement n'était pas, à l'époque, une forme de punition généralisée. On y demeurait le temps d'un procès ou pour des périodes d'un mois à la suite d'un acte d'indiscipline militaire. Dans l'ensemble, l'activité criminelle tend à s'accroître au Canada avec l'arrivée des troupes de terre. L'accroissement de la population militaire en est, sans doute, largement responsable, mais les conditions économiques plus difficiles, dans lesquelles évoluent ces militaires, y sont également pour beaucoup.

## Conclusion

Selon l'ingénieur, Louis Franquet:

bien des raisons concourent a caserner le soldat. La discipline et le bon ordre s'y etablissent et s'y soutiennent mieux que s'il etait logé chez les habitants avec lequel il est toujours a apprehender qu'il ne contracte des liaisons qui l'en rendent trop partisan.<sup>1</sup>

Malgré l'instauration de la politique du casernement des troupes, il faut bien reconnaître que les objectifs visés furent difficilement atteints chez les soldats composant la garnison de Québec. Logés dans des bâtiments plus ou moins confortables, disposant de facilités assez restreintes, appelés à se déplacer assez régulièrement, les soldats de Québec se manifestèrent beaucoup plus par leur indiscipline, l'ivrognerie, une tenue vestimentaire relâchée, que par leur fidélité à soutenir les autorités et à assurer l'ordre. Si les gouverneurs pouvaient justifier les demandes d'augmentation de troupes par le besoin d'en imposer à des Canadiens jugés trop indépendants<sup>2</sup>, il semble bien que les soldats de la garnison de Québec ne constituèrent jamais une force sur laquelle on aurait pu s'appuyer avec confiance.

Ces soldats, qu'ils aient appartenu aux troupes de la marine ou à celles de la terre, étaient, avant tout, considérés par les Canadiens comme les défenseurs du territoire qu'ils s'étaient efforcés de conquérir depuis cent cinquante ans. Ces soldats étaient les protecteurs de l'habitat que les Canadiens avaient édifié dans la vallée laurentienne avant d'être

des instruments d'oppression entre les mains du pouvoir monarchique. Les soldats représentaient, également, une aide économique très précieuse par la main-d'oeuvre qu'ils constituaient. Ceux d'entre eux, qui possédaient des métiers, étaient spécialisés dans des domaines comme la construction, les productions alimentaire et vestimentaire, toutes préoccupations primordiales pour une colonie en voie de développement. Ces militaires touchaient souvent des salaires moins élevés que les civils et, surtout, ils remplaçaient les engagés que les Canadiens auraient été obligés, autrement, de faire venir de France et d'entretenir pendant quelques années. En ce sens, on peut penser que la présence au Canada, du moins pendant les quinze dernières années de domination française, de nombreux militaires joua beaucoup plus contre la croissance démographique de la colonie qu'elle ne l'aida. Non seulement le soldat remplaçait l'engagé, mais, si l'on se base sur la nuptialité à Québec, il se mariait peu compte tenu de la population militaire. Evidemment, il y avait des mariages de militaires ailleurs qu'à Québec, mais il faut se rappeler également que plusieurs choisissaient la désertion et quittaient donc la colonie. D'autres rentraient en France au moment de la retraite et, en 1760, la grande majorité des 3 487 militaires, qui avaient survécu à la guerre de la conquête, dut se rembarquer pour la France<sup>3</sup>.

Dans une très large majorité, les soldats des deux corps d'armée, qui servirent au Canada, venaient de France et leur engagement, volontaire ou non, avait été une occasion d'échapper à des situations économiques ou sociales désavantageuses. Pour eux, le métier des armes était, avant tout, une façon d'assurer leur survie individuelle et non de développer l'expérience colonisatrice française en Amérique. Il est extrêmement difficile d'établir des différences entre les soldats des troupes de la marine et ceux de la terre. Ces derniers étaient, sans doute,

plus jeunes et de taille plus élevée que leurs collègues. Les soldats, incorporés dans les troupes de la marine, s'adaptèrent, par contre, plus facilement au pays que ne le firent ceux de la terre. La présence de soldats expérimentés dans chaque compagnie franche pouvait permettre une intégration plus rapide, mais c'était bien là la seule supériorité que les troupes de la marine pouvaient afficher vis-à-vis les troupes de terre. On pourrait, sans doute, faire ressortir l'antagonisme entre Vaudreuil et Montcalm et démontrer les oppositions entre les officiers de ces deux corps d'armée<sup>4</sup>. Rien, cependant, n'indique que les confrontations, qui se jouèrent au niveau de l'état-major et des cadres-officiers, aient eu des répercussions majeures dans les deux troupes.

Acteurs anonymes de ce premier conflit mondial que fut la guerre de Sept Ans, les soldats des troupes de la marine et de la terre ne pouvaient apporter qu'une aide limitée à la cause canadienne. Jeunes et inexpérimentés, s'adaptant difficilement à l'environnement canadien, contribuant involontairement à l'inflation, ces hommes imposaient ainsi autant de servitudes à la population canadienne. Les maladies qu'ils amenaient avec eux sur les bateaux, les lits d'hôpitaux qu'ils accaparaient au détriment de la population civile, tout cela gêna, sans doute, leurs rapports avec les Canadiens. Le portrait, que j'ai essayé de tracer de la vie assez peu reluisante du soldat, éloigne beaucoup de la situation avantageuse où le plaçait Peter Kalm. Ce soldat tenait plus du mercenaire que du partisan entièrement dévoué à la cause canadienne. Il est heureux que le Canada, en plus des secours que lui fournissaient ces militaires professionnels, ait pu compter également, sur ses miliciens. Ces derniers pouvaient se porter plus jalousement et, avec plus d'assurance, à la défense de leur pays que ne le firent les envoyés de la métropole. L'apport des militaires professionnels à la défense du pays aurait pu être meilleur; mais, pour cela, il aurait été nécessaire que les autorités

métropolitaines donnent l'exemple et que les autorités coloniales soient plus responsables.

Les casernes, qu'on érigea à Québec, ne répondaient pas aux besoins précis de l'importance numérique de la garnison habituelle. Il s'agissait de trouver des facilités d'hébergement pour les recrues qui, presque à chaque année, débarquaient à Québec et aux autres soldats qui pouvaient y passer. Le besoin d'espace et la nécessité d'encadrer de jeunes soldats, qui n'avaient pas encore été incorporés dans les compagnies ou assignés à une destination particulière, apparaissent donc comme les motifs principaux justifiant le casernement à Québec. Pour les soldats, la vie qu'ils menèrent dans ces casernes ne fut pas des plus faciles et provoqua des incartades chez plusieurs. Pour la population locale québécoise, l'introduction du casernement impliqua, sans doute, de nombreux réajustements et des changements d'attitude. Le casernement des soldats signifiait des taxes directes à payer, une main-d'oeuvre plus difficilement accessible et, surtout, moins de contacts individuels entre civils et soldats. La réduction de ces contacts entraîna peut-être, conjuguée à d'autres causes, une baisse dans la nuptialité militaire; elle changea certainement la perception qu'avaient les civils des militaires. Les Québécois furent, sans doute, plus facilement portés à voir les défauts du groupe militaire qu'à reconnaître les qualités des individus.

## Appendice I. Soldats et leurs métiers

## A Services

J.M. Armant: perruquier, 1748, A.N.Q., Greffe Barolet, n<sup>o</sup> 2088.

J. Bargea: relieur, 1755, A.S.Q., C-35, p. 2.

S. Germain: potier d'étain, 1754, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 99, fol. 348.

P. Montferrand: aide-chirurgien, 1751, A.N.Q., N.F. 25, liasse 1644.

J. Oustrebelduc: interprète, 1757, A.N.Q., N.F. 13, dossier 8a.

J. Ladrière: perruquier, 1748, N.D.Q., r.p., fol. 246.

P. Lemanceau: chirurgien, 1754, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 99, fol. 343.

J. Deleuse: infirmier, 1751, A.N.Q., N.F. 25, liasse 1639.

P. Bonelle: chirurgien, 1752, N.D.Q., r.p., fol. 302.

R. Duhault: écrivain, 1748, N.D.Q., r.p., fols. 317-17v.

N. Martin: maître de danse, 1759, A.N.Q., Greffe Barolet le 18 février 1759.

R. Ponsant: écrivain, 1749, N.D.Q., r.p., fol. 107.

C. Valin: maître d'école, 1748, N.D.Q., r.p., fol. 280v.

M. Philippe: perruquier, 1750, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 95, fols. 222-36.

H. Davou: chirurgien, 1752, A.N.Q., N.F. 13, dossier 8a (2).

## B Industrie de la construction

M. Riverin: couvreur d'ardoise, 1751, A.N.Q., Greffe Godefus, n<sup>o</sup> 978.

C. Durand: cordier, 1752, A.N.Q., N.F. 13, dossier 10 (1).  
 C.F. Hutiné: carreleur, 1752, A.N.Q., N.F. 13, dossier 10 (1).  
 J. Metivier: vitrier, 1754, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 99, fol. 346.  
 J. Tiesson: paveur, 1752, A.N.Q., N.F. 13, dossier 10 (1).  
 N.J. Lesage: maître-menuisier, 1750, A.N.Q., Greffe Sanguinet le 11 octobre 1750.  
 P. LeBaron: maître-menuisier, 1751, A.N.Q., Greffe Sanguinet le 22 novembre 1751.  
 J.F.P. Larivière: maître-menuisier, 1749-1750, N.D.Q., r.p., fols. 87 et 158.  
 A. Jacson: sculpteur, 1757, A.N.Q., Greffe Barolet le 27 janvier 1757.

#### C Tailleur

N.P. Bouchard: tailleur, 1749, N.D.Q., r.p., fol. 145v.

#### D Industrie alimentaire

L. Beaudry: rôtiisseur, 1754, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 99, fol. 339.  
 J. Grangé: jardinier, 1750, A.N.Q., N.F. 25, liasse 1633.  
 G. Hirt: boulanger, 1747, A.N.Q., N.F. 13, dossier 8a.  
 P. Macarty: laboureur, 1749, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 95, fols. 325-31v.  
 F. Pièceau: cuisinier, 1754, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 99, fol. 342.  
 L. Boley: boulanger, 1757, A.N.Q., Greffe Barolet le 13 novembre 1757.

#### E Industrie du textile

J. Congle: tisserand, 1757, A.N.Q., N.F. 13, dossier 8a.  
 J.B. Fachet: passementier, 1754, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 99, fol. 344.

M. Fourtre: tailleur d'habit, 1757, A.N.Q., N.F. 13, dossier 8a.

P. Gressin: passementier, 1759, A.N.Q., Greffe Dulaurent le 6 janvier 1759.

F Industrie du cuir

D. Mayer: cordonnier, 1757, A.N.Q., N.F. 13, dossier 8a.

N. Lefebvre: cordonnier, 1749, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 93, fols. 214-17v.

M. Letuillier: cordonnier, 1757, A.N.Q., N.F. 13, dossier 8a.

C.R. Vassor: cordonnier, 1750, N.D.Q., fols. 109v et 193 v.

G Industrie du fer

J. Gaufreteau: fourbisseur, 1750, N.D.Q., fol. 112v.

G. Pipy: forgeron, 1749, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 91, fols. 156-161.

H Industrie d'art et de luxe

J. Gosselin: horloger, 1755, A.N.Q., Greffe Barolet le 9 janvier 1755.

## Appendice II. Profession de pères de soldats

## A Artisans et Artiste

R. Lasselin: tailleur d'habit, 1757, A.N.Q., Greffe Sanguinet, n<sup>o</sup> 873.

F. Jacquet: faïencier, 1752, A.N.Q., Greffe Godefus, n<sup>o</sup> 1066.

J. Lèveque: tisserand, 1748, A.N.Q., Greffe Barolet, n<sup>o</sup> 1898.

L.N. Videt: maître boucher, 1757, A.N.Q., Greffe Sanguinet, n<sup>o</sup> 865.

L. Beaudry: tailleur d'habit, 1754, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 99, fol. 339.

N. Lefebvre: maître-cordonnier, 1749, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 93, fols. 214-217v.

R. Ponsant: tanneur, 1742, idem, vol. 77, fols. 123-124.

M. Tessereau: maître-boulangier, 1757, N.D.Q., r.p., fol. 402v.

P. Gressin: maître-tisserand, 1759, A.N.Q., Greffe Dulaurent le 6 janvier 1759.

P. Antwerch: maître-potier, 1759, A.N.Q., Greffe Sanguinet le 25 février 1759.

A. Simon: tanneur, 1748, A.N.Q., Greffe Dulaurent le 27 mars 1748.

J. Gosselin: maître-horloger, 1755, A.N.Q., Greffe Barolet le 9 janvier 1755.

J. Duhemme: charpentier, 1757, A.N.Q., Greffe Dulaurent le 22 novembre 1757.

J. Gain: galonnier, 1748, A.N.Q., Greffe Dulaurent le 28 décembre 1748.

N.J. Lesage: menuisier, 1750, A.N.Q., Greffe Sanguinet le 11 octobre 1750.

N. Martin: musicien, 1759, A.N.Q., Greffe Barolet le 18 février 1759.

#### B Marchands

A. Dasquet: marchand, 1757, A.N.Q., Greffe Sanguinet, n<sup>o</sup> 858.

N.P. Bouchard: bourgeois, 1748, A.N.Q., Greffe J.C. Panet le 19 septembre 1748.

F. Onel: marchand-épicier, 1751, A.N.Q., Greffe Sanguinet, n<sup>o</sup> 211.

J.M. Moreau: marchand-fripier, 1747, A.N.Q., Greffe J.C. Panet, n<sup>o</sup> 249.

A.F. Audelin: marchand de drap, 1751, A.N.Q., Greffe Dulaurent le 12 avril 1751.

L. Brousseau: aubergiste, 1750, A.N.Q., Greffe Lanouiller le 2 avril 1750.

L. Clarambaux: marchand de bois, 1749, A.N.Q., Greffe Dulaurent le 6 juillet 1749.

L. Gallé: marchand, 1756, A.N.Q., Greffe Dulaurent le 25 janvier 1756.

D. Moulu: marchand forain, 1757, A.N.Q., Greffe Dulaurent le 18 septembre 1757.

P. Jacob: marchand-potier, 1752, A.N.Q., Greffe Dulaurent le 30 avril 1752.

J.B. Tancret: marchand de vin, 1748, A.N.Q., Greffe Sanguinet le 1 novembre 1748.

J.F. Colette: marchand de vin, 1752, A.N.Q., Greffe Barolet, n<sup>os</sup> 2611-2612.

#### C Administrateurs civils

E. DÉQuoy: huissier à cheval, 1737, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 67, fols. 187-189.

E.P. Dufailly: receveur du Duc d'Arras, 1754, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 99, fol. 345.

J. Ferraud: commissaire aux saisies réelles, 1754, idem, fol. 341.

F.J. Derumé: directeur des portes d'Arras, 1758, A.N.Q., Greffe Dulaurent le 1 avril 1758.

F. Gallet: commis royal, 1756, A.N.Q., Greffe Lanouiller le 1 janvier 1756.

F.J. Lepage: huissier royal, 1757, A.N.Q., Greffe Sanguinet le 24 octobre 1757.

#### D Administrateurs et officiers militaires

J.C. Dubois, maréchal des logis, 1757, A.N.Q., Greffe Sanguinet, n<sup>o</sup> 877.

E.C. Lafrèrière: sergent du régiment de Cambis, 1759, Greffe Barolet, n<sup>o</sup> 3064.

C. Guisot: officier au régiment du Maine, 1748, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 91, fols 193-98v.

F. Mignot: capitaine d'infanterie, 1754, idem, vol. 99, fol. 338.

C.F. de Ste-Marthe: commissaire provincial aux guerres, 1757, N.D.Q., r.p., fols. 397v-98.

A. Nogard: lieutenant d'infanterie, 1749, A.N.Q., Greffe Lanouiller le 16 février 1759.

#### E Marinier

J. Tajeat: marinier, 1759, A.N.Q., Greffe Dulaurent le 7 janvier 1759.

#### F Professions libérales

J.A. Ginnier: maître-chirurgien, 1758, A.N.Q., Greffe J.C. Panet le 21 mars 1758.

B. Branet: maître-chirurgien, 1748, A.N.Q., Greffe J. Pinguet le 21 septembre 1748.

P. Rouault: chirurgien, 1757, A.N.Q., Greffe Lanouiller  
le 19 juin 1757.

D. Roger: notaire royal, 1749, N.D.Q., r.p., fols. 61-61v.

G Agriculteurs

P. Malafosse: jardinier, 1749, A.N.Q., Greffe Sanguinet  
le 21 janvier 1758.

F. Raimond: laboureur, 1748, A.N.Q., Greffe Dulaurent le  
30 août 1748.

P. Fournier: métayer, 1749, N.D.Q., r.p., fol. 87v.

Appendice III. Inventaire et vente des biens (extraits) de  
P. Esquillar.

Pierre Esquillar (Esquillant), dit Mont des plaisirs, soldat de la compagnie de LaNaudière, était originaire de la province du Lyonnais. Agé d'environ cinquante-quatre ans, il décède à l'Hôtel-Dieu de Québec le 1 février 1754. Il demeurait, à cette époque, en pension chez J. Chabot près des forges du chantier de construction navale où il était d'ailleurs employé. Pour douze jours de travail en janvier 1754, il toucha un salaire de 26 livres 6 sols.

"Un habit, veste et culotte de drap viné double de serge meme couleur avec des boutons d'or"  
Vendu 44 livres

"Une vielle paire de bas de soie noire"

"Un vieu chapeau demy castor" Vendu 7 livres 5 sols

"Une vielle veste de velour degueu double de toile à carreau et de serge"

"Une vielle paire de culotte de même etoffe"

"Une paire de culotte de drap noir double de cotton en 5/4 a demy usé"

"deux vielles chemises de toile de Lavalie garni de dentelle"

"quatre chemises de grosse toile de différente qualité presque neuve"

"une vielle paire de bas a trois laines"

"trois vielles perruques de differente façon"  
Vendues 8 livres 2 sols

"deux mouchoirs de poche de coton dont l'un neuf  
 l'autre vieu" Vendus 1 livre 6 sols  
 "une paire de souliers françois" Vendu 1 livre  
 5 sols  
 " un plat a barbe de ferblan" Vendu 1 livre 2 sols  
 6 deniers  
 "un pied de roy" Vendu 11 sols  
 " une paire de gant de cuir vieu"  
 " vieu col de panne noire"  
 "deux autres cols de grosse mousseline"  
 "un petit livre intitulé Exercice du chretien"  
 Vendu 1 livre  
 "deux boutons d'or pour habit"  
 "un bonnet de coton vieu" Vendu 1 livre 11 sols  
 "une paire de boucle d'argent" Vendue 30 livres .

On vendra également un tablier de veau (1 livre), un coffre de bois de pin fermant à clef et garni de toutes ses ferrures (8 livres 15 sols), une canne sans poignée et cassée par le milieu (17 sols) et une vieille épée (3 livres). A.M.H.D.Q., Registre des malades, 1751. A.N.Q., Greffe Louet, 4 février 1754.

Appendice IV. Vente et inventaire des biens (extraits) de  
C. Dubois.

Christophe Dubois, sergent dans les compagnies franches, était originaire de l'évêché de Nantes en Bretagne. Fils de Noel et de Marie Saureau, il avait épousé M-M Gascien, veuve Marchesseau, à Québec en 1737. Il demeurait sur la rue de la Citadelle où il décèda au début de décembre 1747 après avoir légué tous ses biens à son épouse. La communauté possédait deux maisons.

"dix huit chemises de toile de Laval garnies de batiste a demy usée" Vendues 108 livres  
 "douze idem herbées non garnies" Vendu 60 livres  
 "six chemises de toile de Rouen garnies de batiste a demy usée" Vendues 48 livres  
 "vingt quatre cols de mousseline vieu" Vendus 4 livres 10 sols  
 "six vieilles paires de chaussette fil et coton" Vendues 5 livres  
 "dix huit mouchoirs rayes bleu et rouge" Vendus 18 livres  
 "trois vieilles paires de bas de laine" Vendues 6 livres  
 "deux paires de bas gris blanc et noir neuf" Vendues 30 sols  
 "cinq paires de bas de laine a trois fils bleu" Vendues 6 livres  
 "une paire de giestre de toile de Rouen avec boutons noirs" Vendue 30 sols

"Quatre justaucorps de munition deux neuf deux a demy usé une veste bleu idem un chapeau idem borde d'or" Donnés par le Roy et interdits de les vendre.

"quatre culottes une de panne vinée une de drap noir une de cadis canel une de drap bleu toutes doublees de peau de chamois a demy usé" Vendu 30 livres

"Une veste de cadis ras canelle doublee de serge avec boutons de cuivre doré"

"Un vieu capot de mazamet avec placque de galon dor tres vieu" Vendu 7 livres 10 sols

"trois grand gillets d'etoffe de laine doublée de toile" Vendus 4 livres 10 sols

"une paire de soulier neuf du pais" Vendue 4 livres

"deux perruques de cheveux noirs" Vendues 6 livres

"un bonnet de gros drap rouge bordé de peau de martre et un idem plus vieu" Vendus 6 livres.

A.N.Q., Greffe C. Barolet, n<sup>os</sup> 1757 et 1772.

## Appendice V. Tailles de soldats du Canada

- E. DeQuoy: 5'3", 1737, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 67, fols. 187-89.
- F. Gasteneau: 5'1", 1737, Idem.
- J.B. Marot: 5'1", 1737, Idem.
- E. Pagy: 4'11", 1737, Idem.
- N. Lefebvre: 4'10", 1749, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 93, fols 214-17v.
- P. Barreud: 5'0", 1750, Idem, 95, fols 310-16.
- P. Macarty: 5'4", 1749, Idem, 95, fols. 325-31v.
- H. Crombriau: 5'3", 1754, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 99, fols. 244-246v.
- C. Courtaillade: 5'2", 1754, Idem.
- P. Dupré: 5'5", 1754, Idem.
- P.J. Lauton: 5'2½", 1754, Idem.
- J. Antoine: 5'2", 1754, A.N., Col., C<sup>11</sup>A, vol. 99, fols 336-348.
- L. Beaudry: 5'1", 1754, Idem.
- J. Ferraud: 5'4", 1754, Idem.
- J.B. Fichet: 5'0", 1754, Idem.
- S. Germain: 5'2", 1754, Idem.
- J.B. Guillot: 5'0", 1754, Idem.
- P. Lemanceau: 5'0", 1754, Idem.
- J. Metivier: 5'0", 1754, Idem.
- F. Mignot: 5'0", 1754, Idem.
- F. Pieceau: 5'2", 1754, Idem.
- E. Philippe: 5'2", 1754, Idem.
- J.B. Polignac: 5'2", 1754, Idem.

L. Rose: 5'2", 1754, Idem.

Appendice VI. Liste des soldats ayant signé un contrat de mariage, date du mariage\* et province d'origine

- 1 Adam, Quentin, dit S-Laurent: caporal de la compagnie de la Naudière avec Thérèse Pépin, veuve Thomas, le 4 février 1757. Douaire: 150 livres; préciput: 100 livres; dot: nil. Mariés à Charlesbourg le 7 février 1757. Ile de France. A.N.Q., Greffe Sanguinet, n<sup>o</sup> 20.
- 2 Agnes, Joseph, dit Laguerre: sergent de la compagnie LeVerrier avec Marguerite Beaudin, le 6 janvier 1758. Douaire: 600 livres; préciput: 300 livres; dot: linge et lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 7 janvier 1758. Dauphiné. A.N.Q., Greffe Saillant.
- 3 Antwerch, Pierre, dit le Volontaire: soldat de la compagnie d'Hugues avec Angélique Loisel, le 25 février 1759. Douaire: 1 000 livres; préciput: 300 livres; dot: linge et lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 26 février 1759. Alsace. A.N.Q., Greffe Sanguinet.
- 4 Armant, Jos-Marie: soldat de la compagnie de Dailleboust avec Cécile Normand, le 1 juillet 1759. Douaire: couturier; préciput: 150 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 3 juillet 1749. Lorraine. A.N.Q., Greffe Barolet, n<sup>o</sup> 2088.

\* La date du mariage provient des registres des paroisses où eurent lieu les différentes cérémonies.

- 5 Audelin, André F., dit Jolibois: 26 ans, soldat de la compagnie de LaVérandrye avec Dorothée Toupin, le 12 avril 1751. Douaire: 600 livres; préciput: 300 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 19 avril 1751. Picardie. A.N.Q., Greffe Dulaurent.
- 6 Audirac, Dominique, dit Beausoleil: 30 ans, soldat de la compagnie de Boishébert avec Marguerite Dumesnil, le 6 février 1757. Douaire: 800 livres; préciput: 250 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 7 février 1757. Guyenne. A.N.Q., Greffe Barolet, n<sup>o</sup> 3362.
- 7 Atigna, Gabriel, dit LaViolette: soldat canonnier avec Geneviève Joneau, le 6 janvier 1748. Douaire: 600 livres; préciput: 300 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 8 janvier 1748. Normandie. A.N.Q., Greffe J. Pinguet.
- 8 Blavier, Jean Baptiste: 32 ans, soldat de la compagnie Dubourguet et le régiment de Guyenne avec M-T Presson, le 21 janvier 1757. Douaire: 500 livres; préciput: 250 livres; dot: nil. Mariés à Beauport. Champagne. A.N.Q., Greffe Louis Courville, n<sup>o</sup> 18½.
- 9 Boley, Lazare: soldat de la compagnie des canonniers avec Marie-Lanlu, le 13 novembre 1757. Douaire: 2 000 livres; préciput: 500 livres; dot: linge et lit garni; bien épouse: 418 livres 2 sols. Mariés à Notre-Dame de Québec le 14 novembre 1757. Bourgogne. A.N.Q., Greffe Barolet.
- 10 Bonelle, Pierre, dit LaLancette: 32 ans, soldat de la compagnie des canonniers avec Flaviane Berdin, 22 ans, le 14 mai 1752. Douaire: 500 livres; préciput: 200 livres; dot: linge. Mariés à Notre-Dame de Québec le 16 mai 1752.

Languedoc. A.N.Q., Greffe J.C. Panet.

- 11 Branet, Bernard, dit Ducos: soldat de la compagnie de Dangeac avec Marguerite Normandeau, le 21 septembre 1748. Douaire: 700 livres; préciput: 300 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 23 septembre 1748. Gascogne. A.N.Q., Greffe J. Pinguet.
- 12 Brousseau, Léonard: 26 ans, soldat de la compagnie de Sabrevois, incorporé dans les canonniers, avec Marguerite Barbier, le 2 avril 1750. Douaire: 500 livres; préciput: 300 livres; dot: linge. Mariés à Notre-Dame de Québec le 7 avril 1750. Limousin. A.N.Q., Greffe Lanouiller.
- 13 Clarambaux, Louis, dit Vadeboncoeur: caporal de la compagnie Duhaget avec Charlotte Pellot, le 6 juillet 1749. Douaire: 1 000 livres; préciput: 500 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 7 juillet 1749. Picardie. A.N.Q., Greffe Dulaurent.
- 14 Charoux, André, dit Laliberté: soldat de la compagnie de S. Pierre avec M-Catherine Amiot, le 14 mai 1752. Douaire: 600 livres; préciput: 200 livres; dot: lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 15 mai 1752. Poitou. A.N.Q., Greffe Louet fils.
- 15 Charpentier, Marc, dit LaGiroflée: 30 ans, soldat des canonniers-bombardiers avec M-Josèphe Vivier, 29 ans, veuve Alix, le 5 janvier 1758. Douaire: 600 livres; préciput: 200 livres; dot: nil; future a une maison. Mariés à Notre-Dame de Québec le 7 février 1758. Lorraine. A.N.Q., Greffe Louet fils.

- 16 Charpentier, Pascal: caporal de la compagnie DeGannes avec Marie Jeanne Dorion, le 15 juillet 1749. Douaire: 500 livres; préciput: 250 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 17 juin 1749. Orléanais. A.N.Q., Greffe Barolet.
- 17 Chateau, André, dit A. Georges: 40 ans, soldat de la compagnie de Linctôt avec M-J Gingras, 36 ans, le 27 juillet 1749. Douaire: 600 livres; préciput: 150 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 28 juillet 1749. Anjou. A.N.Q., Greffe Louet fils.
- 18 Colin, Jean, dit Laframboise: soldat du détachement des canonniers avec M-Louise Lallemand, le 8 janvier 1748. Douaire: 800 livres; préciput: 300 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 8 janvier 1748. Champagne. A.N.Q., Greffe Pinguet.
- 19 Condamine, Jean, dit S. Jean: 25 ans, soldat de la compagnie de Ligneris avec M-Jeanne Forais, 25 ans, le 24 septembre 1752. Douaire: 500 livres; préciput: 200 livres; dot: linge. Mariés à Notre-Dame de Québec le 2 octobre 1752. Rouergue. A.N.Q., Greffe J.C. Panet.
- 20 Corvau, Joseph, dit Dauphine: 32 ans, caporal de la compagnie de S. Ours avec Marie Levron, 17 ans, le 3 février 1758. Douaire: 1 000 livres; préciput: 300 livres; dot: 800 livres dont 500 livres en linge. Mariés à Notre-Dame de Québec le 6 février 1758. Dauphiné. A.N.Q., Greffe Barolet.
- 21 Dasqué, Antoine: sergent de la compagnie Rau, régiment de Guyenne, avec Geneviève Landry, le 2 janvier 1757. Douaire: 600 livres; préciput: 300 livres; dot: nil.

- Mariés à Notre-Dame de Québec le 10 janvier 1757. A.N.Q., Greffe Sanguinet, n<sup>o</sup> 858.
- 22 Delbard, Joseph, dit S. Antoine: soldat de la compagnie de S. Pierre Avec Anne Benoit, veuve Cussac, le 10 janvier 1751. Douaire: 600 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Québec le 11 janvier 1751. Flandres. A.N.Q., Greffe Barolet, n<sup>o</sup> 2360.
- 23 Dérumé, Francois-Jos., dit Beusoleil: 35 ans, caporal de la compagnie Paschalis, régiment de la Reine, avec Marie Vallée, veuve Roussel, le 1 avril 1758. Douaire: 600 livres; préciput: 300 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 5 avril 1758. Artois. A.N.Q., Greffe Dulaurent.
- 24 Desrains, Got: 29 ans, caporal de la compagnie de Beaujeu, avec M-F Gadiout, 27 ans, le 19 juillet 1749. Douaire: 500 livres; préciput: 200 livres; dot: lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 21 juillet 1749. Bourgogne. A.N.Q., Greffe Godefus.
- 25 Dubois, Jean Claude: sergent de la compagnie Manneville, régiment de Guyenne avec M-M Prou, le 20 février 1757. Douaire: 400 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 21 février 1757. Ile de France. A.N.Q., Greffe Sanguinet, n<sup>o</sup> 877.
- 26 Duhemme, Jean, dit Quercy: 35 ans, soldat de la compagnie Delinas, régiment de la Reine, avec M-C Dubreuil, veuve Vésina, le 22 novembre 1757. Douaire: 600 livres; préciput: 400 livres; dot: nil; future donne 800 livres à la communauté. Mariés à Notre-Dame de Québec le 24 novembre. Guyenne. A.N.Q., Greffe Dulaurent.

- 27 Dupéron, Charles Nicolas, dit Sansregret: 23 ans, soldat de la compagnie de Beaujeu avec Elisabeth Chandonné, 28 ans, le 22 septembre 1748. Douaire: 1 000 livres; préciput: 500 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 23 septembre 1748. Ile de France. A.N.Q., Greffe Louet fils.
- 28 Gain, Jean, dit LaRoche: anspessade de la compagnie de LaMartinière avec Marie-J. Barbeau, le 28 décembre 1748. Douaire: 400 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 7 janvier 1749. Ile de France. A.N.Q., Greffe Dulaurent.
- 29 Gallé, Louis, dit Bellefleur: sergent de la compagnie de Beaujeu avec Geneviève Cardinal, veuve Latreille, le 25 janvier 1756. Douaire: 1 000 livres; préciput: 500 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 26 janvier 1746. Aunis. A.N.Q., Greffe Dulaurent.
- 30 Gallet, François, dit la Serre: 23 ans, soldat de la compagnie des canonniers avec M-M Normandeu, 20 ans, le 1 février 1756. Douaire: 300 livres; préciput: 200 livres; dot: linge. Mariés à Notre-Dame de Québec le 2 février 1756. Picardie. A.N.Q., Greffe Lanouiller.
- 31 Gallet, François Philibert: soldat de la compagnie de Paschalis, régiment de la Reine, avec Marie Anne Duval, le 17 avril 1759. Douaire: 600 livres; préciput: 300 livres; dot: linge et lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 23 avril 1759. Lyonnais. A.N.Q., Greffe Decharnay.
- 32 Gaudicheau, Jean: soldat de la compagnie S. Vincent avec Marie Josèphe Harnois, le 31 mars 1750. Douaire: 1 200

- livres; préciput: 600 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 7 avril 1750. Guyenne. A.N.Q., Greffe N. Pinguet.
- 33 Gauffreteau, Jean, dit l'épée: sergent dans les compagnies franches avec M-J. Jean, le 7 janvier 1748. Douaire: 400 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 8 janvier 1748. Saintonge. A.N.Q., Greffe J. Pinguet.
- 34 Ginier, Jacques André, dit laviolette: soldat de Paschalis, régiment de la Reine, avec Marie Josèphe Drapeau, le 21 mars 1758. Douaire: 600 livres; préciput: 300 livres; dot: linge. Mariés à Notre-Dame de Québec le 4 avril 1758. Languedoc. A.N.Q., Greffe J.C. Panet.
- 35 Gosselin, Jacques: 33 ans, soldat de la compagnie Demuy avec Geneviève Lanlu, le 19 janvier 1755. Douaire: 2 000 livres; préciput: 800 livres; dot: linge, bijoux, chambre garnie; future: outils d'horloger. Mariés à Notre-Dame de Québec le 20 janvier 1755. Ile de France. A.N.Q., Greffe Barolet.
- 36 Gressin, Pierre, dit la Giroflée: 19 ans, soldat de la compagnie LeVerrier avec M-A bezeau, 26 ans, le 6 janvier 1759. Douaire: 1 000 livres; préciput: 500 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 8 janvier 1759. Normandie. A.N.Q., Greffe Dulaurent.
- 37 Guérard, Léonard Maurice, dit LaRose: soldat de la compagnie S. Vincent avec M-Marthe Chamberlan, le 27 janvier 1757. Douaire: 400 livres; préciput: 200 livres; dot: 50 livres et chambre garnie. Mariés à Notre-Dame de Québec

- le 14 février 1757. Guyenne. A.N.Q., Greffe Barolet.
- 38 Guichard, Jacques: sergent dans les compagnies franches, avec Marguerite Rode, 19 ans, le 31 décembre 1751. Douaire: 1 000 livres; préciput: 300 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 10 janvier 1752. Normandie. A.N.Q., Greffe Barolet.
- 39 Jacson, Antoine, dit Jolibois: soldat de la compagnie de Boishébert avec Marguerite Chambrelan, le 27 janvier 1757. Douaire: 400 livres; préciput: 200 livres; dot: 50 livres et chambre garnie. Mariés à Notre-Dame de Québec le 14 février 1757. Ile de France. A.N.Q., Greffe Barolet.
- 40 Lacelin, Romain, dit Bellefleur: soldat de la compagnie Chassignolles, régiment de Guyenne, avec Marguerite Aguenier, veuve Beaujours, le 5 février 1757. Douaire: 500 livres; préciput: 250 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 7 février 1757. Flandres. A.N.Q., Greffe Sanguinet, n<sup>o</sup> 873.
- 41 Lachaux, Louis Nicolas, dit laGrenade: soldat de la compagnie de Montesson avec Elisabeth Daulan, veuve Boderont, le 22 avril 1759. Douaire: 1 000 livres; préciput: meubles de la communauté; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 23 avril 1759. Champagne. A.N.Q., Greffe Saillant, n<sup>o</sup> 1034.
- 42 Lafrerière, Etienne Cases: sergent du régiment de Cambis, avec Ursule Rouillard, 22 ans, le 6 janvier 1759. Douaire: 6 000 livres; préciput: 1 500 livres; dot: linge et chambre garnie. Mariés à Notre-Dame de Québec le 8 janvier 1759. Languedoc. A.N.Q., Greffe Barolet.

- 43 Lamontagne, Charles Etienne: 28 ans, soldat de la compagnie de Bonaventure avec Catherine Racine, le 14 juin 1749. Douaire: 1 000 livres; préciput: 500 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 18 juin 1749. A.N.Q., Greffe N. Pinguet.
- 44 Larivière, J.F.P., dit laVictoire: soldat de la compagnie la Naudière avec Louise Elisabeth Couture, le 28 septembre 1749. Douaire: 400 livres; préciput: 200 livres; linge personnel; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 29 septembre 1749. Ile de France. A.N.Q., Greffe N. Pinguet.
- 45 Leblond, Charles: sergent de la compagnie de Raimond, avec Charlotte Gassien, le 15 juin 1749. Douaire: 1 000 livres; préciput: 500 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 16 juin 1749. Poitou. A.N.Q., Greffe N. Pinguet.
- 46 Leparrou, Pierre, dit Jolycoeur: soldat de la compagnie de Lusignan avec M-J. Normandeau, le 22 août 1751. Douaire: 600 livres; préciput: 300 livres; dot: linge et lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 23 août 1741. Bretagne. A.N.Q., Greffe Sanguinet.
- 47 Leclair, J.Bte, dit Ladéroute: sergent de la compagnie de Beaujeu, avec M-Louise Ains, veuve Dussault, le 23 avril 1752. Douaire: 500 livres; préciput: 200 livres; dot: linge et lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 24 avril 1752. Flandres. A.N.Q., Greffe Sanguinet.
- 48 Lehu, Joseph: 25 ans, soldat de la compagnie de la Naudière avec M-Anne Brodiève, veuve Cornet, 28 ans, le 7 janvier 1753. Douaire: 1 000 livres; préciput: 400 livres;

- dot: linge; futur: 150 livres. Mariés à Notre Dame de Québec le 9 janvier 1753. Orléanais. A.N.Q., Greffe Louet fils.
- 49 LePage, François-Jos, dit Beausoleil: grenadier de la compagnie de Villemonté, régiment de Berri avec Marie Catherine Bellot, le 24 octobre 1757. Douaire: 600 livres; préciput: 200 livres; dot: linge et lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 25 octobre 1757. Picardie. A.N.Q., Greffe Sanguinet.
- 50 Leroux, Germain, dit ladéroute: soldat de la compagnie de la Martinière avec Marie Charlotte, le 15 octobre 1748. Douaire: 1 000 livres; préciput: 500 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 16 septembre 1748. Ile de France. A.N.Q., Greffe J. Pinguet.
- 51 Lesage, Nicolas Joseph: soldat de la compagnie de Lusignan avec Marie Louise Brassard, veuve Dilleur, le 11 octobre 1750. Douaire: 500 livres; préciput: 200 livres; dot: lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 12 octobre 1750. Artois. A.N.Q., Greffe Sanguinet.
- 52 Levêque, Jacques, dit Lafrance: soldat de la compagnie de Raimond avec M-Magdelaine Gosselin, le 14 septembre 1748. Douaire: 800 livres; préciput: 150 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 30 septembre 1748. Normandie. A.N.Q., Greffe Barolet, n<sup>o</sup> 1898.
- 53 Lucas, Louis, dit Francoeur: 34 ans, soldat de la compagnie de Cadillac, régiment de Berri, avec M-C. Buveteau, 17 ans, le 11 février 1759. Douaire: 600 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 12 février 1759. Ile de France. A.N.Q., Greffe Louet

fils.

- 54 Malafosse, Pierre, dit Dauphin: soldat de la compagnie de Germain, régiment de la Reine, avec Jeanne Couillard, le 21 janvier 1759. Douaire: 2 000 livres; préciput: 500 livres; dot: linge et lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 22 janvier 1759. Languedoc. A.N.Q., Greffe Sanguinet.
- 55 Malette, Jean, dit Sansquartier: soldat de la compagnie de Darleins, régiment de Berri, avec M-L Vivier, le 16 octobre 1757. Douaire: 600 livres; préciput: 200 livres; dot: linge et lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 17 octobre 1757. Bretagne. A.N.Q., Greffe Sanguinet.
- 56 Manseau, J.Bte, dit duRosoir: soldat de la compagnie d'Hugues avec Magdelaine Petit, le 24 février 1759. Douaire: 600 livres; préciput: 300 livres; dot: linge. Mariés à Notre-Dame de Québec le 27 février 1759. Picardie. A.N.Q., Greffe J.C. Panet.
- 57 Martin, Nicolas, dit LaJoye: 25 ans, soldat de la compagnie de Boishébert avec Marie Anne Racine, 33 ans, le 18 février 1759. Douaire: 1 500 livres; préciput: 500 livres; dot: linge et lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 20 février 1759. Ile de France. A.N.Q., Greffe Barolet.
- 58 Mercier, Joseph, dit laViolette: soldat de la compagnie de S. Vincent avec Marie Louise Proteau, veuve Gaultier, le 30 avril 1752. Douaire: 2 000 livres; préciput: 1 000 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 1 mai 1752. Auvergne. A.N.Q., Greffe Dulaurent.

- 59 Morisseau, François, dit Chaumont: 22 ans, soldat de la compagnie des canonniers avec Françoise DeSève, veuve Vaussel, 42 ans, le 6 février 1757. Douaire: 600 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 7 février 1757. Bourgogne. A.N.Q., Greffe Louet fils.
- 60 Moulu, Dominique: 35 ans, sergent de la compagnie de S. Ours, avec M-M Pelot, le 18 septembre 1757. Douaire: 1 000 livres; préciput: 500 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 19 septembre 1757. Lyonnais. A.N.Q., Greffe Dulaurent.
- 61 Nate, Jean, dit Marseilles: 23 ans, soldat de la compagnie de Germain, régiment de la Reine, avec Marguerite Duchesneau, 17 ans, le 5 janvier 1758. Douaire: 3 000 livres; préciput: 500 livres; dot: linge. Mariés à Notre-Dame de Québec le 6 février 1758. Provence. A.N.Q., Greffe Louet fils.
- 62 Nexer, Jean, dit S. Jean: caporal au régiment de Berri, avec Louise Caron, veuve Bonneau, le 7 mai 1758. Douaire: 800 livres; préciput: 150 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 8 mai 1758. Lorraine. A.N.Q., Greffe Barolet, n<sup>o</sup> 3550.
- 63 Nogard, André: sergent de la compagnie de Linctôt, avec Elisabeth Groissard, veuve Legras, le 16 février 1749. Douaire: 300 livres; préciput: 100 livres; dot: linge; future a sa maison. Mariés à Notre-Dame de Québec le 17 février 1749. Picardie. A.N.Q., Greffe Lanouiller.
- 64 Onel, François: sergent dans la compagnie des canonniers,

- avec M-A Chandonné le 20 novembre 1751. Douaire: 1 000 livres; préciput: 500 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 22 novembre 1751. Bourgogne. A.N.Q., Greffe Sanguinet, n<sup>o</sup> 211.
- 65 Philippe, Pierre, dit Pérone: 29 ans, soldat de la compagnie de S. Ours, avec M-Catherine Gendreau, 25 ans, le 13 juillet 1749. Douaire: 300 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 14 juillet 1749. Anjou. A.N.Q., Greffe Lanouiller.
- 66 Prelat, Jacques, dit Besanson: soldat de la compagnie de milhau, régiment de Berry avec Elisabeth Carbonneau, le 17 février 1759. Douaire: 600 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 19 février 1759. Franche-Comté. A.N.Q., Greffe Barolet, n<sup>o</sup> 360.
- 67 Raimond, François, dit Luxembourg: caporal de la compagnie de Thierry, avec M-F Mansard, veuve Barbereau, le 30 août 1748. Douaire: 300 livres; préciput: 150 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 2 septembre 1748. Luxembourg. A.N.Q., Greffe Dulaurent.
- 68 Riverise, Michel, dit l'Ardoise: soldat de la compagnie de la Naudière avec Marie Hurtant, le 7 février 1751. Douaire: 500 livres; préciput: 250 livres; dot: chambre garnie. Mariés à Notre-Dame de Québec le 8 février 1751. Orléanais. A.N.Q., Greffe Godefus, n<sup>o</sup> 978.
- 69 Robert Pierre: soldat canonnier de la compagnie Ste-Marie, avec M-Josèphe Coussy, le 15 octobre 1748. Douaire: 400 livres; préciput: 200 livres; dot: 300 livres et lit gar-

- ni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 11 novembre 1748. Saintonge. A.N.Q., Greffe Dulaurent.
- 70 Rodier, Jacques, dit Lafleur: caporal de la compagnie de Villejouin avec Charlotte Ortie, le 7 janvier 1748. Douaire: 400 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 8 janvier 1748. Orléanais. A.N.Q., Greffe J. Pinguet.
- 71 Roger, Pierre: soldat de la compagnie de Bonaventure, avec Marie Anne Castonguay, le 29 juin 1749. Douaire: 2 000 livres; préciput: 600 livres; dot: lit garni. Mariés à Notre-Dame de Québec le 7 juillet 1749. Bretagne. A.N.Q., Greffe N. Pinguet.
- 72 Rouault, Pierre, dit duRasoir: 23 ans, soldat de la compagnie de laRoche avec Geneviève Ursule Parent, 20 ans, le 15 juin 1757. Douaire: 300 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 20 juin 1757. Anjou. A.N.Q., Greffe Lanouiller.
- 73 Samouset, Pierre, dit Jacolle: soldat de la compagnie de Marin avec Marie Louise Auvray, 15 ans, le 30 avril 1752. Douaire: 400 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 15 mai 1752. Béarn. A.N.Q., Greffe Dulaurent.
- 74 Simon, Antoine, dit laGiroflée: soldat de la compagnie de Pensens avec M-Françoise Morié, le 27 avril 1748. Douaire: 600 livres; préciput: 300 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 29 avril 1748. Orléanais. A.N.Q., Greffe Dulaurent.

- 75 Simon, Antoine, dit S. Simon: sergent des canonniers-bombardiers, veuf de M-Louise Levasseur avec M-Josèphe Rinfrey, le 14 novembre 1757. Douaire: 400 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 15 novembre 1757. Greffe C. Barolet. Premier contrat de mariage du 12 octobre 1745, A.N.Q., Greffe J. Pinguet.
- 76 Tajeat, Jean, dit laGrandeur: 28 ans, soldat de la compagnie Dacezac, régiment de la Reine, avec Marie Dassilva, 22 ans, le 7 janvier 1759. Douaire: 1 000 livres; préciput: 500 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 8 janvier 1759. Languedoc. A.N.Q., Greffe Dulaurent.
- 77 Tancret, J.Bte, dit S. André: 29 ans, soldat de la compagnie de Dangeac avec Elisabeth Plante, le 1 novembre 1748. Douaire: 3 000 livres; préciput: 500 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 5 novembre 1748. Bretagne. A.N.Q., Greffe Sanguinet.
- 78 Tessereau, Michel, dit Bellefleur: fifre et soldat de la compagnie LeVerrier avec M-Angélique Beaudin, le 30 janvier 1757. Douaire: 500 livres; préciput: 300 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 31 janvier 1757. Poitou. A.N.Q., Greffe Saillant.
- 79 Varniot, Jean-F., dit LaVictoire: 22 ans, sergent dans la compagnie Montesson, avec M-Louise Barbeau, 20 ans, le 17 février 1759. Douaire: 660 livres; préciput: 200 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 19 février 1759. Ile de France. A.N.Q., Greffe Louet fils.
- 80 Vaudoux, André, dit S. André: soldat de la compagnie de S. Vincent avec M-A. Gagné, le 14 avril 1758. Douaire:

600 livres; préciput: 300 livres; dot: linge. Mariés à Notre-Dame de Québec le 17 avril 1758. Bourgogne. A.N.Q., Greffe J.C. Panet.

- 81 Yvon, Jean, dit Moimême: soldat de la compagnie de Lusignan avec M-E. Moreau, veuve Lafoy, le 20 novembre 1749. Douaire: 500 livres; préciput: 600 livres; dot: nil. Mariés à Notre-Dame de Québec le 26 novembre 1749. Ile de France. A.N.Q., Greffe N. Pinguet.

## Notes

## Introduction

- 1 Gérard Malchelosse, "Milices et Troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760", Cahier des Dix, vol. XIV, (1949), p. 128.
- 2 André Charbonneau et al., Evolution structurale du Parc de l'Artillerie et du bastion Saint-Jean, Québec, 1749-1903. Travail inédit n<sup>o</sup> 128 (Parcs Canada, Ottawa, 1974), p. 12-13.
- 3 France. Archives nationales (ci-après AN), Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 45, fol. 366(v), Chaussegros de Léry au ministre, Québec, 30 septembre 1723.
- 4 Canada. Archives publiques (ci-après APC), MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 91, p. 147. La Gaillisonnière au ministre, Québec, 17 octobre 1748. On peut noter ici que les casernes de la Redoute Royale servirent de résidence pour des prisonniers de guerre entre 1745-1747. Incendiées en 1747, elles furent restaurées en 1748.  
Québec. Archives nationales (ci-après ANQ), A.P., "Journal of an American Captive", 1745-1748.
- 5 Louis Richer, La Redoute Dauphine à Québec. Travail inédit n<sup>o</sup> 104 (Parcs Canada, Ottawa, 1973), p. 3.
- 6 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 93, p. 39. LaJonquière et Bigot au ministre, Québec, 20 septembre 1714.
- 7 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 34, fols 240(v)-241, Vaudreuil et Bégon au ministre, Québec, 20 septembre 1714.
- 8 Philippe Truttman, Fortification, Architecture et Urbanisme au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (Thionville, 1976), p. 31.

- 9 On peut consulter à ce sujet les études de Cameron Nish, Les bourgeois gentilhommes de la Nouvelle-France, 1729-1748, (Fides 1968) et W.J. Eccles, "The Social, Economic and Political significance of the military Establishment in New France", CHR, vol. LIII, n<sup>o</sup> 1, mars 1971.
- 10 Afin d'effectuer une étude démographique plus adéquate ou plus complète des soldats de la Nouvelle-France, il aurait fallu recourir aux registres du signalement des soldats tenu au bureau de la marine de Québec à compter de 1720. AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 96, fols 135-136. Malheureusement, si ces registres existent toujours, ils ne sont disponibles aux chercheurs dans aucun dépôt d'archives au Canada.
- 11 Peter Kalm, Travels in North America (Dover), vol. 1, p. 381-382.

Première partie. Les aspects démographiques

- 1 APC, MGI, B, vol. 91, p. 77-81, Ordonnance royale, Versailles, 10 avril 1750.
- 2 APC, MGI, B, vol. 105, p. 46-47, Ordonnance royale, Versailles, 15 mars 1757.
- 3 Rapport des Archives de la province de Québec (ci-après RAPQ), 1944-45, "Lettres de Doreil", p. 15, Doreil au ministre, Québec 5 juillet 1755; c'est également du ministère de la Guerre que relevait le régiment de Carignan-Salières qui servit en Canada de 1665 à 1668. Et, ces trois années mises à part, la défense du Canada sera assurée de 1608 à 1683 par des soldats engagés et entretenus par des compagnies de commerce. Marcel Trudel, Initiation à la Nouvelle-France, (Montréal, 1971), p. 172-174.
- 4 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 99, fols 321-335(v), Sentences du conseil de guerre tenu au fort Duquesne le 17 juin 1754.

- 5 Séminaire de Québec (ci-après ASQ), fonds Viger-Verreau, carton 3, pi. 197, "Rolle de la compagnie de Contrecoeur pour la solde des trois derniers mois de 1750".
- 6 APC, MGl, B, vol. 95, p. 140-42, ministre à Duquesne et Bigot, Compiègne, 3 juillet 1752. Ibidem, vol. 93, p. 120-123, ministre à LaJonquière et Bigot, Compiègne, 2 juillet 1751.
- 7 APC, MGl, B, vol. 91, p. 81-83, ministre à LaJonquière et Bigot, Versailles, 10 avril 1750.
- 8 "Lettres de Doreil" RAPQ, 1944-1945, p. 3-171.
- 9 AN, Archives des Colonies, B, vol. 89, fol. 252(v), mémoire du Roy, Versailles, 30 avril 1749.
- 10 G.F. Santley, Canada's Soldiers. The military history of an unmilitary people (McMillan, 1960), p. 28.
- 11 H.R. Casgrain, Collection des manuscrits du maréchal de Lévis, tome III (Québec 1890), p. 34-35.
- 12 Gustave Lanctôt, "Les troupes de la Nouvelle-France", Canadian Historical Association Report (ci-après CHAR), 1926, p. 56.
- 13 APC, MGl, vol. 91, p. 63-69, ministre à LaJonquière et Bigot, Versailles, 10 avril 1750.
- 14 Les chiffres sur les effectifs militaires, livrés au tableau I, proviennent de: AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 91, fols 228-230 (1748); AN, Archives des Colonies, D<sup>2</sup>C, vol. 48, fol. 1-7(v) (1751); AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 102, fols 142-143, fols. 189-89(v) (1757); APC, MGl2, WO34, vol. 8, p. 151 et 238-239 (1760); France. Archives de la Guerre, Archives du Service Historique de l'Armée (ci-après ASHA), A1, vol. 3417, pi. 37b (1755); ASHA, A1, vol. 3457, pi. 162 (1756-1757); "Lettres de Doreil" RAPQ, 1944-45, p. 124 (1758); ASHA, A1, vol. 3450, pi. 71 (1759).
- 15 APC, MGl, B, vol. 89, p. 178, mémoire du Roy, Versailles, 30 avril 1749.

- 16 APC, MG1, B, vol. 91, p. 67-69, Ordonnance royale, Versailles, 10 avril 1750.
- 17 APC, MG1, B, vol. 105, p. 46-49, Ordonnance royale, Versailles, 15 mars 1757.
- 18 APC, MG1, vol. 103, p. 71-72, Ordonnance royale, Versailles, 14 mars 1756.
- 19 APC, MG1, B, vol. 105, p. 46-49, Ordonnance royale, Versailles, 15 mars 1757.
- 20 "Lettres de Doreil" RAPQ, 1944-45, p. 18-22, Doreil au ministre, Québec, 6 juillet 1755.
- 21 H.R. Casgrain, op.cit., tome III, p. 53-56.
- 22 Ibidem.
- 23 Ibidem. p. 26-27.
- 24 Archives du Service Historique de l'Armée, A1, vol. 3457, pi. 39 à 48. Revue des bataillons du régiment de Berri s'embarquant pour l'Amérique, Brest, 14 avril 1757.
- 25 H.R. Casgrain, op.cit., tome III, p. 56-57 et "Lettres de Doreil" RAPQ, 1944-1945, p. 113, Doreil au ministre, Québec, 22 octobre 1757.
- 26 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 98, p. 178-180, La Gallisonnière au ministre, Québec, 22 octobre 1748.
- 27 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 102, fols 189-189(v), Etat numérique des troupes, Québec, 12 octobre 1757.
- 28 "Lettres de Doreil" RAPQ, 1944-1945, p. 93, Doreil au ministre, Québec, 1 novembre 1756; p. 114, Doreil au ministre, Québec, 22 octobre 1757. H.R. Casgrain, op.cit., tome VI, p. 81, 313 et 479-80.
- 29 Ibidem.
- 30 APC, MG1, B, vol. 85, p. 130-133, ministre à LaJonquière et Bigot, Versailles, 3 avril 1747.  
AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 93, fols 76-77(v), La Gaillisonnière au ministre, Québec, 4 juillet 1749.
- 31 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 91, p. 147, La Gallisonnière au ministre, Québec, 17 octobre 1748.

- 32 Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec (ci-après AMHDQ). Ces registres contiennent les noms de tous les malades hospitalisés à l'Hôtel-Dieu. A chaque mois, on inscrit le nom des patients avec les dates d'entrée et de sortie de chacun; on y ajoute habituellement l'âge, le métier et l'origine de ces malades.
- 33 Archives de l'Hôpital Général de Québec (ci-après AHGQ); ASHA, A1, vol. 3499, pi. 161-169.
- 34 J'évalue à quelques 2000 individus le nombre de soldats qui servirent en Canada de 1748 à 1751. Les troupes de la marine en 1748 se composaient de 724 soldats. A cela s'ajoute un peu plus d'un millier de recrues entre 1749-1751, ainsi que quelques 250 soldats des troupes de l'île Royale.
- 35 AMHDQ, Registre des malades, 1755-1759;  
AHGQ, Registre des sépultures, 1755-1761;  
ASHA, A1, vol. 3499, pi. 161-169.
- 36 André Corvisier, L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au ministère de Choiseul, tome I, p. 411.
- 37 Ibidem, p. 427.
- 38 Ibidem.
- 39 Ibidem, p. 439.
- 40 On trouvera en appendice une liste des métiers exercés par les parents de ces soldats.
- 41 AN, Marine, A2, art. 26, fols 400-401, ministre de la Marine, Paris, 6 mai 1732.
- 42 AN, Marine, A1, art. 65, pi. 35, Ordonnance royale, Versailles, 22 août 1723.
- 43 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 95, fols 222-236, Procès au criminel de Martial Philippe, Québec, septembre 1750.
- 44 Ibidem.
- 45 ANQ, NF25, liasses 1592 à 1991. J'ai compulsé tous les procès afin de relever les références possibles à des militaires.

- 46 André Corvisier, op.cit., tome I, p. 179-196. L'auteur consacre tout un chapitre à l'étude du racolage.
- 47 ANQ, NF25, liasse 1665, Procès au criminel d'Emery Joseph François Cardon, printemps 1752.
- 48 ANQ, NF25, liasse 1640, Procès au criminel de Claude Duretour de Moussy, septembre 1751.
- 49 AN, Archives des Colonies, B, vol. 54, fol. 472, Fontainebleau, 25 avril 1730.  
APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 63, p. 26-27, Québec, 7 octobre 1735.
- 50 ANQ, NF13, pi 8a, Conseil de guerre tenu à Montréal, août 1757.
- 51 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 97, fols 5-5(v), Etat de service de 4 soldats congédiés. Ils avaient, en moyenne, 29 ans de service. Québec, 6 novembre 1751.
- 52 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 95, fols 222-236, Procès au criminel de M. Philippe, Québec, septembre 1750.
- 53 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 95, p. 246-250, LaJonquière au ministre, Québec, 1 octobre 1750. De ce nombre, 3 désertèrent, 13 furent congédiés et 55 décédèrent pendant et immédiatement après la traversée.
- 54 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 100, fol. 123, Vaudreuil au ministre, Québec, 30 octobre 1755.
- 55 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 103, fol. 419, Doreil au ministre, Québec, 28 juillet 1758;  
ASHA, A1, vol. 3417, pi 220, Etat des recrues venues au Canada en 1756.
- 56 AN, Archives des colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 95, fols 55-56, Bigot et LaJonquière au ministre, Québec, 18 octobre 1750.
- 57 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 99, fols 238-243(v), Duquesne au ministre, Québec, 29 septembre 1754.
- 58 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 102, fols 142-143, Vaudreuil au ministre, Québec, 29 octobre 1757.
- 59 AN, Marine, A1, art. 65, pi. 35, Ordonnance royale, Versailles, 22 août 1723.

- 60 ASQ, Poly. 55, pi. 8, fols 35-52(v), "Signalement général des troupes de l'Isle Royale", Louisbourg, 13 mars 1752. On trouvera en appendice une liste de soldats du Canada dont j'ai pu retrouver la taille.
- 61 ASHA, Xb, 64 et Xb, 68, Etat des bataillons de La Sarre et du Royal-Roussillon, Brest, 29 mars 1756.
- 62 ASHA, Xb, 64, p. 16. Il s'agit d'un certain Jolycoeur, soldat de la compagnie Laferté.
- 63 André Corvisier, op.cit., tome II, p. 637-638.
- 64 Ibidem, p. 645-647.
- 65 AMHDQ, Registre des malades, janvier 1748 à décembre 1751.
- 66 Ibidem, juillet 1747 à décembre 1751.
- 67 ASQ, Poly. 55, pi. 8, fols 35-52(v), Signalement des troupes de l'Isle Royale, Louisbourg, 13 mars 1752.
- 68 APC, MG1, B, vol. 91, p. 77, Ordonnance royale, Versailles, 10 avril 1750.
- 69 ASHA, Xb, 64 et 68, Brest, 29 mars 1756.
- 70 C.P. Stacey, Quebec 1759, (Pan Books, Londres, 1973), p. 15. Parlant des troupes de terre, Stacey écrit: "These battalions were troops of the best European type, highly disciplined and highly drilled; capable of standing under fire and advancing under it; well able to meet their peers in the open field".
- 71 Peter Kalm, op.cit., tome II, p. 446.
- 72 Gustave Lanctôt, Histoire du Canada (Beauchemin, 1964), tome III, p. 106.
- 73 "Lettres de Doreil" RAPQ, 1944-45, p. 81, Doreil au ministre, Québec, 20 juin 1756.
- 74 Ibidem, p. 113, Québec, 22 octobre 1757.
- 75 "Recensements du Canada, 1665 à 1871" Statistiques du Canada (Ottawa, 1876), vol. 1V, p. 61.
- 76 APC, MG17, A10, vol. 1, p. 265, Situation de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1751.

- 77 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 97, fol. 122(v), LaJonquière au ministre, Québec, 19 octobre 1751.
- 78 Peter Kalm, op.cit., tome II, p. 446-47.
- 79 "Lettres de Doreil" RAPQ, 1944-45, p. 66-67, Doreil au ministre, Québec, 29 octobre 1755.
- 80 AMHDQ, Registre des malades, novembre 1748 à mai 1749.
- 81 André Corvisier, op.cit., tome II, p. 660.
- 82 ANQ, NF25, liasse 1644, Procès au criminel d'Etienne Beaudry et Joseph Deguire, avril 1751.
- 83 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 97, fol. 5-5(v); ASHA, vol. 3417, pi. 268, 249, 269; vol. 3499, pi. 47, 48, 171 et 171 bis.
- 84 AHGQ, Registre des entrées, n<sup>o</sup> 6.
- 85 Notre-Dame de Québec (ci-après NDQ), Registres paroissiaux, 1748-1760; AMHDQ, Registre des malades et registre des sépultures du cimetière des pauvres; AHGQ, Registre des sépultures de la paroisse Notre-Dame des Anges de Québec, 1748-1764. Il s'agit d'un relevé nominatif.
- 86 "Papiers LaPause" RAPQ, 1931-1932, p. 99 et 112.
- 87 André Corvisier, op.cit., tome II, p. 686.
- 88 NDQ, AMHDQ et AHGQ: registres paroissiaux et de sépultures; ASHA, A1, 3499, pi. 161 à 169.
- 89 André Corvisier, op.cit., tome II, p. 691.
- 90 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 91, fols 228-228(v), La Gallisonnière au ministre, Québec, 22 octobre 1748.
- 91 ASHA, A1, 3417, pi. 55, Embarquement des bataillons de La Sarre et du Royal-Roussillon, Brest, 1756.
- 92 APC, MG1, F2C, carton 1, p. 8-9, Ordonnance royale, Versailles, 29 juin 1722.
- 93 AN, Archives des colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 99, fols 95-100(v), Duquesne au ministre, Québec, 26 octobre 1753.
- 94 Emile Salone, La Colonisation de la Nouvelle-France (Boréal Express, 1970), p. 34-6.

- 95 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 95, p. 252, LaJonquière au ministre, Québec, 3 novembre 1750.
- 96 H.R. Casgrain, op.cit., tome IV, p. 15.
- 97 ASQ, V-V, carton 4, pi. 366, Lettre du sergent D. Moulu à Contrecoeur.
- 98 H. Charbonneau, Vie et mort de nos ancêtres (Presses de l'Université de Montréal, 1975), p. 152.
- 99 On consultera à ce sujet la liste des contrats de mariage en appendice.
- 100 Ibidem, n<sup>OS</sup> 20, 37, 39 et 69.
- 101 Ibidem, n<sup>OS</sup> 2, 3, 9, 14, 24, 31, 35, 37, 39, 42, 46, 47, 49, 51, 54, 55, 57, 68, 69 et 71.
- 102 Yves Zolvatny, "La coutume de Paris", Revue d'Histoire de l'Amérique française (ci-après RHAF), vol. 25, n<sup>O</sup> 3, décembre 1971, p. 371-384.
- 103 Jacques Henripin, La population canadienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (P.U.F., 1954), p. 95-96.
- 104 ANQ, Greffe Louet fils, contrat de mariage du 6 février 1757.
- 105 NDQ, Registres paroissiaux:
- E. Adal, dit St-Amour: actes du 10 janvier 1758, fol. 127 et du 11 janvier 1758, fol. 128(v);
- P. Bonelle, dit Lalancette: actes du 16 mai 1752, fols. 286-86(v), et du 31 juillet 1752, fol. 302;
- E. Carpenet, dit Larose: actes du 21 janvier 1758, fol. 135 et du 6 juin 1758, fol., 168(v);
- J. Delcrosse, dit Bellerose: actes du 14 février 1757, fol. 3 et du 3 août 1757, fol. 51(v);
- C.N. Dupéron, dit Sansregret: actes du 23 septembre 1748, fol. 301(v), et du 2 octobre 1748, fol. 306;
- N. Degray, dit Laliberté: acte du 16 novembre 1756, fol. 379(v), et du 27 septembre 1756, fol. 365;
- A. Jacson, dit Jolibois: actes du 14 février 1757, fol. 2, et du 24 juin 1757, fol. 41(v);

J. Lecomte, dit Labatterie: acte du 1 février 1757, fol. 40-4(v);

P.N. Lacier, dit Tournoy: actes du 17 août 1750, fols 146-46(v), et du 10 février 1751, fol. 184;

R. Ponsan: actes du 7 juillet 1759, fols 60(v)-61, et du 20 décembre 1759, fol. 107;

C. Royal, dit Bellefleur: actes du 1 mai 1752, fol. 276, et du 16 avril 1752, fol. 281;

P. Raffaux: acte du 13 janvier 1755, fol. 198(v);

P. Roger: actes du 7 juillet 1759, fols 61-61(v), et du 15 octobre 1759, fol. 93;

C. François de Ste-Marthe: actes du 17 janvier 1757, fols. 397(v)-98, et du 16 mai 1757, fols 30-30(v);

J. Vauzelle, dit Bellehumeur: actes du 24 avril 1752, fol. 278(v), et du 2 mai 1752, fol. 282(v).

Le premier acte indiqué est celui du mariage du soldat et le second est l'acte de sépulture ou de baptême d'un enfant conçu avant le mariage.

- 106 Les soldats mentionnés dans ces registres paroissiaux agissent, soit comme partie prenante lors d'un mariage, parrain, ou plus souvent, témoin lors du mariage d'un collègue.
- 107 ANQ, NF25, liasse 1667, Procès au criminel de P. Bonin et G. Lemaire, avril, 1752.

#### Deuxième partie. La vie quotidienne

- 1 G. Lanctôt, "Les troupes de la Nouvelle-France" CHAR, 1926, p. 59.
- 2 Sr. de Briquet, Code militaire (Paris, 1728), tome I, titre III, art. 10, p. 36.
- 3 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 95, p. 73-75, LaJonquière et Bigot au ministre, Québec, 16 octobre 1750.

- 4 APC, MG1, F3, vol. 14-1, p. 8-13, "Représentations des bourgeois, négociants et habitants de la ville de Québec..." des 30 avril 1750 et 2 mai 1750.
- 5 G. Lanctôt, op.cit., p. 59.
- 6 ASQ, V-V, carton 10, pi. 109, Bigot à Denuy, Montréal, 11 janvier 1751.
- 7 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 69, fols 159-69, Québec, 21 février 1738.  
ANQ, NF25, liasse 1418 et 4176.  
Procès et appel de François Vrignot, dit St-André, mai - juin 1745.
- 8 ANQ, NF25, liasse 1795, Procès de Benoit Leroy, dit Lionnois, 1755.
- 9 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 92, fols 122-123, Bigot au ministre, Québec, 26 octobre 1748; et APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 93, p. 39, LaJonquière et Bigot au ministre, Québec, 7 octobre 1749.
- 10 ANQ, NF25, liasse 1644, Témoignage de Joseph Agnès, Québec, 10 avril 1751.
- 11 Selon un bordereau, daté du 31 octobre 1752, on prévoyait faire des dépenses de l'ordre de 20 000 livres pour terminer la construction des casernes en 1753.  
AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 119, fol. 463. On sait, par ailleurs, qu'en mai 1753, des soldats résidaient aux casernes neuves. Il s'agit là des premières références à l'occupation de ces casernes par des soldats.  
ANQ, NF25, liasse 1685, Témoignages de J.F. Collet et J. Ord, mai 1753.
- 12 Louis Richer, op.cit., p. 8.
- 13 C'est du moins ce que semblent indiquer tous les témoignages de soldats impliqués dans des procès à Québec de 1749 à 1759. Chaque témoin doit, en effet, s'identifier et indiquer son lieu de résidence.  
ANQ, NF25, liasse 1595 à 1980.

- 14 APC, MG7, IA3, vol. 4156, p. 26, Voyage au Canada... par J.C.B.
- 15 "Lettres de Doreil" RAPQ, 1944-1945, p. 20, Doreil au ministre, Québec, 6 juillet 1755.
- 16 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 101, p. 152-153, Vaudreuil au ministre, Montréal, 5 novembre 1756.
- 17 "Lettres de Doreil", RAPQ, 1944-1945, p. 114, Doreil au ministre, Québec, 22 octobre 1757.
- 18 ANQ, NF25, liasse 1964, Procès au criminel de Pierre Quereté, octobre - novembre 1758.
- 19 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 95, fol. 64, LaJonquière au ministre, Québec, 18 octobre 1750.
- 20 ANQ, NF25, liasse 1644 et 1646, Témoignages de M. Poutaut, dit Parisien, donnés le 1 février 1751 et le 10 avril 1751.
- 21 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 96, p. 23, Bigot au ministre, Québec, 12 octobre 1750.
- 22 ANQ, NF25, liasse 1946, Procès au criminel de Roch Bailli, juin 1758.
- 23 NDQ, Registres paroissiaux: acte de sépulture du 22 septembre 1758, fol. 202.
- 24 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 99, p. 30, Duquesne au ministre, Québec, 24 octobre 1753.
- 25 André Charbonneau et al., op.cit., p. 12-13.
- 26 ANQ, NF25, liasse 1964, Procès au criminel de Pierre Quereté, octobre - novembre 1758.
- 27 Sr. de Briquet, op.cit., tome I, titre IX, p. 69.
- 28 Ibidem, p. 70.
- 29 APC, MG7, IA3, vol. 4156, p. 34, Voyage au Canada... par J.C.B.
- 30 Blaine Adams, "The construction and occupation of the Kings Barracks", Louisbourg, inédit, 1971, p. 73.
- 31 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 95, fols 73-75, LaJonquière et Bigot au ministre, Québec, 16 octobre 1750.

- 32 ANQ, NG13, dossier 8, Témoignage de P. Fleury, dit Laramee, Québec, 1 avril 1751.
- 33 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 99, p. 68-73, Duquesne au ministre, Québec, 26 octobre 1753. Les canonnières échappaient à cette remarque puisque LeMercier fera l'éloge de la discipline et propreté des membres de sa compagnie.  
AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 98, fols 69-69(v), LeMercier au ministre, Québec, 20 octobre 1752.
- 34 APC, MG1, B, vol. 91, p. 77-81, Ordonnance royale, Versailles, 10 avril 1750.
- 35 APC, MG18, N9, vol. 1, p. 64, "Livre d'ordre de l'armée française", Carillon, 16 juillet 1756.
- 36 Sr. de Briquet, op.cit., tome I, titre VIII, art. VII, p. 64-65.
- 37 ANQ, NF25, liasse 1416, Procès au criminel de Gaspard Desormes, dit St-Germain, avril 1745, et, AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 95, fols. 325-31(v), Procès de P. Macarty, novembre 1749.
- 38 APC, MG18, N9, vol. 1, p. 139, "Livre d'ordres de l'armée française", Carillon, 22 juillet 1756.
- 39 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 99, p. 30, Duquesne au ministre, Québec, 24 octobre 1753.
- 40 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 95, fols 215-16, LaJonquière au ministre, Québec, 16 septembre 1750.
- 41 Louis Franquet, op.cit., p. 78; APC, MG18, N9, vol. 3, p. 127, "Livre d'ordres de l'armée française", 25 octobre 1758.
- 42 ANQ, NF25, liasse 1964, Procès au criminel de P. Quereté, octobre - novembre 1758.
- 43 Sr. de Briquet, op.cit., tome I, titre VIII, art. VII, p. 64-65.
- 44 ANQ, NF25, liasse 1685, Témoignage de François Malherbe, cabaretier, 12 mai 1753.

- 45 APC, MG18, N9, vol. 1, p. 183-184, "Livre d'ordres de l'armée française", Carillon, 14 septembre 1756.
- 46 ANQ, NF25, liasse 1667 et 1946, Procès au criminel de Bonin et Lemoine, et de Roch Bailli.
- 47 ANQ, NF25, liasse 1639, Procès au criminel de J. Deleuze, janvier 1751.
- 48 ANQ, NF25, liasse 1518, Témoignage de Pierre de Ravenel, 2 novembre 1747.
- 49 ANQ, NF25, liasse 1644, Procès au criminel de P. Beaudry et J. Deguire, avril 1751.
- 50 Ordonnance royale du 25 juin 1750, Arras, 1750, p. 31 et 51.
- 51 Ibidem, p. 32; ANQ, NF25, liasse 1644, Procès Beaudry-DeGuire.
- 52 ANQ, NF25, liasse 1876 et 1921: Procès au criminel de P.J. O. Latreille, avril 1757, et de N.T. Duparc et M. Fontaine, juin 1758; AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 91, fol. 263, 16 novembre 1748 et vol. 95, fol. 62, 13 octobre 1750.
- 53 ANQ, NF25, liasse 1646, Procès au criminel de J. Corrollaire et J. Coffre, janvier - mars 1751. Le tambour est Antoine Joannes, dit Sanschagrín; Sr. de Briquet, op.cit., tome II, p. 286.
- 54 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 96, p. 117-118, LeMercier au ministre, Québec, 2 novembre 1750.
- 55 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 100, fols 155-158(v), Jacques Imbert au ministre, Paris, 25 février 1755.
- 56 Ordonnance royale du 25 juin 1750, Arras, 1750.
- 57 Ibidem.
- 58 Louis Franquet, Voyages et mémoires sur le Canada (Montréal, 1970), p. 198.
- 59 On trouvera en appendice une liste de tous ces soldats avec leur métier respectif.
- 60 ASQ, Poly. 55, pi. 8, fols 35-52(v), "Signalement général des troupes de l'Isle Royale", Louisbourg, 13 mars 1752.

- 61 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 87, p. 242, Projet d'une augmentation de canonniers au Canada, S.l.n.d.
- 62 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 93, fols 35-36(v), LaJonquière et Bigot au ministre, Québec, 6 octobre 1749.
- 63 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 89, fols 204-04(v), Chaussegros de Léry au ministre, Québec, 30 octobre 1747.
- 64 Gustave Lanctôt, op.cit., p. 51-60, Règlement royal du 30 mai 1695 et ordonnance de LaJonquière du 9 septembre 1751.
- 65 ANQ, Greffe C. Barolet, pi. 2446, Québec, marché daté du 16 juin 1751.
- 66 ASQ, C-35, p. 39, Québec, 13 mars 1754. Il s'agit de Pierre Aubin, soldat, deuxième jardinier au Séminaire.
- 67 ASQ, V-V, carton 8, pi. 57, Varin à LaPérière, Montréal, 12 juin 1753.
- 68 ASQ, V-V, carton 8, pi. 61, Varin à LaPérière, Montréal, 17 juillet 1753; V-V, carton 4, pi. 236, Lévis à Contrecoeur, Carillon, 27 juin 1756.
- 69 AMHDQ, Registre des malades, 1747-1751.
- 70 ASQ, V-V, carton 3, pi. 195, Dépenses effectuées pour la construction du fort Duquesne du 13 août au 27 novembre 1754.
- 71 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 53, fols 219-222, Bordereau de paie, Québec, 28 octobre 1729.
- 72 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 118, fol. 363, Bordereau de paie, Détroit, 24 juillet 1749.
- 73 ANQ, NF18, Procès verbal de vente d'agrès rapportés en cette ville par le navire le London, Québec, 20 novembre 1750.
- 74 ASHA, A1, vol. 3417, pi. 137, Montcalm au ministre, Montréal, 12 juin 1756.
- 75 ASQ, V-V, carton 1, pi. 9, Duquesne à Contrecoeur, 19 mars 1753.

- 76 APC, MG1, vol. 91, p. 66-67, Ministre à LaJonquière et Bigot, Versailles, 10 avril 1750.
- 77 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 93, fol. 275, Bigot au ministre, Québec, 7 octobre 1749.
- 78 ANQ, NF25, liasse 1875, Procès au criminel de D. Ducos, juin - octobre 1757.
- 79 ANQ, NF25, liasse 1923, Témoignage de J.-F. Raimond, Québec, 7 février 1758.
- 80 ASQ, V-V, carton 1, pi. 21, Duquesne à Contrecoeur, Montréal, 1 juillet 1753.
- 81 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 95, fols 73-75, LaJonquière et Bigot au ministre, Québec, 16 octobre 1750.
- 82 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 50, p. 151, Daigremont au ministre, Québec, 15 octobre 1728; et, B, vol. 91, p. 77-81, Ordonnance royale, Versailles, 10 avril 1750.
- 83 APC, MG5, B1, vol. 11, p. 85, Exposition du prix des denrées au Canada, 1760.
- 84 "Lettres de Doreil" RAPQ, 1944-1945, p. 21, Doreil au ministre, Québec, 6 juillet 1755.
- 85 Ibidem, p. 120 et 122, Doreil au ministre, Québec, 26 février 1758 et 28 avril 1758.
- 86 J.E. Lunn, "Agriculture and War in Canada", Canadian Historical Review (ci-après CHR), vol. XVI, n<sup>o</sup>2, juin 1935.
- 87 "Lettres de Doreil" RAPQ, 1944-1945, p. 114, Doreil au ministre, Québec, 22 octobre 1757.
- 88 H.R. Casgrain, op.cit., tome 7, p. 54-55, Montcalm au ministre, Québec, 14 septembre 1757.
- 89 ASHA, A1, vol. 3499, pi. 201, Bougainville au ministre, Québec, 8 novembre 1758.
- 90 ASHA, A1, vol. 3499, pi. 199, François Daine au ministre, Québec, 5 novembre 1758.
- 91 ANQ, NF25, liasse 1858, Témoignage de Claude Cros, dit Laforme, du 14 septembre 1756; NF13, dossier 8a-2, témoignage de Pierre Beauvais, dit Léveillé, du 28 juin 1752; et

- dossier 8a-1, témoignage de Pierre Roguier, dit Bellefleur, du 11 septembre 1757.
- 92 Peter Kalm, op.cit., vol. 1, p. 381.
- 93 ANQ, NF25, liasse 1655, Témoignage de D. Moulu du 14 juillet 1752; liasse 1921, témoignage de M. Fontaine du 26 juin 1758.
- 94 ANQ, NF25, liasse 1941, Témoignage de J. Bodin, dit Pottevin, du 27 janvier 1758.
- 95 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 95, fols 73-75, LaJonquière et Bigot au ministre, Québec, 16 octobre 1750.
- 96 APC, MG1, B, vol. 91, p. 131, Ministre à LaJonquière et Bigot, Versailles, 19 mai 1750.
- 97 Peter Kalm, op.cit., vol. 1, p. 381.
- 98 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 92, fol. 128, Bigot au ministre, Québec, 27 octobre 1748.
- 99 APC, MG18, N9, vol. 1, p. 160, "Livre d'ordres de l'armée française", Carillon, 20 juin 1756.
- 100 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 102, p. 301-302, Bigot au ministre, Québec, 1757.
- 101 H.R. Casgrain, op.cit., vol. 7, p. 71, Montcalm au ministre, Québec, 24 octobre 1757.
- 102 APC, MG5, B1, vol. 11, p. 85, Exposition du prix des denrées au Canada, 1760.
- 103 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 116, fol. 58(v); vol. 119, fols 446-449, Bordereaux de dépenses pour les années 1748 et 1751.
- 104 ANQ, Greffe C. Barolet, pi. 3485, Contrat de mariage du 14 novembre 1757.
- 105 ANQ, Greffe Louet père, pi. 92, Contrat de mariage du 12 février 1722.
- 106 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 74, p. 187; vol. 98, p. 95, Michel à Hocquart, Montréal, 1 septembre 1740 et Bigot au ministre, Québec, 10 mai 1752.

- 107 Adam Shortt, Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français, Ottawa, 1925, vol. II, p. 852-856.
- 108 ASQ, V-V, carton 2, pi. 138, Madame de Contrecoeur à son époux, Montréal, 30 mai 1755.
- 109 ASQ, Manuscrit 139, "Rolle de l'imposition pour l'entretien des Cazernes pour l'année 1755".
- 110 APC, MG5, B1, vol. II, p. 86, Expositions du prix des denrées au Canada, 1760.
- 111 Guy Frégault, François Bigot, administrateur français (Fides, 1948), 2 vols.
- 112 Gilles Proulx, Le costume et l'équipement militaires à la Forteresse de Louisbourg (mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1973). Le costume, porté à Louisbourg, étant le même que celui de Québec, les principales informations dans ce paragraphe sont extraites de ce mémoire. Je n'indique que les références de données particulières à Québec. Les données sur l'uniforme des troupes de terre qui servirent au Canada sont tirées de AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 100, fols 270(v)-285. Je ne possède malheureusement aucune information sur les costumes des bataillons de Berri, LaSarre et Royal-Roussillon.
- 113 APC, MG1, B, vol. 76, p. 322, Ordonnance royale, Versailles, 1 mai 1743; AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 93, fol. 245, Bigot au ministre, Québec, 8 novembre 1749.
- 114 "Papiers LaPause" RAPQ, 1933-1934, p. 71, Marchandises remises à chaque soldat, 4 décembre 1756.
- 115 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 94, fols 36-37(v), Chavoy de Noyan au ministre, Montréal, 26 octobre 1749.
- 116 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 98, fol. 208, F. Bigot au ministre, Québec, 12 octobre 1752.
- 117 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 96, fol. 107, F. LeMercier au ministre, Québec, 18 octobre 1750.

- 118 ANQ, NF13, dossier 8a-1, Procès au criminel de déserteurs du fort Frontenac, Montréal, 20-21 août 1757.
- 119 AHGQ, Registre des sépultures: actes du 13 septembre 1757, fol. 43, du 12 octobre 1758, fol. 100, du 7 août 1759, fol. 112, du 3 décembre 1759, fol. 131 et du 11 janvier 1760, fol. 132.
- 120 NDQ, Registres paroissiaux: acte de baptême sous condition du 1 avril 1748, fol. 264.
- 121 Ibidem, 24 mai 1758, fol. 165(v).
- 122 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 176, fol. 77, Registre des magasins du Roi, Québec, 1741.
- 123 Marcel Trudel, Initiation à la Nouvelle-France (Montréal, 1971), p. 259.
- 124 ANQ, NF13, dossier 8, fols 464-65, Témoignage de Pierre Grezel, dit Lajoie, 30 mars 1751.
- 125 ANQ, NF25, liasse 1695, Procès au criminel de J.B. Milhune, dit Auburn, avril - juin 1753.
- 126 Louis Franquet, op.cit., p. 199.
- 127 ANQ, NF25, liasse 1640, Procès au criminel de Claude Duretour et Louis Daurizon, 1751; liasse 1921, procès de Tous-saint-Duparc et de M. Fontaine, 1758; liasse 1978, procès de Pierre Couturier, 1759.
- 128 Gilles Proulx, Augergistes et cabaretiers de Louisbourg, Travail inédit, n<sup>o</sup> 136 (Parcs Canada, Ottawa, 1972).
- 129 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 95, fols 84-86(v), LaJonquière et Bigot au ministre, Québec, 18 octobre 1750.
- 130 ANQ, NF25, liasse 1644 et 1646, Procès au criminel de Beaudry, DeGuire et de Coffre, Coorollaire, 1751.
- 131 ANQ, NF25, liasse 1892, Témoignages de H. Bouchou, dit St-Paul, et de Robert Duhault, Québec, 26 février 1757.
- 132 P.G. Roy, La ville de Québec sous le régime français (Québec, Rédempti Paradis, 1930), vol. 2, p. 289-290.
- 133 APC, MG18, K9, vol. 1, p. 36, Montcalm à Bourlamarque, Montréal, 24 novembre 1756; "Papiers LaPause", RAPQ, 1933-1834, p. 74.

- 134 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 67, fols 187-189, Signalement de soldats, 17 octobre 1737; vol. 99, fols 320-20(v) et 336-348, Duquesne au ministre, Québec, 31 octobre 1754.
- 135 ASHA, A1, vol. 3450, pi. 71 et 87; AN, Archives des Colonies, D<sup>2</sup>C, vol. 48, fols 129(v) et 177(v); AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 91, fols 156-200; vol. 95, fols 296-331(v); vol. 99, fols 244-46(v), fols 321-335(v); vol. 101, fols 122-122(v); vol. 102, fols 21-21(v); ANQ, NF13, dossiers 8, 8a, 9 et 10; NF25, liasse 1644 et 1646.
- 136 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 99, fols 4-6, Duquesne au ministre, Québec, 18 août 1753.
- 137 ANQ, Sem. 29, pi. 60, 1 juillet 1758; AN, Archives des colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 99, fols 244-46(v), 29 octobre 1754; APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 100, p. 175, 6 novembre 1755 et B, vol. 103, p. 55-56, 3 mars 1756.
- 138 ANQ, NF13, dossier 8a-2, Conseil de guerre tenu à Montréal le 28 juin 1752.
- 139 ASQ, V-V, carton 2, pi. 113b, Duquesne à Contrecoeur, Montréal, 1 juillet 1754.
- 140 ASHA, A1, vol. 3417, pi. 171 et 173, Conseil de guerre tenu le 25 juin 1756.
- 141 APC, MG1, vol. 99, p. 68-73, Duquesne au ministre, Québec, 26 octobre 1753.
- 142 H.R. Casgrain, op.cit., vol. 1, p. 121-124.
- 143 ASQ, Poly. 2, pi. 3, J.C. Panet "Journal du siège de Québec", p. 12; ANQ, NF25, liasses 1597, 1639, 1667, 1921, 1922, 1946, 1960, 1966, 1978.
- 144 ANQ, NF19, fols 31(v), 41(v)-44(v), 44(v)-45 et 48-48(v); NF25, liasses 1640 et 4176.
- 145 ANQ, NF25, liasses 1644 et 1646; "Journal du Siège du Québec" RAPQ, 1920-1921, p. 149.
- 146 ASQ, Poly. 2, pi. 3, J.C. Panet "Journal du siège de Québec", p. 12.

## Conclusion

- 1 Louis Franquet, op.cit., p. 111.
- 2 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 93, fols 35-36(v), LaJonquière et Bigot au ministre, Québec, 6 octobre 1749.
- 3 AN, Archives des Colonies, C<sup>11</sup>A, vol. 95, fols 21-22(v), 1750; vol. 98, fols 139-139(v), 1752; ASHA, A1, vol. 3417, pi. 268, 15 octobre 1756; vol. 3499, pi. 47, 4 septembre 1758; pi. 48, 1 septembre 1758; pi. 171-171 bis, 25 octobre 1758; APC, MG12, W034, vol. 8, pi. 151-169. On peut noter ici qu'au moins 174 soldats s'étaient embarqués pour la France après la capitulation de Québec en 1759. ASHA, A1, vol. 3450, pi. 87.
- 4 C.P. Stacey, op.cit., p. 16-22; Adam Shortt, op.cit., vol. II, p. 830-832.

## Bibliographie

Adams, Blaine

"The Construction and Occupation of the Barracks of the King's Bastion", manuscrit calssé, Louisbourg, Parcs Canada (1971).

Boyer, Raymond

Les crimes et les châtements au Canada français du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles, Montréal, le Cercle du livre de France, 1966.

Briquet, Sieur de

Code militaire ou compilation des ordonnances des Rois de France concernant les gens de guerre, Paris, 1728, 3 vols.

Canada. Archives publiques.

MG1, B, correspondance officielle France-Canada, vols. 43 à 110, 1720-1760.

MG1, C<sup>11</sup>A, correspondance officielle Canada-France, vols. 42 à 124, 1720-1760.

MG1, C<sup>11</sup>E, des limites et des postes, vols. 10 et 13.

MG1, F<sup>2</sup>C, colonies en général cartons 1 et 3.

MG1, F<sup>3</sup>, collection Moreau de Saint-Mery

MG5, B1, mémoires et documents, vol. 11.

MG7, 1A3, nouvelles acquisitions françaises, vol. 3156.

MG12, WO34, Canadian Miscelleaneous Papers and Returns, vol. 8.

MG18, K7, papiers Montcalm.

MG18, K9, papiers Bourlamaque

MG18, N9, troupes de la Nouvelle-France.

Charbonneau, A., C. Lâcelle et M. Lafrance  
Evolution structurale du Parc de l'Artillerie et du Bastion  
 Saint-Jean: Québec 1749-1903, Travail inédit, n<sup>o</sup> 128 (1974),  
 Parcs Canada, Ottawa.

Charbonneau, Hubert  
Vie et mort de nos ancêtres, Montréal, P.U.M., 1975.

Collection des manuscrits du maréchal de Lévis, édités par  
 H.R. Casgrain, Québec, 1889-1895, 12 volumes.

Corvisier, André  
L'armée française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au ministère de  
 Choiseul, Paris, P.U.F., 1964, 2 volumes.

Coste, Gabriel  
Aventures militaires au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les mémoires  
 de Jean Baptiste d'Aleynac, Paris, 1935.

Déchêne, Louise  
Inventaire de documents provenant du Service historique de  
 l'Armée française, inédit, Archives nationales du Québec,  
 5 cahiers.

Déchêne, Louise  
Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle, Montréal,  
 Plon, 1974.

Eccles, W.J.  
 "The Social, Economic and Political Significance of the  
 Military Establishment in New France" Canadian Historical  
 Review, vol. LIII, n<sup>o</sup> 1 (mars 1971).

Etat général des archives publiques et privées du Québec,  
ministère des Affaires culturelles, Québec, 1968.

France, Archives nationales

Colonies, Série B, correspondance générale, vols 43-110,  
1720-1760.

Colonies, Série C<sup>11</sup>A, correspondance générale, vols 42-124,  
1720-1760.

Colonies, Série D<sup>2</sup>C, troupes des colonies, vols 47 et 48.

Marine, Série A1, actes du pouvoir souverain, carton 26.

Marine, Série A2, Idem, carton 65.

France. Archives du Service historique de l'armée

Série A1, vols. 3404, 3417, 3450, 3457, 3499.

Série A4, dossier XXVI.

Série Xb, vols. 64 et 68.

Franquet, Louis

Voyages et mémoires sur le Canada, Montréal, réédition Elysées,  
1974.

Frégault, Guy

Histoire de la Nouvelle France, vol. IX, La guerre de la  
conquête 1754-1760, Montréal, Fides, 1955.

Frégault, Guy

François Bigot, administrateur français, Montréal, Fides,  
1948, 2 volumes.

Hamelin, Jean

Economie et Société en Nouvelle-France, Québec, P.U.L., 1960.

Henripin, Jacques

La population canadienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, P.U.F., 1954.

Index chronologique sur fiches, Séminaire de Québec, archives. J'ai vérifié la période 1745-1760.

Inventaire de MGI, Série E, Dossiers personnels, Ottawa Archives publiques, Instrument de recherche inédit, n<sup>o</sup> 162.

Inventaire général, Manuscrits, vols 1 et 3, Ottawa, Archives publiques, 1971 et 1974.

Kalm, Peter

Travels in North America, New York, rééditions Dover, 2 vols.

Lachance, André

Le bourreau au Canada sous le régime français, Québec, Cahier d'Histoire, n<sup>o</sup> 18, 1966.

Lanctôt, Gustave

Histoire du Canada: Du traité d'Utrecht au traité de Paris, 1713-1763, Montréal, Beauchemin, 1966, vol. 3.

Lanctôt, Gustave

"Les troupes de la Nouvelle-France" Canadian Historical Review, vol XVI, n<sup>o</sup> 2 (juin 1935).

Landry, Yves

"Quelques aspects du comportement démographique des troupes de terre envoyées au Canada pendant la guerre de Sept Ans", mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal, janvier 1977.

Le Siège de Québec en 1759 par trois témoins, édité par  
J.C. Hébert, ministère des Affaires culturelles, Québec, 1972.

Lunn, J.E.

"Agriculture and War in Canada 1740-1760", Canadian  
Historical Review, vol. XVI, n<sup>o</sup> 2 (juin 1935).

Malchelosse, G.

"Milices et troupes de la Marine en Nouvelle-France"  
Cahier des Dix, Montréal, 1949.

Mathieu, Jacques

La Construction navale royale à Québec 1739-1759, Québec,  
Cahier d'Histoire, n<sup>o</sup> 23, 1971.

Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760, Québec,  
Société Littéraire et historique, 1873.

Nish, Cameron

Les bourgeois-gentilhommes de la Nouvelle-France 1729-1748,  
Montréal, Fides, 1968.

Ordonnance concernant les Gouverneur et lieutenants-généraux  
des Provinces, les Gouverneurs et Etat-majors des Places, et  
le Service dans lesdites Places du 25 juin 1750, Arras, Veuve  
Duchamp, 1750.

Papiers Contrecoeur, édités par Fernand Grenier, Québec, P.U.L.,  
1952.

Proulx, Gilles

Aubergistes et Cabaretiers de Louisbourg 1713-1758, travail  
inédit, n<sup>o</sup> 136 (1972), Ottawa, Parcs Canada.

Proulx, Gilles

"Le Costume et l'équipement militaires à la Forteresse de Louisbourg" mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal, 1973.

Québec. Archives de l'Hôpital Général et paroisse Notre-Dame des Anges

Registre des entrées, 1747-1760.

Registre des sépultures, 1748-1764.

Québec. Archives de la paroisse Notre-Dame

Registres paroissiaux de 1748 à 1760.

Québec. Archives du monastère de l'Hôtel-Dieu

Registre des malades, 1747-1759.

Registre des sépultures, 1748-1759.

Québec. Archives du Séminaire

Fonds Viger-Verreault, cartons 1 à 11.

Grand Cahier, comptes du Séminaire

Polygraphie: pièces 2, 3, 7, 16, 19, 22.

Séminaire 29 et Manuscrit 139.

Québec. Archives nationales, 1720-1760

Greffes de notaires: contrats de mariages, testaments et inventaires de soldats.

Journal of a captive 1745-1748, archives privées.

N.F. 11, Registres du Conseil Supérieur.

N.F. 13, Dossiers du Conseil Supérieur.

N.F. 14, Registres divers et pièces détachées du Conseil Supérieur.

N.F. 17, Registres de l'Amirauté de Québec.

N.F. 18, Documents de l'Amirauté de Québec.

N.F. 19, Registres de la Prévôté de Québec.  
 N.F. 20, Documents de la Prévôté de Québec.  
 N.F. 25, Collection de pièces judiciaires et notariales.  
 Registres paroissiaux de Charlesbourg, 1756-1760.  
 Registres paroissiaux de Beauport, 1757-1760.

Rapport des Archives Canadiennes, volumes de 1886, 1887, 1899, 1904 et 1905, Ottawa.

Rapport des Archives de la Province de Québec,

1920-1921: "Les héros de 1759 et 1760 inhumés au cimetière de l'Hôpital Général de Québec", p. 247-296  
 - "Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759, par François Joseph de Vienne", p. 137-241.  
 1922-1923: "Procès de Robert Stobo et de Jacob Wagram pour crime de haute trahison", p. 299-348.  
 1923-1924: "La mission de M. de Bougainville en France en 1758-1758, suivie de divers mémoires", p. 1-70.  
 - "Journal de l'expédition d'Amérique commencée en l'année 1756, le 15 mars", p. 202-393.  
 1924-1925: "Louis de Courville: Mémoires du Canada", p. 94-198.  
 1927-1928: "Chevalier de Raymond: Mémoire sur les postes au Canada adressé à M. de Surlaville en 1754", p. 317-354.  
 1928-1929: "Nicolas Renaud D'Avesne des Meloizes: Journal Militaire", p. 1-86.  
 1931-1932 (p. 1-125); 1932-1933 (p. 303-391); 1933-1934 (p. 65-231): "Papiers du Chevalier de la Pause".  
 1934-1935: "La Correspondance de Madame Bégon" p. 1-277.  
 - 1935-1936 (p. 273-410); 1936-1937 (p. 331-459); 1937-1938 (p. 147-253): "Lettres et Mémoires de l'abbé de l'Isle-Dieu".  
 - 1938-1939: "Joseph Fournerie de Vezon: Evenemens de la guerre en Canada depuis le 13 7bre 1759 jusqu'au 14 juillet 1760", p. 1-9.

- 1944-1945: "Les lettres de Doreil", p. 1-171.

Richer, Louis

La Redoute Dauphine à Québec, travail inédit, n<sup>o</sup> 104, 1973,  
Parcs Canada, Ottawa.

Roy, Pierre-Georges

Inventaire des contrats de mariage, Québec 1937-1938, 6 vo-  
lumes.

Inventaire des jugements et délibérations du Conseil Supérieur  
de la Nouvelle-France, Beauceville, 1932-1935, 7 volumes.

Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales  
Beauceville, 1917, 2 volumes.

Inventaire des ordonnances des Intendants de la Nouvelle-  
France, Beauceville, 1919, volume 3.

Roy, Pierre Georges

La ville de Québec sous le régime français, Québec 1930, 2  
volumes.

Salone, Emile

La colonisation de la Nouvelle-France, Trois-Rivières, réédi-  
tion du Boréal Express, 1970.

Séguin, Robert Lionel

La civilisation traditionnelle de l'habitant aux XVII<sup>e</sup> et  
XVIII<sup>e</sup> siècles, Montréal, Fides, 1973.

La vie libertine en Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle, Montréal,  
Leméac, 1972, 2 volumes.

Shortt, Adam

Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français, Ottawa, 1925, volume 2.

Stacey, C.P.

Québec 1759, Londres, Pan Books, 1973.

Stanley, G.F.

Canada's Soldiers. The military history of an unmilitary people, Toronto, MacMillan, 1960.

Statistiques du Canada

Recensements du Canada 1665 à 1871, Ottawa, 1876, vol. 4.

Recensement du Canada de 1870-1871, Ottawa, 1878, vol. 5.

Trudel, Marcel

Initiation à la Nouvelle-France, Montréal, Fides 1977.

Truttmann, Philippe

Fortification, Architecture et Urbanisme aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Thionville, 1976.

Windrow, M. et Wilkinson, F.

The Universal Soldier, New York, Doubleday, 1971.

Zolvatny, Yves

"La Coutume de Paris" Revue d'Histoire de l'Amérique française, vol. 25, n<sup>o</sup> 3 (décembre 1971), Montréal.

Illustrations

1. Vue de la partie nord-ouest de la ville de Québec. On y distingue l'étage et la toiture des Nouvelles Casernes<sup>(1)</sup> et en arrière-plan les toits des casernes Dauphines<sup>(2)</sup> et Royales<sup>(3)</sup>. A l'extrémité est des Nouvelles Casernes, on aperçoit les deux bâtiments de l'Hôtel-Dieu<sup>(4)</sup> dont les salles se remplissaient, pendant les mois d'été, des soldats nouvellement arrivés de France ou victimes d'accidents de travail. Gravure d'après un dessin de Richard Short, (copie conservée aux Archives publiques du Canada).

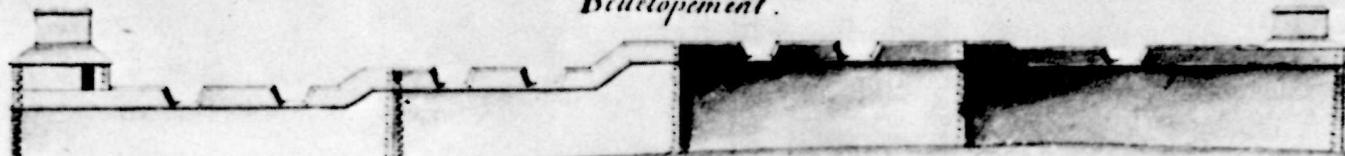


View of the North West part of the City of Quebec taken from St. Charles River. *Vue de la partie de Nord Ouest de la Ville de Quebec prise de la Rivière St. Charles.*  
 Drawn on the SPOT by Rich<sup>d</sup> Short. Engraved by P. Benazech.  
*Publ. par l'ordre du Roy, par le Sieur de la Rivière St. Charles, par le Sieur de la Rivière St. Charles, par le Sieur de la Rivière St. Charles.*

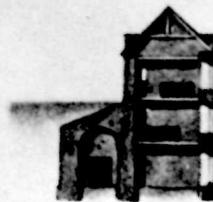
2. Plan des casernes de la Redoute Royale. Terminées en 1717, ces casernes serviront de prison pendant la guerre de Succession d'Autriche et accueilleront ensuite les soldats des Compagnies Franches, à compter de 1748. (Archives nationales, Section Outremer, France; copie conservée aux Archives publiques du Canada).

*Plans Profils et developement de la Redoute Royale.*

*Developement.*



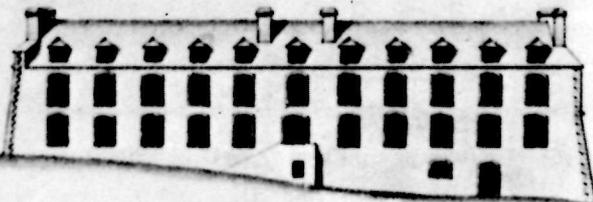
*Profil par la Ligne . CD .*



*Profil par la  
Ligne A B*



*Elevation*



90

*Fait a quebec. ce 2. novembre. 1727.*

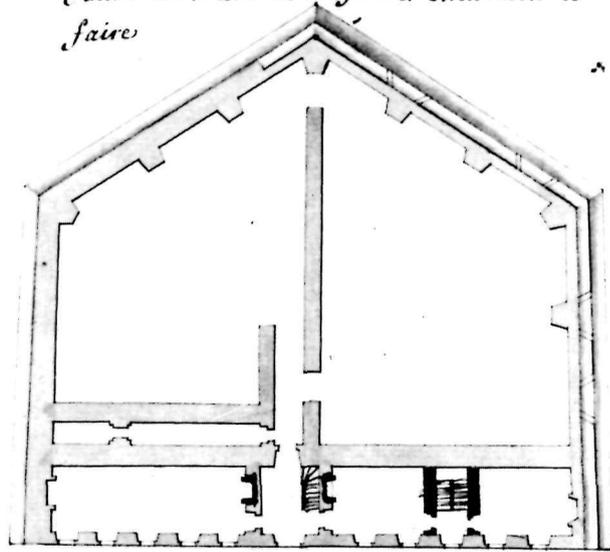
*Chaussegros de Levy*

1 2 3 4 5 10 20 Toises

3. Plan des casernes de la Redoute Dauphine. Chaussegros de Léry, 1737. Ces casernes ne seront terminées, selon un plan quelque peu différent, et prêtes pour occupation qu'en 1749. Les Nouvelles Casernes seront construites à proximité dans les trois ou quatre années qui suivront, (Archives nationales, Section Outremer, France; copie conservée aux Archives publiques du Canada).

99

Plan des Casernes ou est marqué en  
Jaune les murs de Refend et Cheminées à  
faire



fait a quebec le 20 octobre  
1707 Et par Messrs de Levy

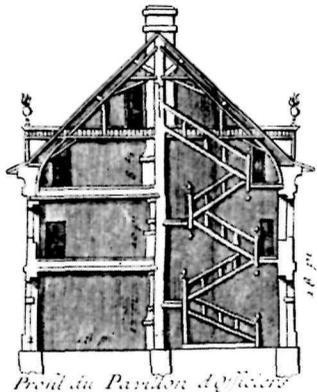
Elevation de la face ou il est marqué  
en jaune le Rehaussement



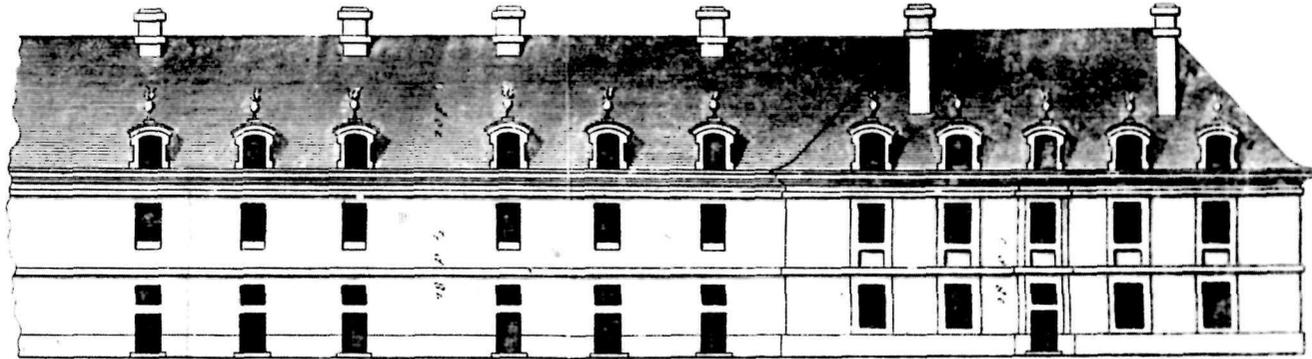
4. Plan modèle et élévation de deux corps de casernes et d'un pavillon d'officiers, proposé par l'ingénieur Belidor.  
"Supposant qu'en chaque chambre il y ait quatre lits on pourra y loger douze soldats, savoir huit dans la chambre et quatre de garde; ainsi, dans les quatre chambres de plain-pied on logera 48 hommes... Le rez-de-chaussée des casernes dont nous parlons est principalement destiné pour servir d'écurie, lorsque ces casernes seront occupées par de la cavalerie, c'est pourquoi on n'y a point percé de fenêtres..."(B.F. Bélidor, *La science des Ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile*. [Paris, 1739] p. 72-75).

*Profil des Casernes*

*Plan Profil et Elevation de deux Corps de Casernes et d'un Pavillon d'officiers*



*Profil du Pavillon d'officiers*



*maniere de voir et sur poutrelles*

23 p.

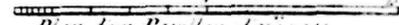
*Echelle des 3 premieres figures*



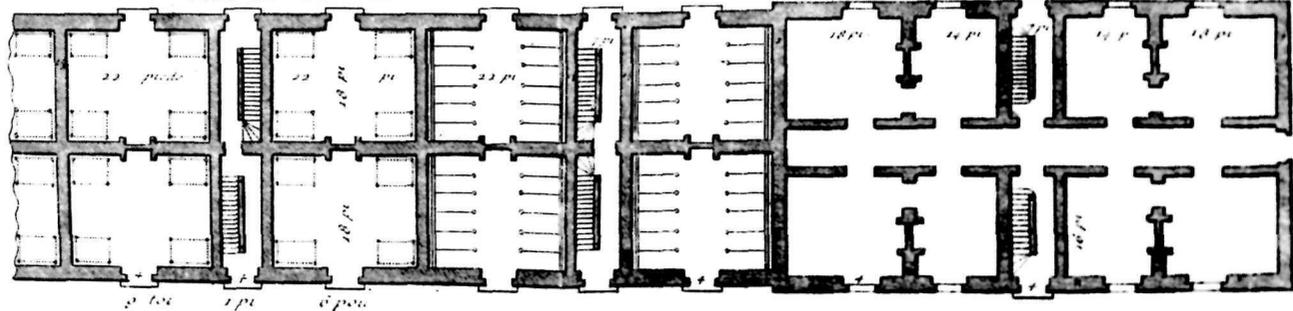
*Plan des Casernes*



*Echelle du Corps de Casernes et de son Profil*



*Plan d'un Pavillon d'officiers*



26 p.

21

